LA DOMBES
communauté de communes

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
articles L.5211-47 et R.5211-41

« Dans les établissements publics de coopération comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le recueil des actes administratifs créé, le cas échéant, en application de l'article L. 5211-47, a une périodicité au moins semestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération. Le public est informé, dans les vingt-quatre heures, que le recueil est mis à sa disposition, par affichage aux lieux habituels de l'affichage officiel des communes concernées.
La diffusion du recueil peut être effectuée à titre gratuit ou par vente au numéro ou par abonnement. »

Premier semestre 2021

Récapitulatif des délibérations 2021

CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Numéro	Date conseil	Objet
2021-5	04/02/2021	Approbation du PV du 10-12-2020
2021-6	04/02/2021	Approbation du rapport de gestion de la SEMCODA de l'exercice 2019
2021-7	04/02/2021	Attribution de subvention au CS Mosaique
2021-8	04/02/2021	Attribution de subvention à Tom Pouce
2021-9	04/02/2021	Attribution de subvention à l'Arche des Bambins
2021-10	04/02/2021	Attribution de subvention au CS la Passerelle
2021-11	04/02/2021	Approbation du rapport d'activités d'Organom
2021-12	04/02/2021	Construction d'une nouvelle déchèterie et recyclerie à Châtillon-sur-Chalaronne : approbation du programme de l'opération
2021-13	04/02/2021	Adhésion au réseau Club des Territoires Un Plus Bio
2021-14	04/02/2021	Tènement immobilier acquis par l'EPF de l'Ain en vue de l'extension de la ZA Les Charpennes : approbation de la revente partielle
2021-15	04/02/2021	PAED : approbation du bilan de la participation du public par voie électronique et approbation du dossier de réalisation
2021-16	18/02/2021	Approbation du PV du 04-02-2021
2021-17	18/02/2021	DOB
2021-18	04/03/2021	Approbation du PV du 18-02-2021
2021-19	04/03/2021	Approbation et signature de la convention et création d'un poste chef de projet Petites villes de demain
2021-20	04/03/2021	Désignation des membres du conseil de développement
2021-21	04/03/2021	Remplacement du 5ème poste de vice-présidence
2021-22	04/03/2021	Suppression d'un membre du Bureau
2021-23	04/03/2021	Renouvellement des conventions avec OCAD3E et ECOSYTEM pour les déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers
2021-24	04/03/2021	Approbation de la candidature de la CCD à l'appel à projets CITEO/ADELPHE pour l'extension des consignes de tri (AAC ECT)
2021-25	04/03/2021	Approbation de la candidature de la CCD au label RAMSAR pour la Dombes
2021-26	04/03/2021	Convention de travaux pour la restauration d'un fossé prioritaire pour une chaine d'étangs
2021-27	04/03/2021	Création d'un contrat de projet en charge de la coordination et du suivi du PSE Dombes
2021-28	04/03/2021	Modalités de participation des Communes du territoire et de la CCD au financement du service ADS
2021-29	04/03/2021	PAED : modification du Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbanistiques, Paysagères, Environnementales et de Développement
2021-34	18/03/2021	Approbation du PV du 04-03-2021
2021-35	18/03/2021	Approbation de la cession du batiment commerce et logement à Sandrans
2021-36	18/03/2021	Approbation de l'avenant à la convention avec le syndicat d'eau potable Bresse Saône
2021-37	18/03/2021	Accroissement saisonnier d'activité service environnement
2021-38	18/03/2021	Accroissement temporaire d'activité distribution journal de la CCD et archivage
2021-39	18/03/2021	Loi d'orientation des mobilités : décision de ne pas prendre la compétence d'organisation de la mobilité

2021-40	18/03/2021	Vote compte de gestion Budget principal 2020
2021-41	18/03/2021	Vote compte de gestion Budget annexe ADS 2020
2021-42	18/03/2021	Vote compte de gestion Budget annexe Atelier Relais 2020
2021-43	18/03/2021	Vote compte de gestion Budget annexe Base la Nizière 2020
2021-44	18/03/2021	Vote compte de gestion Budget annexe Commerces 2020
2021-45	18/03/2021	Vote compte de gestion Budget annexe Créathèque 2020
2021-46	18/03/2021	Vote compte de gestion Budget annexe Déchets 2020
2021-47	18/03/2021	Vote compte de gestion Budget annexe PA Chalaronne Centre 2020
2021-48	18/03/2021	Vote compte de gestion Budget annexe SPANC 2020
2021-49	18/03/2021	Vote compte de gestion Budget annexe ZA la Bourdonnière 2020
2021-50	18/03/2021	Vote compte de gestion Budget annexe ZA Chaneins 2020
2021-51	18/03/2021	Vote compte de gestion Budget annexe ZA Neuville les Dames 2020
2021-52	18/03/2021	Vote compte de gestion Budget annexe ZA St Trivier sur Moignans 2020
2021-53	18/03/2021	Vote compte de gestion Budget annexe ZA Poyarosse - St Paul de Varax 2020
2021-54	18/03/2021	Vote compte de gestion Budget annexe ZA Service Commun 2020
2021-55	18/03/2021	Election d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs et affectation de résultats
2021-56	18/03/2021	Vote compte administratif Budget principal 2020
2021-57	18/03/2021	Vote compte administratif Budget annexe ADS 2020
2021-58	18/03/2021	Vote compte administratif Budget annexe Atelier Relais 2020
2021-59	18/03/2021	Vote compte administratif Budget annexe Base la Nizière 2020
2021-60	18/03/2021	Vote compte administratif Budget annexe Commerces 2020
2021-61	18/03/2021	Vote compte administratif Budget annexe Créathèque 2020
2021-62	18/03/2021	Vote compte administratif Budget annexe Déchets 2020
2021-63	18/03/2021	Vote compte administratif Budget annexe PA Chalaronne Centre 2020
2021-64	18/03/2021	Vote compte administratif Budget annexe SPANC 2020
2021-65	18/03/2021	Vote compte administratif Budget annexe ZA la Bourdonnière 2020
2021-66	18/03/2021	Vote compte administratif Budget annexe ZA Chaneins 2020
2021-67	18/03/2021	Vote compte administratif Budget annexe ZA Neuville les Dames 2020
2021-68	18/03/2021	Vote compte administratif Budget annexe ZA St Trivier sur Moignans 2020
2021-69	18/03/2021	Vote compte administratif Budget annexe ZA Poyarosse - St Paul de Varax 2020
2021-70	18/03/2021	Vote compte administratif Budget annexe Service commun 2020
2021-71	18/03/2021	Affectation du résultat de fonctionnement 2020 sur le Budget Principal 2021
2021-72	18/03/2021	Affectation du résultat de fonctionnement 2020 sur le Budget annexe Base la Nizière 2021
2021-73	18/03/2021	Affectation du résultat de fonctionnement 2020 sur le Budget annexe Déchets 2021
2021-74	18/03/2021	Vote des taux de fiscalité directe 2021
2021-75	18/03/2021	Fixation du produit attendu de la taxe gemapi
2021-76	18/03/2021	Vote budget primitif Budget principal 2021
2021-77	18/03/2021	Vote budget primitif Budget annexe ADS 2021
2021-78	18/03/2021	Vote budget primitif Budget annexe Atelier Relais 2021

2021-79	18/03/2021	Vote budget primitif Budget annexe Base la Nizière 2021
2021-80	18/03/2021	Vote budget primitif Budget annexe Commerces 2021
2021-81	18/03/2021	Vote budget primitif Budget annexe Créathèque 2021
2021-82	18/03/2021	Vote budget primitif Budget annexe Déchets 2021
2021-83	18/03/2021	Vote budget primitif Budget annexe PA Chalaronne Centre 2021
2021-84	18/03/2021	Vote budget primitif Budget annexe SPANC 20201
2021-85	18/03/2021	Vote budget primitif Budget annexe ZA la Bourdonnière 2021
2021-86	18/03/2021	Vote budget primitif Budget annexe ZA Chaneins 2021
2021-87	18/03/2021	Vote budget primitif Budget annexe ZA Neuville les Dames 2021
2021-88	18/03/2021	Vote budget primitif Budget annexe ZA St Trivier sur Moignans 2021
2021-89	18/03/2021	Vote budget primitif Budget annexe ZA Poyarosse - St Paul de Varax 2021
2021-90	18/03/2021	Vote budget primitif Budget annexe Service commun 2021
2021-97	29/04/2021	Approbation du PV du 18-03-2021
2021-98	29/04/2021	Création d'une 15ème commission thématique intercommunale
2021-99	29/04/2021	Modification des délégations du conseil communautaire à Mme La Présidente
2021-100	29/04/2021	Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité
2021-101	29/04/2021	Approbation de la taxe de séjour au 1er janvier 2022
2021-102	29/04/2021	Cession de parts sociales de Dombes Tourisme détenues par la CCD
2021-103	29/04/2021	Modification du règlement d'attribution au dispositif d'aides au développement des petites entreprises
2021-104	29/04/2021	Désignation d'un nouvel élu à participer au comité d'agrément
2021-105	29/04/2021	Vente du batiment Créathèque à St Trivier sur Moignans
2021-106	29/04/2021	PAED : avis de la CCD sur la demande de PC déposée par JMG Partners
2021-107	29/04/2021	PAED : demande d’enregistrement au titre de la règlementation sur les ICPE
2021-108	29/04/2021	Budget principal - DM 1 - Attributions de compensation
2021-109	29/04/2021	Budget ADS - DM 1 - Régularisation des dépenses imprévues en section d’investissement
2021-110	29/04/2021	Budget Déchets - DM 1 - Régularisation facture de 2019
2021-111	29/04/2021	Budget Déchets - DM 2 - Logiciel de redevance incitative
2021-112	29/04/2021	Adhésion à Passerelle en Dombes
2021-113	29/04/2021	Accroissement saisonnier d'activité service ADS
2021-114	29/04/2021	SPPEH : convention ALEC 01 pour l'animation de Dombes Renov+
2021-115	29/04/2021	SPPEH : constitution d'une SPL
2021-116	29/04/2021	Financement de l'opération d'un concours de cuisine destiné à la restauration collective
2021-126	27/05/2021	Approbation du PV du 29-04-2021
2021-127	27/05/2021	Modification composition commission thématique proximité mutualisation
2021-128	27/05/2021	Modification composition commission thématique tourisme
2021-129	27/05/2021	Modification composition commission thématique developpement économique
2021-130	27/05/2021	Modification composition commission thématique culture animation du patrimoine CLD
2021-131	27/05/2021	Modification composition commission thématique SCOT ADS PLUI
2021-132	27/05/2021	Modification composition commission thématique environnement

2021-133	27/05/2021	Modification composition commission thématique travaux
2021-134	27/05/2021	Modification composition commission thématique NATURA 2000 PAEC PSE
2021-135	27/05/2021	Modification composition commission thématique action sociale
2021-136	27/05/2021	Modification composition commission thématique transport mobilité gens du voyage
2021-137	27/05/2021	Désignation des membres de la commission PAIT
2021-138	27/05/2021	Désignation d'un représentant à la SPL Dombes Tourisme
2021-139	27/05/2021	Modalités de participation des Communes du territoire et de la CCD au financement du service ADS
2021-140	27/05/2021	Annulation de la délibération n° D2021_04_04_105 portant sur la vente du batiment Créathèque à St Trivier sur Moignans
2021-141	27/05/2021	Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe déchets
2021-142	27/05/2021	Budget principal - DM 2 - Participation aux 4 panneaux signalétiques
2021-143	27/05/2021	Budget principal - DM 3 - Concours de cuisine destiné à la restauration collective
2021-144	27/05/2021	Approbation du montant des attributions de compensation selon le rapport de la CLECT
2021-145	27/05/2021	Attribution de subvention MLJ
2021-146	27/05/2021	Approbation de la convention relative au financement du poste de chef de projet PVDD
2021-147	27/05/2021	Approbation de l’avenant au contrat de délégation de service public conclu avec la société Léo Lagrange Petite Enfance AuRA Nord
2021-148	27/05/2021	Approbation du protocole d'accord transactionnel avec Onyx Ara
2021-149	27/05/2021	Approbation de la convention de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne - Rhône-Alpes
2021-150	27/05/2021	Affiliation à la FOL - Ligue de l'Enseignement
2021-151	27/05/2021	Syndicat mixte du ruisseau des Echets - modification statutaire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**44**	**50 (6 pouvoirs)**

Séance du 04 février 2021

Date de la convocation
29 janvier 2021
Date d'affichage
29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre février, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 janvier de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2021_02_01_005

Approbation du procès-verbal de la séance du 10-12-2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210204-DELIB-21-005-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/02/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 04 février 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**44**	**43 (4 pouvoirs)**

Séance du 04 février 2021

Date de la convocation
29 janvier 2021
Date d'affichage
29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre février, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 janvier de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2021_02_01_006

Approbation du rapport de gestion de la SEMCODA de l'exercice 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210204-DELIB-21-006-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/02/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La Communauté de Communes de la Dombes est actionnaire de la SEMCODA et possède 493 actions. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'article L.1524.5 a1.14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte. »

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le rapport de gestion de la SEMCODA portant sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2019.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 43 voix pour et 7 abstentions :

- D'approuver le rapport de gestion de la SEMCODA portant sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2019.

Ainsi fait et délibéré, le 04 février 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**44**	**48 (6 pouvoirs)**

Séance du 04 février 2021

Date de la convocation
29 janvier 2021
Date d'affichage
29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre février, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 janvier de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2021_02_01_007

Attribution de subvention au Centre Social Mosaïque

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210204-DELIB-21-007A-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu l'avis favorable de la Commission action sociale du 16 décembre 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 28 janvier 2021,

Il est proposé au Conseil Communautaire de statuer sur la demande de subvention du Centre Social Mosaïque à Chalamont pour un montant de 102 720 €.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 48 voix pour et 2 abstentions :

- D'attribuer la subvention au Centre Social Mosaïque d'un montant de 102 720 €,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 04 février 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**45**	**50 (6 pouvoirs)**

Séance du 04 février 2021

Date de la convocation
29 janvier 2021
Date d'affichage
29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre février, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 janvier de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2021_02_01_008

Attribution de subvention à l'association Tom Pouce

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210204-DELIB-21-008-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/02/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 28 janvier,

Il est proposé au Conseil Communautaire de statuer sur la demande de subvention de l'association Tom Pouce à Chatillon sur Chalaronne pour un montant total de 364 754 € :

TOM POUCE	Tom Pouce	237 414,00 €
	Brin d'Malice	94 000,00 €
	RAM	33 340,00 €
	TOTAL	**364 754,00 €**

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 50 voix pour et 2 abstentions :

- D'attribuer la subvention à l'association Tom Pouce d'un montant de 364 754 €,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 04 février 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**52 (7 pouvoirs)**

Séance du 04 février 2021

Date de la convocation
29 janvier 2021
Date d'affichage
29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre février, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 janvier de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2021_02_01_009

Attribution de subvention à l'association Arche des Bambins

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210204-DELIB-21-009-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/02/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu l'avis favorable de la Commission action sociale du 16 décembre 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 28 janvier 2021,

Il est proposé au Conseil Communautaire de statuer sur la demande de subvention de l'association Arche des Bambins à Neuville les Dames pour un montant de 115 331 €.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- D'attribuer la subvention à l'association Arche des Bambins d'un montant de 115 331 €,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 04 février 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**53 (7 pouvoirs)**

Séance du 04 février 2021

Date de la convocation
29 janvier 2021
Date d'affichage
29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre février, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 janvier de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_02_01_010

Attribution de subvention au Centre Social La Passerelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210204-DELIB-21-010A-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu l'avis favorable de la Commission action sociale du 16 décembre 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 28 janvier 2021,

Il est proposé au Conseil Communautaire de statuer sur la demande de subvention du Centre Social La Passerelle à Chatillon sur Chalaronne pour un montant total de 88 135 € :

CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE	Subvention de fonctionnement	27 520,00 €
	Rêves de cirque 2021	6 000,00 €
	Ludothèque	53 815,00 €
	Vacances et mercredis sportifs	800,00 €
	TOTAL	**88 135,00 €**

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer la subvention au Centre Social La Passerelle d'un montant total de 88 135 €,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 04 février 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**48**	**44 (6 pouvoirs)**

Séance du 04 février 2021

Date de la convocation
29 janvier 2021
Date d'affichage
29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre février, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 janvier de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2021_02_01_011A

Approbation du rapport d'activités de l'exercice 2019 d'Organom

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210204-DELIB-21-011A-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/02/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Gérard BRANCHY**

Le Comité Syndical du syndicat mixte ORGANOM a validé son rapport d'activités le mardi 17 novembre 2020 pour l'année 2019. Ce document doit être porté à la connaissance des instances adhérentes.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport d'activités d'ORGANOM pour l'exercice 2019.

M. COMTET ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 42 voix pour, 2 voix contre et 10 abstentions :

- **De prendre acte** du rapport d'activités d'ORGANOM pour l'exercice 2019.

Ainsi fait et délibéré, le 04 février 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**48**	**55 (7 pouvoirs)**

Séance du 04 février 2021

Date de la convocation
29 janvier 2021
Date d'affichage
29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre février, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 janvier de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2021_02_01_012

Construction d'une nouvelle déchèterie et recyclerie à Chatillon sur Chalaronne : approbation du programme de l'opération et lancement de la consultation de maitrise d'œuvre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210204-DELIB-21-012-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/02/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Christophe MONIER**

Vu l'article L.5214-16 I) 5° du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 2125-1-2°, R.2162-15 à R.2162-26 et R.2172-1 à R.2172-6 du Code de la commande publique du Code de la commande publique et son annexe n°20,

1- Rappel du contexte :

Le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes est couvert par 4 déchèteries dont une qui est située sur un terrain mis à disposition par la commune de Châtillon-sur-Chalaronne.
Aujourd'hui, les équipements de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne, d'une part, ne répondent plus à la règlementation en vigueur (risque d'accident pour les usagers et les prestataires, conditions de travail difficiles pour les agents) et d'autre part, ne comportent pas de système de contrôle ou de suivi des apports menaçant ainsi l'équilibre financier du service par le manque de facturation des flux déposés par les professionnels et les nombreux vols en dehors des heures d'ouverture. De plus, les capacités d'accueil ne sont pas en adéquation avec les tonnages, l'espace disponible est relativement restreint au regard du nombre de filières collectées, ce dernier rendant par ailleurs impossible le développement de nouvelles filières par le manque de place. Enfin, le terrain actuel de la déchèterie doit être restitué à la commune de Châtillon-sur-Chalaronne pour permettre d'extension de sa station d'épuration.
Aussi, la Communauté de Communes de la Dombes a donc engagé une réflexion pour la construction d'une nouvelle déchèterie à Châtillon-sur-Chalaronne avec en sus notamment un espace consacré au réemploi. Les équipements seront réalisés sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes de la Dombes situé sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre (parcelle de 10 000 m²).

2- Caractéristiques essentielles du programme pour la réalisation de l'équipement :

Le projet comprend :

- la démolition de la déchèterie actuelle et la dépollution du site,
- la construction de la totalité de la nouvelle déchèterie : déchèterie « classique » avec des quais comprenant des aires de dépôt des déchets, la mise en place d'un espace affecté au compostage, d'un jardin partager et de ruches, création d'une zone dédiée avec des points d'apports volontaire (recyclables et textile), construction d'un local gardien et aménagement d'une zone pour le service collecte de la Communauté de Communes de la Dombes,
- la construction d'une recyclerie comprenant un point de collecte, un espace atelier ainsi qu'un espace dédié à la vente,
- la définition et la mise en place de l'ensemble des équipements : dispositifs antichute adaptés aux types de déchets, signalétique, rétention, clôture, contrôle d'accès, …,
- la desserte et la réalisation des réseaux,
- l'aménagement des voiries et des voies de circulation.

Les toitures des bâtiments devront permettre l'installation de panneaux photovoltaïques. Des récupérateurs d'eau pluviale seront aussi mis en place.
La durée des travaux est de l'ordre de 8 mois.

3- Coût de l'opération :

Le montant prévisionnel total de l'opération est de 3,1 M€ HT. Ce coût comprend d'une part, la déconstruction de la déchèterie actuelle et d'autre part, la construction de la nouvelle déchèterie et recyclerie.

4- Consultation pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre :

Afin de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception du projet et du suivi des travaux, la procédure à mettre en œuvre, est celle du concours restreint sur « esquisse » en application de l'article L.2125-1-2° et des articles R.2162-15 à R.2162-26 et R.2172-1 à R.2172-6 du Code de la commande publique (CPP).
Un jury, composé conformément aux articles R.2162-17, R.2162-22 et R.2162-24 du CCP, sera mis en place et comprendra :

- la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
- les 5 membres élus titulaires de la commission d'appel d'offres,
- au titre du tiers de membres qualifiés : un spécialiste « déchèteries », un spécialiste « recycleries » et un architecte.

Le déroulement d'un concours de maîtrise d'œuvre consiste dans un 1er temps à sélectionner des concurrents sur la base des critères de sélection de candidature définis dans le règlement de concours. La procédure étant restreinte, le nombre de candidats invités à remettre un projet est fixé à 4 sous réserve d'un nombre suffisant de dossiers répondant aux critères de sélection.

Au vu de l'avis du jury, le maître d'ouvrage, fixe la liste des candidats admis à concourir.

Dans un second temps, le jury examine les projets et plans présentés de manière anonyme, établit un classement des projets et émet un avis sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis de concours. Après avis du jury et levée de l'anonymat des projets, le représentant du maitre d'ouvrage désigne le lauréat ou les lauréats du concours.

Une prime sera allouée aux concurrents qui auront remis des prestations conformes au règlement du concours. Le montant de la prime indiqué dans le règlement de concours est fixé à 15 000 € HT par équipe.

Le concours sera suivi de la passation d'un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le lauréat ou les lauréats du concours conformément à l'article R.2122-6 du CPP.

Enfin, le marché de maîtrise d'œuvre (opération de construction neuve de bâtiment) comprendra d'une part, les éléments de missions de base tels que à l'article R.2431-4 du CPP et trois missions complémentaires : mission du coordinateur SSI, mission OPC et la mission qualité environnementale du bâtiment.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le principe de cette opération pour un montant prévisionnel total de de 3,1 M€ HT comprenant d'une part, la déconstruction de la déchèterie actuelle de Châtillon-sur-Chalaronne et d'autre part, la construction de la nouvelle déchèterie et recyclerie,

- **D'approuver** les éléments du programme évoqués ci-dessus,

- **D'autoriser** le lancement d'un concours restreint en application de l'article L.2125-1-2° et des articles R.2162-15 à R.2162-26 et R.2172-1 à R.2172-6 du Code de la commande publique avec un rendu sur esquisse et sélection de 4 candidats admis à concourir,

- **De fixer** à 15 000 € HT la prime qui sera allouée sur proposition du jury à chaque concurrent ayant remis des prestations conformes au règlement du concours.

Ainsi fait et délibéré, le 04 février 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**48**	**54 (7 pouvoirs)**

Séance du 04 février 2021

Date de la convocation
29 janvier 2021
Date d'affichage
29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre février, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 janvier de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2021_02_01_013

Adhésion au réseau Un Plus Bio – Le Club des Territoires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210204-DELIB-21-013-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/02/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

Les objectifs et les valeurs portés par le « Club des Territoires Un Plus Bio » rejoignent les engagements portés par la Communauté de Communes de la Dombes dans le cadre du PAIT (Projet Alimentaire Inter Territorial) Dombes Val de Saône.

Le réseau Un Plus Bio fédère les collectivités engagées dans une démarche de transition alimentaire.

L'adhésion au club des territoires permettra de partager, d'échanger et d'apprendre des autres collectivités. Elle donnera un accès réservé au site pour :

- utiliser les ressources et les outils d'accompagnement issus de la communauté des adhérents,
- un annuaire qualifié des membres (élus et techniciens),
- des fiches techniques et pratiques,
- des contributions de chercheurs sur l'avenir des politiques publiques de l'alimentation et les enjeux de démocratie alimentaire.

L'adhésion annuelle pour le territoire de projet (CCD, CCDSV et CCVSC) sera de 490 €. Cette somme est prévue au budget prévisionnel du PAIT, présenté en conseil communautaire du 10 décembre 2020. Elle est financée à hauteur de 64% par la subvention LEADER. Le reste à charge est partagé entre les trois intercommunalités.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour et 1 abstention :

- **D'approuver** l'adhésion au Club des Territoires Un Plus Bio pour l'année 2021,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 04 février 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**48**	**55 (7 pouvoirs)**

Séance du 04 février 2021

Date de la convocation
29 janvier 2021
Date d'affichage
29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre février, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 janvier de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2021_02_01_014

Tènement immobilier acquis par l'EPF de l'Ain en vue de l'extension de la ZA Les Charpennes - Approbation de la revente partielle anticipée d'une parcelle de terrain à la Commune de Marlieux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210204-DELIB-21-014-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/02/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Dominique PETRONE**

Par délibération du 13 février 2020, le Conseil communautaire de la Dombes a approuvé la signature des conventions de portage foncier et de mise à disposition, avec l'EPF de l'Ain, concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain nu, cadastrée A 359, au lieudit Les Charpennes, d'une superficie de 27 775 m², classée en zones 1AUx et As du PLU de la Commune, en vue d'une extension de la ZA Les Charpennes, à Marlieux. Les conventions ont été signées en date du 26 février 2020.

Le tènement a été acquis par l'EPF de l'Ain en date du 29 mai 2020.

La Commune de Marlieux souhaite acheter une partie du foncier porté par l'EPF de l'Ain, en zone As, à détacher de la parcelle A 359, dans le cadre d'une revente partielle anticipée.

Un document d'arpentage a été réalisé pour le découpage du tènement.

Il créé une parcelle A 1453 de 15 041 m², incluant la berge de la rivière Le Renon dans le prolongement de la ZA existante, en zone As du PLU, l'EPF de l'Ain conservant la parcelle A 1451 de 12 514 m², en zone 1AUx du PLU, destinée à être rétrocédée à la Communauté de Communes de la Dombes en vue de l'extension de la ZA Les Charpennes.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la revente partielle anticipée de la parcelle A 1453 de 15 041 m², en zone As du PLU, à la Commune de Marlieux qui en a fait la demande, au prix de 0,50 € H.T. le m² arpenté, en sus des frais complémentaires liés à l'acquisition par l'EPF de l'Ain, les frais de bornage étant à la charge de la Communauté de Communes de la Dombes.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** la revente partielle anticipée de la parcelle A 1453 de 15 041 m², en zone As du PLU, à la Commune de Marlieux qui en a fait la demande, au prix de 0,50 € H.T. le m² arpenté, en sus des frais complémentaires liés à l'acquisition par l'EPF de l'Ain, les frais de bornage étant à la charge de la Communauté de Communes de la Dombes,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 04 février 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**48**	**52 (7 pouvoirs)**

Séance du 04 février 2021

Date de la convocation
29 janvier 2021
Date d'affichage
29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre février, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 janvier de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2021_02_01_015

ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay : Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210204-DELIB-21-015-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/02/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Dominique PETRONE**

1 - Contexte du projet

La Communauté de Communes de la Dombes, compétente dans le domaine du développement économique, a la volonté de développer à Mionnay un Parc d'Activités Economiques à vocation tertiaire, artisanale, industrielle et d'activités mixtes afin d'asseoir le dynamisme et la vitalité économique du territoire en répondant aux demandes d'installations d'entreprises.

D'une superficie totale d'environ 28 ha, la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes est situé sur la Commune de Mionnay, au lieudit « Au Riollet », au Nord-Est de l'Agglomération lyonnaise, le long de l'autoroute A 46, avec un accès direct au semi-diffuseur de l'A 46.

Le Parc d'Activités Economiques de la Dombes est également desservi par les routes départementales RD 1083 et 38 ; il est très proche de la halte ferroviaire des Echets située sur la ligne Lyon-Bourg-en-Bresse.

Le dossier de création de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes a été approuvé en 2012, avec les objectifs suivants :
- inscrire le projet dans une démarche environnementale en vue de répondre aux objectifs de développement durable,
- permettre l'accueil d'activités en limitant celles génératrices de flux importants,
- veiller au traitement qualitatif des façades du Parc d'Activités le long de l'autoroute A 46 et de la RD 38,
- assurer le lien entre le Parc d'Activités et la halte ferroviaire des Echets, et rendre celle-ci plus urbaine,
- maîtriser le développement à vocation d'activités autour des zones déjà urbanisées,
- apporter une alternative à l'image habituelle du parc d'activités en favorisant une approche permettant une mixité des réponses,
- offrir des aménagements et des espaces collectifs de qualité,
- créer des emplois accessibles par le train.

La ZAC en quelques chiffres :
- Périmètre ≈ 28 ha
- Surfaces commercialisables ≈ 24 ha
- Surfaces espaces publics ≈ 3,4 ha
- Objectif = création d'au moins 800 emplois

2 - Historique du projet

2.1. La création de la ZAC PAE de la Dombes

Par une délibération de son Conseil Communautaire en date du 8 mars 2012, la Communauté de Communes Centre Dombes a créé la ZAC Parc d'Activités Economiques (PAE) de la Dombes, à Mionnay (01390).
L'étude d'impact correspondante, datée de janvier 2011, a été réalisée par la société SAGE Environnement ; l'Autorité Environnementale a rendu un avis sur cette étude d'impact le 4 août 2011.
Une note complémentaire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale a été établie en décembre 2011 et des investigations écologiques complémentaires ont été réalisées en avril et juin 2012.

Une concertation préalable à la création de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes a été engagée par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Centre Dombes en date du 14 janvier 2010, qui en fixait les modalités.
La concertation s'est déroulée entre le 16 avril 2010 et le 23 juin 2011. Elle a fait l'objet d'un bilan, comprenant la synthèse des observations et propositions du public, approuvé par délibération du 23 juin 2011.

2.2. La concession de la ZAC à la société LONGBOW

L'aménagement de la ZAC a été concédé à la société LONGBOW SA ayant son siège, avenue Satolas Grenn, à PUSIGNAN (69330), par Traité de concession d'aménagement signé le 5 juin 2014.
Le projet présenté par la société LONGBOW retenue lors de la procédure de dialogue compétitif était basé sur les grands principes du projet présenté au stade du dossier de création de la ZAC, mais présentait toutefois une différence notable en matière de desserte de la zone (une seule voie de desserte interne).

Concrètement, cette nouvelle proposition concernant la desserte interne de la zone permettait de diviser par plus de 2,5 le linéaire (1 600 ml au stade du dossier de création contre 595 ml dans le projet) et les emprises de voirie créée et ainsi d'optimiser le foncier cessible, en proposant des lots de taille beaucoup plus importante entre l'autoroute et la voie de desserte interne de la ZAC, tout en restant sur une emprise cessible de l'ordre de 20 hectares.

L'étude d'impact du dossier de création de la ZAC a été modifiée sur la base du projet de l'aménageur, complétée et mise à jour suivant les évolutions réglementaires et études complémentaires réalisées sur le site entre 2011 et 2015.

2.3. La déclaration d'utilité publique

Cette étude d'impact actualisée a fait l'objet d'un avis dit « tacite sans observation » de l'Autorité Environnementale le 26 juillet 2016 puis a été jointe au dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP).
L'utilité publique du projet d'acquisition de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes a été déclarée par l'Arrêté Préfectoral n°17.017 du 29 mai 2017, emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Mionnay ; pour satisfaire à la réserve exprimée par le commissaire enquêteur, la Communauté de Communes s'est engagée à augmenter de 1,8 hectare la part de terrain destinée aux constructions afin d'augmenter la densification de la zone ; cet engagement constitue un des éléments caractérisant l'utilité publique du projet dans l'arrêté préfectoral précité.
Le projet d'aménagement a donc été adapté en conséquence.

Au cours de cette phase, les Communautés de Communes Centre Dombes (initiatrice du projet de ZAC), Chalaronne Centre et du Canton de Chalamont ont fusionné, au 1er janvier 2017, pour constituer la Communauté de Communes de la Dombes.

2.4. L'autorisation environnementale

Le projet a ensuite fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 1° du Code de l'Environnement (Volet Loi sur l'Eau).
Figurait notamment au dossier l'étude d'impact du dossier de DUP de décembre 2015.
L'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale (article L.181-1 1° du Code de l'Environnement) a été délivré le 6 août 2018.

2.5. Saisine de l'autorité environnementale en décembre 2018 au stade du Dossier de réalisation

Dans la perspective de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC, une note complémentaire a été établie par SAGE Environnement en octobre 2018 et transmise à la DREAL Auvergne - Rhône-Alpes par courrier du 7 décembre 2018 ; celle-ci présentait les éléments modifiés du projet en vue de sa densification qui n'avaient pas été pris en compte au stade de l'étude d'impact de 2015.

A la suite de cette demande, la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne - Rhône-Alpes a émis un avis n° 2018-AP-732 en date du 18 janvier 2019.

Elle a estimé nécessaire l'actualisation de l'étude d'impact du projet au stade du dossier de réalisation de la ZAC sur un point précis à savoir, la manière dont la canalisation d'évacuation des eaux usées vers la station d'épuration de Mionnay, qui tangente la zone humide du marais des Echets, préserve ou rétablit les fossés, et les dispositions prévues pour éviter que la tranchée de cette canalisation constitue un drain susceptible de déstabiliser le système hydrographique en place.

2.6. Transfert du contrat de concession d'aménagement et nouveau plan de composition de la ZAC

Le Traité de concession d'aménagement signé le 5 juin 2014 entre le concédant et la Société LONGBOW SA et ses trois avenants ont été transférés à la Société GLB Aménagement SAS, ayant son siège social, 13 rue du Docteur LANCEREAUX, à PARIS (75008), par avenant n° 4, approuvé par le Conseil communautaire de la Dombes lors de sa séance du 11 juillet 2019, signé le 2 août 2019.

3 - Dossier de réalisation

3.1. Contexte réglementaire du dossier de réalisation

L'article R.311-7 fixe le contenu du dossier de réalisation qui comprend :

a) Le **projet de programme des équipements publics** à réaliser dans la zone ; lorsque celui-ci comporte des équipements dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à d'autres collectivités ou établissements publics, le dossier doit comprendre les pièces faisant état de l'**accord de ces personnes publiques sur le principe de la réalisation de ces équipements**, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et, le cas échéant, sur leur participation au financement ;

b) Le **projet de programme global des constructions** à réaliser dans la zone ;

c) Les **modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement**, échelonnées dans le temps.

L'article R.311-7 précise également que le **dossier de réalisation complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact** mentionnée à l'article R.311-2 ou le cas échéant la ou les parties de l'évaluation environnementale du plan local d'urbanisme portant sur le projet de zone d'aménagement concerté, conformément au III de l'article L.122-1-1 du code de l'environnement notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création.

L'**étude d'impact** mentionnée à l'article R. 311-2 ou le cas échéant la ou les parties de l'évaluation environnementale du plan local d'urbanisme portant sur le projet de zone d'aménagement concerté ainsi que les compléments éventuels prévus à l'alinéa précédent sont **joints au dossier de toute enquête publique ou de toute mise à disposition du public concernant l'opération d'aménagement réalisée dans la zone**.

3.2. Contenu du dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes

- le projet de programme des équipements publics,
- le projet de programme global des constructions,
- le modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement,
- les annexes :
  - ✓ plans : Equipements, Réseaux gravitaires (EP et EU), Raccordement au giratoire, Nivellement - voirie, Refoulement EU, Réseaux divers, Profils de refoulement EU,
  - ✓ cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales - Juillet 2020,
  - ✓ étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la ZAC - Juillet 2020,
  - ✓ note complémentaire à l'étude d'impact 2015 établie sur la base du projet de dossier de réalisation - Juillet 2020,
  - ✓ accords des personnes publiques sur le principe de la réalisation des équipements publics.

Le projet de ZAC étant susceptible de connaître des évolutions au cours des étapes suivantes de son aménagement, le dossier de réalisation et ses annexes pourront ultérieurement faire l'objet de modifications, par délibération du Conseil communautaire.

A. Projet de programme des équipements publics

a. Les principes d'aménagement retenus : une armature végétale forte

Le projet est structuré autour d'une armature végétale forte :

- L'accès au PAED se fera depuis le rond-point de la RD 38, avec un traitement qui mettra en valeur le projet d'ensemble et affirmera, dès l'entrée, une « signature verte »,
- Un axe principal calibré permettra la circulation, dans les deux sens, des poids-lourds, avec à l'entrée, un terre-plein central de 5 m de large planté et une esplanade de part et d'autre de la voirie. Une aire de retournement paysagée en goutte d'eau, en extrémité de voirie, permettra un retournement aisé.
- L'accès central est un axe vert sur lequel une noue végétalisée et arborée récupère les eaux pluviales qui vont se rejeter dans 3 bassins « en cascade » créés en entrée du site, évoquant les étangs de la Dombes, agrémentés d'une végétation adaptée et entourés d'un cheminement piétonnier.
- La frange avec le bois du Riollet sera traitée avec soin. Il sera demandé aux futurs lots de travailler la lisière avec ce bois en créant une large haie composée d'une strate arborée, arbustive et herbacée, pour diversifier et augmenter sa biodiversité. Cette frange aura aussi un rôle de gestion du dénivelé : en talus, elle permettra de se raccorder au terrain naturel.
- Les dénivelés existants sur le P.A.E. et les raccords avec le terrain naturel en limite seront traités en espaces verts, avec des talus les plus doux possible.
- Un filtre végétal se déploie le long de l'autoroute A 46. Dense dans le prolongement du bois du Riollet au Sud du site, il sera plus clairsemé dans la partie Nord, en accompagnement d'un traitement des façades de qualité.
- Un cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales, avec des règles graphiques et écrites, est établi pour offrir un paysage cohérent au sein du Parc d'Activités Economiques de la Dombes.

b. La voirie

- La desserte de la ZAC est réalisée à partir du giratoire de la RD 38 en liaison directe avec le demi-diffuseur de Mionnay situé sur l'autoroute A 46. Une sixième branche sera créée sur le giratoire pour permettre l'accès à la ZAC. Les vingt premiers mètres permettront l'implantation du Relais Informations Service (R.I.S.), d'une part, et un raccordement en pente douce au terrain naturel, d'autre part.
- Après l'entrée, la voie aura une emprise de 16,50 m ; la largeur de la chaussée sera de 7 m. Elle sera bordée d'un côté par une noue paysagère de 4,50 m de largeur pour la gestion des eaux pluviales, d'un espace de circulation pour les modes doux de 2,50 m de largeur et d'une bande plantée de 1,50 m de largeur. De l'autre côté, une banquette d'espace vert de 1,00 m fera la transition entre espace privé et espace public.
- En extrémité de voirie, l'aire de retournement en goutte d'eau desservira les dernières parcelles de la ZAC et accueillera un bassin de stockage pour la défense incendie. La voie de retournement autour du bassin aura une largeur de 7,00 m pour permettre la giration des poids lourds. Le bassin sera raccordé à un surpresseur et un réseau de défense incendie dédié. Un accès au bois Riollet sera préservé à ce niveau.
- A partir des éléments de l'étude des trafics, la voirie sera dimensionnée pour un trafic de 200 poids lourds par jour et par sens de circulation pour une durée de vie de 10 ans, avec un taux d'accroissement de 2% par an pendant 10 ans.
- Des cheminements piétons seront aménagés autour des 3 bassins de récupération des eaux pluviales créés en entrée du site, ainsi qu'une liaison piétonne en direction de la halte-ferroviaire des Echets.

c. Les eaux pluviales

- L'hydraulique douce est le mode de gestion des eaux qui a été choisi pour ce site : il se composera de noues et de bassins végétalisés, favorisant ainsi l'infiltration de l'eau in situ et limitant la création de réseaux enterrés.
- Un réseau de noues récoltera les eaux de ruissellement et les eaux pluviales de voiries. Elles auront la double fonction de transport et de traitement de la pollution chronique par décantation et par filtration par les plantes.

Elles seront dimensionnées pour une période de retour de 30 ans et formées par un talus à pente douce côté voirie et d'un mur de soutènement en gabion côté trottoirs. Les noues viendront se jeter dans les bassins de rétention situés en point bas de la ZAC.

- La régulation du débit des eaux pluviales à évacuer et le stockage seront réalisés par 3 bassins "en cascade" pour s'adapter au mieux à la pente, situés en partie basse, à l'entrée du site.
- Les eaux seront ensuite rejetées dans le bassin APRR. En sortie du bassin APRR, les eaux transiteront sous l'A 46 via une canalisation et se rejetteront dans le ruisseau des Echets.
- L'assainissement des espaces privés sera différencié selon la localisation des parcelles :
  - Raccordement direct sur le réseau public du Parc d'activités (sans régulation à la parcelle), pour les petits lots allant de 2 500 m² à 5 000 m² de surface parcellaire, à l'Est de l'axe majeur, le long du Bois du Riollet,
  - Régulation à la parcelle pour les autres lots situés à l'Ouest et à l'extrémité de la voie de desserte, avec un débit de fuite maximale admissible en sortie de parcelle de 10 l/s/ha.

d. Réseaux eaux usées

- Le projet prévoit la collecte des eaux usées d'origine domestique pour l'ensemble des entreprises qui seront implantées sur la ZAC.
- Après avoir été collectées des différentes parcelles, ces eaux seront acheminées vers la station de refoulement située en bordure de la ZAC. Celle-ci permettra de refouler les effluents jusqu'à la station d'épuration de Mionnay. En raison du linéaire important, un système de refoulement de type pneumatique sera mis en œuvre, évitant ainsi la formation et le traitement des H2S.
  La capacité de traitement de la station d'épuration de Mionnay a été portée de 2 000 équivalents habitants à 5 000 équivalents habitants en prenant en compte la réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC.

e. Autres réseaux

Le projet prévoit également :

- Un réseau d'adduction d'eau potable et de défense incendie.
- Une réserve incendie complémentaire : compte tenu des besoins du projet, une défense incendie indépendante sera réalisée. Ce dispositif comportera une réserve d'eau située à l'extrémité sud de la voirie (aire de retournement en goutte d'eau), constituée d'un bassin de rétention à ciel ouvert et d'une installation de surpression.
- Un réseau d'électricité : poste source RTE, implanté sur une parcelle contigüe à la ZAC.
- Un réseau de gaz.
- Un réseau de télécommunications et fibre optique très haut débit.
- Un réseau d'éclairage public, avec un éclairage LED sur la voie d'accès principale.

f. Espaces verts

Le végétal va donner le rythme au projet :

- Dès le giratoire d'accès au site, la vue des automobilistes sera cadrée par des arbres permettant de découvrir tant la voie de desserte centrale que les bassins de rétention et de gestion des eaux, ainsi que la première parcelle qui sera réservée à une implantation particulièrement qualitative.
- Les bassins, éléments forts du projet, constitueront un véritable jardin d'eau incitant les utilisateurs du site à la promenade durant les temps de pause.
- Les accotements élargis de l'accès au site (avec Relais Information Service) seront recouverts d'une végétation basse laissant passer la vue (par sécurité pour la traversée piétonne) mais diversifiée par des feuilles, des floraisons et toutes autres textures végétales destinées à agrémenter le site.
- La noue de la voie centrale constituera un deuxième jardin humide avec ses arbres implantés en tige ou en cépées à plusieurs troncs aléatoirement, ses massifs de plantes hélophytes, qu'elles soient arbustes, graminées et plantes vivaces.

- Espace à la fois construit et végétalisé, le bassin de stockage en « goutte d'eau » pour la défense incendie est entouré d'une clôture métallique devant laquelle des chênes pédonculés fastigiés sont plantés aléatoirement.

g. Tableau récapitulatif

Largeur du terre-plein	5,00 m
Surface vivaces public	890 m²
Surface des bassins d'eaux pluviales d'entrée	8 025 m²
Surface de prairie y compris bassin traité en prairie	2 Ha environ
Surface des noues	1 190 m²
Surface arbustifs/haies public	1 900 m²
Surface des espaces publics	33 000 m²
Nombre d'arbres	150 arbres

Surface de haies privés	10 760 m²
Dimensions de la placette d'entrée	25m x 27m
Largeur de la voie principale	16,50 m
Largeur voirie de la voie principale	7,00 m
Largeur noue de la voie principale	4,50 m
Bande végétale en limite des lots privés à l'est	1,00 m
Bande végétale en limite des lots privés à l'ouest	1,50 m
Largeur de l'espace mixte piétons/cycles	2,50 m
Largeur de la liaison vers la halte ferroviaire	1,50 m
Surface du grand lot	16 Ha environ
Surface des petits lots	2 Ha environ
Surface des lots moyens	6 Ha environ
Largeur des haies entre les lots, à l'est de l'axe principal)	4 m
Largeur des haies entre les lots, à l'Ouest de l'axe principal	20 m

B. Projet de programme global des constructions

Le PAED propose environ 24 ha de surfaces cessibles.

Le programme global de construction est estimé à 150 000 m² de SDP sur une emprise au sol d'environ 120 000 m².

Le schéma d'aménagement présente des lots de taille et de profondeur variables en fonction des types d'activités et de leur répartition sur le site.

L'ensemble de ces lots est modulable pour permettre leur rassemblement ou leur découpage suivant les besoins des entreprises : ils peuvent être découpés à la demande, en fonction des projets d'implantation.

La répartition des lots répond à la logique de déplacement sur le site (axe majeur central qui dessert les lots) et à la volonté de respecter le paysage et les niveaux existants :

- Deux macro-lots sont positionnés le long de l'A 46, à l'Ouest de l'axe principal, avec une surface parcellaire totale d'environ 62 400 m²,
- A l'Est de l'axe majeur, le long du Bois du Riollet, du fait du dénivelé, les parcelles accueillent des petits lots allant de 2 500 m² à 5 000 m² de surface parcellaire,
- Au Sud, un macro-lot d'environ 160 400 m² propose une plate-forme en extrémité de la voie de desserte.

SURFACE DES PARCELLES	
F1 + F2	6 Ha environ
F3	16 Ha environ
C1, C2 (entrée de zone)	6 000 m² environ
C3, C4, C5	15 000 m² environ
Surface parcelles privés	24Ha environ
Surface espaces publics	3,4 Ha environ
Périmètre ZAC*	277 228 m²

* surface estimée sur base cadastrale pouvant être modifiée après bornage par géomètre.

C. Modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement

Le bilan prévisionnel s'étale sur 6 ans et au-delà ; il prévoit un phasage de réalisation des équipements en fonction de la commercialisation.
Le montant total des **dépenses estimées** pour réaliser l'opération d'aménagement s'élève à **11 431 613 €**, comprenant l'acquisition du foncier, les honoraires et études, les travaux, les participations de l'aménageur à la Station d'épuration de Mionnay, à l'adduction en eau potable, à l'amenée de la fibre optique, l'électricité HTA et à la réalisation du sentier vers la halte-ferroviaire en dehors de la ZAC, les frais de gestion aménageur, les frais financiers et divers.
Les recettes estimées, pour un montant de **14 580 000 €,** sont exclusivement constituées par la vente des fonciers cessibles. L'échelonnement de ces recettes est strictement lié à la commercialisation de la ZAC.

Le bilan prévisionnel fait apparaître un résultat de **3 148 387 €.**

Il figure en page 46 du projet de Dossier de réalisation.

D. Actualisation de l'étude d'impact au stade du Dossier de Réalisation de la ZAC

Comme indiqué dans le contexte réglementaire du dossier de réalisation (3.1.), en application de l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme, le dossier de réalisation complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact mentionnée à l'article R.311-2, notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création.

L'étude d'impact du dossier de création de la ZAC a été complétée par des études et éléments non connus au moment de la constitution de ce dossier de création, pour la procédure de DUP qui a été engagée fin 2015, sur la base du projet de l'aménageur auquel la Communauté de Communes a concédé l'aménagement de la ZAC.

Une note complémentaire à cette étude d'impact de 2015 a été établie au stade du dossier de réalisation de la ZAC afin de présenter l'évolution du projet et les principales modifications qui lui ont été apportées depuis l'arrêté de DUP daté du 29 mai 2017 (étude d'impact datée de décembre 2015 et jointe au dossier d'enquête préalable à la DUP, et ayant fait l'objet d'un avis tacite de l'Autorité Environnementale dans le cadre de la procédure de DUP).

Cette actualisation de l'étude d'impact via la note complémentaire entre dans les conditions prévues par le 2ème alinéa de l'article L. 122-1-1, III du Code de l'environnement *« lorsque les incidences du projet sur l'environnement n'ont pu être complètement identifiées ni appréciées avant l'octroi de cette [première] autorisation »*.

Les évolutions du projet sont essentiellement liées :

- à la demande de la DUP d'augmenter la part destinée aux constructions afin d'augmenter la densification de la zone,

- aux reprises demandées par le Conseil Départemental au niveau de l'entrée de la zone pour tenir compte de contraintes techniques de girations,
- à l'optimisation du foncier cessible, qui réduit encore le linéaire de la voirie de desserte, et optimise le macro-lot sur la moitié sud de la ZAC.

La note complémentaire établie présente notamment :

- Des compléments à l'analyse de l'état actuel de l'environnement à la suite de nouvelles investigations écologiques menées sur le site en 2019.
- Les résultats du diagnostic circulatoire actualisé en 2019 du giratoire sur la RD 38, avec la répartition des flux attendus sur ce giratoire.
- Les principales modifications apportées au projet par rapport à celui présenté dans l'étude d'impact du dossier de DUP :

- Entrée du Parc d'Activités : création d'une placette à l'entrée de la voie de desserte centrale du parc, largeur du terre-plein central ramenée à 5m au lieu de 15m compte tenu des contraintes techniques de girations vues avec le Département, arrêt de desserte de la zone par une navette, stationnement temporaire des visiteurs des entreprises du PAED pendant leurs heures de fermeture, …
- Aire de retournement en goutte d'eau : la voie de desserte interne de la ZAC est raccourcie de près de 90 m par rapport au projet de 2015, du fait du l'occupation de la partie Sud de la ZAC par un macro-lot. Le giratoire d'un rayon de 17 m initialement prévu en bout de voirie dans le projet de 2015 est remplacé par une aire de retournement en forme de goutte d'eau qui permettra non seulement de desservir les dernières parcelles de la ZAC mais aussi d'accueillir un bassin de stockage d'eau pour la défense incendie.
- Augmentation de la surface cessible : le projet a été adapté pour optimiser la part destinée aux constructions afin d'augmenter la densification de la zone. La surface cessible est passée de 20 ha à environ 24 ha et la surface de plancher est estimée à 150 000 m².

  La principale adaptation porte sur la création d'un macro-lot sur la partie Sud de la ZAC, en extrémité de la voie de desserte, qui réduit le linéaire de cette voie interne, supprime le giratoire en extrémité de la voie et la placette qui l'entourait, ainsi que la partie d'espace public au Sud de la ZAC dédié à la gestion des eaux pluviales et qui comprenait des bassins en cascade et une noue les reliant.
- Traitement des limites végétales : une attention particulière est portée sur le traitement des limites végétales (traitement de la façade autoroutière, de la façade le long de la voie de desserte interne, de la limite avec le bois du Riollet). Une notice paysagère accompagnera les demandes d'autorisations d'urbanisme.
- Mobilité : l'étude d'impact 2015 prévoyait la réalisation d'une liaison piétonne entre la halte-ferroviaire des Echets et la ZAC au travers du bois du Riollet. Ce dernier étant un espace boisé classé au PLU de Mionnay et compte tenu du fort dénivelé, il est proposé un tracé alternatif qui reprendra le tracé de la canalisation de refoulement des eaux usées.

  Pour compléter cet aménagement, une liaison par transport en commun depuis la halte ferroviaire des Echets sera mise en place en lien avec la Communauté de Communes. A ce stade, il est envisagé la création d'un arrêt à proximité du giratoire situé sur la RD 38 en entrée de site. Il est à noter qu'un bus circule déjà sur la RD 38 entre la gare des Echets et la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

- La modification du raccordement à la station d'épuration de Mionnay qui s'effectue désormais par le Sud, via le chemin des Echets : des précisions sont notamment apportées sur le franchissement des fossés d'alimentation de la zone humide du Marais des Echets, conformément à l'avis n° 2018-AP-732 en date du 18 janvier 2019 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne - Rhône-Alpes.
- Les modifications concernant la gestion des eaux pluviales : du fait de l'implantation d'un macro-lot sur la partie Sud du projet, le découpage de la zone est modifié. Ce nouveau découpage de la zone impose une reprise de l'étude de l'assainissement pluvial qui est détaillée dans le programme des équipements publics (cf. Les eaux pluviales). Les bassins de rétention/infiltration prévus côté Sud-est avec un exutoire vers le marais des Echets n'ont plus lieu d'être.
- Les incidences des modifications apportées au projet dans le cadre écologique et les trafics.

- La mise à jour de l'étude de faisabilité sur le potentiel de développement énergétique avec intégration du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de la Dombes.

La note complémentaire conclut sur le fait que les principales modifications apportées au projet au stade du dossier de réalisation de la ZAC concernant l'augmentation de la surface cessible ne modifient pas les impacts identifiés dans l'étude d'impact de 2015 figurant au dossier d'enquête préalable à la DUP.

Conformément à la demande du Préfet dans l'arrêté de DUP, le dossier de réalisation de la ZAC permet d'augmenter la densification de l'opération, avec une augmentation de la surface cessible et donc la surface de plancher prévisionnelle constructible sur le parc d'activités.

Toutefois, s'agissant d'une zone d'activités, cette augmentation de la surface cessible de l'ordre de 20 % de la superficie initiale, ne change pas l'analyse globale des impacts du projet que ce soit sur l'hydrogéologie ou la qualité des eaux, sur la qualité de l'air et l'environnement sonore (les trafics induits ne changent pas profondément), sur les paysages et l'environnement (les principes d'aménagement paysagers sont pour partie modifiés mais l'armature végétale de la ZAC est conservée, et même renforcée au Sud), et sur les aspects socio-économiques et humains (l'échelle du projet de zone d'activités reste la même).

Par courrier en date du 31 juillet 2020, la Communauté de Communes de la Dombes a saisi l'Autorité Environnementale d'une demande d'avis sur l'actualisation de l'étude d'impact du projet de Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay (01390), en application des articles L. 122-1, L.122-1-1 et R. 122-7 du Code de l'Environnement.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne - Rhône-Alpes a émis un avis n° 2020-ARA-AP-994 délibéré le 29 septembre 2020.
Il a fait l'objet d'une réponse écrite de la Communauté de Communes de la Dombes.

Parallèlement, l'avis de la Commune de Mionnay, commune d'implantation du projet, a été sollicité par courrier en date du 31 juillet 2020 sur l'actualisation de l'étude d'impact du projet de Parc d'Activités Economiques de la Dombes, en application du V de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement qui stipule :

« Lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée est transmis pour avis à l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet.
Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, dès leur adoption, ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé par décret en Conseil d'Etat sont mis à la disposition du public sur le site internet de l'autorité compétente lorsque cette dernière dispose d'un tel site ou, à défaut, sur le site de la préfecture du département. ».

La Commune de Mionnay a émis un avis par délibération en date du 4 septembre 2020 et courrier du 20 octobre 2020.

4 - <u>Avis n° 2020-ARA-AP-994 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne - Rhône-Alpes délibéré le 29 septembre 2020 et réponse écrite de la Communauté de Communes de la Dombes</u>

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Auvergne-Rhône-Alpes du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), a émis un avis n° 2020-ARA-AP-994 délibéré le 29 septembre 2020 sur le dossier de réalisation de la ZAC du Parc d'Activités Economiques de la Dombes.

Conformément à l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, une note écrite en réponse de la part de la Communauté de Communes de la Dombes a été établie et mise à disposition du public lors de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L.123-19 du Code de l'Environnement.

Cette note apporte des compléments au dossier mis à disposition du public en réponse aux remarques émises dans l'avis de la MRAe.

Celle-ci recommande d'approfondir, modifier ou compléter l'étude d'impact sur les points suivants, afin de faciliter la participation du public à l'élaboration des décisions, ici l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC :

1) Approfondir le volet « milieux naturels » de l'état initial de l'environnement incomplet en l'état ;
2) Réaliser une mise à jour complète des données concernant le programme d'aménagement de la ZAC, ces données étant nécessaires pour apprécier l'intégration des enjeux environnementaux permettant ensuite une bonne prise en compte des incidences environnementales potentielles du projet d'aménagement ;
3) Compléter l'étude d'impact sur le sujet de la restauration du corridor biologique inscrit au SRADDET ;
4) Revoir la solution énergétique « gaz » retenue et définir, au stade du dossier de réalisation de ZAC, des prescriptions en matière de production d'énergie renouvelable (géothermie – photovoltaïque) permettant d'inscrire le projet dans le cap fixé par la stratégie nationale définie par la programmation pluriannuelle de l'énergie ;
5) Compléter l'étude d'impact sur le sujet de la mobilité (impact sur trafic au-delà du fonctionnement du giratoire d'accès à la zone, raccord au transport collectif, alternatives à la voiture individuelle) ;
6) Compléter l'étude d'impact sur l'insertion paysagère du projet ;
7) Produire un résumé non technique à jour des dernières évolutions du projet, qui permettra d'assurer la bonne information du public.

Les réponses apportées à chacune de ces demandes sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Le détail des observations émises par la MRAe dans son avis et des réponses apportées figure dans les documents joints à la note de synthèse :

- Avis n° 2020-ARA-AP-994 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne - Rhône-Alpes, délibéré le 29 septembre 2020,
- Note en réponse à l'avis délibéré n° 2020-ARA-AP-994 de la MRAe Auvergne - Rhône-Alpes du 29 septembre 2020.

Remarques émises dans l'avis de la MRAe	Réponses apportées
▪ Approfondir le volet « milieux naturels » de l'état initial de l'environnement	⇨ **L'étude écologique de 2019, mettant à jour les précédents diagnostics effectués et les complétant d'une étude chiroptère, est jointe en totalité en annexe 1 de la réponse à l'avis**
▪ Réaliser une mise à jour complète des données concernant le programme d'aménagement de la ZAC, ces données étant nécessaires pour apprécier l'intégration des enjeux environnementaux permettant ensuite une bonne prise en compte des incidences environnementales potentielles du projet d'aménagement	⇨ **Précisions sur la nature des activités : activités industrielles, de négoce, de e-commerce, solutions immobilières aux petites entreprises du bassin, hôtel et services** ⇨ **Augmentation de la densification de la ZAC** ⇨ **Programme global des constructions : typologie des lots, réduction du linéaire de voirie, plateformes des lots cessibles retravaillées, stratégie paysagère de la ZAC, cahier des prescriptions architecturales et paysagères, traduction des objectifs du SCoT** ⇨ **Certification HQE Aménagement en cours** ⇨ **Précisions sur le nombre d'emplois prévus** ⇨ **Précisions sur le nombre de stationnements prévus** ⇨ **Projet du lot F1**
▪ Compléter l'étude d'impact sur le sujet de la restauration du corridor biologique inscrit au SRADDET	⇨ **Réhabilitation difficile du corridor écologique NE - SO et caractère imperméable de l'autoroute : en revanche, connectivités et corridors E-O améliorés** ⇨ **Prise en compte des différentes facettes de la biodiversité : préservation du bois du Riollet, plantations, espaces publics très végétalisés**
▪ Revoir la solution énergétique « gaz » retenue et définir, au stade du dossier de réalisation de ZAC, des prescriptions en matière de production d'énergie renouvelable (géothermie - photovoltaïque) permettant d'inscrire le projet dans le cap fixé par la stratégie nationale définie par la programmation pluriannuelle de l'énergie	⇨ **Solution au gaz naturel pressentie compte tenu des besoins énergétiques des bâtiments** ⇨ **Préconisation aux preneurs de lots de réaliser leur propre étude de faisabilité pour l'utilisation des EnR**
▪ Compléter l'étude d'impact sur le sujet de la mobilité (impact sur trafic au-delà du fonctionnement du giratoire d'accès à la zone, raccord au transport collectif, alternatives à la voiture individuelle)	⇨ **Etude de trafic du projet de PAE de la Dombes, mise à jour en septembre 2020, en annexe 2 de la réponse** ⇨ **Accès piéton développé** ⇨ **Liaison avec la halte ferroviaire des Echets développée**

▪ Compléter l'étude d'impact sur l'insertion paysagère du projet	⇨ **Réalisation d'un film de présentation du projet : une architecture intégrée au paysage (ce film a été présenté dans le dossier de participation du public par voie électronique)**
▪ Produire un résumé non technique à jour des dernières évolutions du projet, qui permettra d'assurer la bonne information du public	⇨ **Résumé non technique de l'étude d'impact, mis à jour en novembre 2020, en annexe 3 de la réponse**

5 - <u>Avis de la Commune de Mionnay</u>

La Commune de Mionnay a émis un avis par délibération en date du 4 septembre 2020 et courrier du 20 octobre 2020, joints à la note de synthèse.

Délibération du 4 septembre 2020	Courrier du 20 octobre 2020
⇨ **Réserves** : • Vérification que le projet de raccordement à la STEP soit validé par l'exploitant actuel de la DSP, SUEZ • Prévoir le traitement du H2S (sulfure d'hydrogène) en ayant connaissance des éventuels surcoûts engendrés	⇨ **Levée de la réserve** de prise en charge du réseau par l'exploitant Le système mis en place est adapté concernant le H2S ⇨ Demande d'une **surveillance renforcée concernant le H2S** durant la phase d'exploitation du réseau et plus particulièrement lors de la montée en charge du Parc d'Activités.

6 - <u>La participation du public par voie électronique</u>

6.1. <u>Déroulement de la consultation</u>

Les projets de ZAC font l'objet d'une participation du public par voie électronique prévue à l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, applicable aux projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale et qui sont exemptés d'enquête publique en application du 1° du I de l'article L.123-2 du Code de l'Environnement.
La participation du public s'est déroulée du **lundi 14 décembre 2020 au vendredi 15 janvier 2021 inclus**.

Un avis a été mis en ligne, le **jeudi 26 novembre 2020**, sur le site Internet de la Communauté de Communes de la Dombes : www.ccdombes.fr

Cet avis a été affiché au siège de la Communauté de Communes de la Dombes, 100 avenue Foch, 01400 Châtillon-sur-Chalaronne, et à la mairie de Mionnay, commune d'implantation du projet, le **jeudi 26 novembre 2020**.

Il a été publié dans deux journaux diffusés dans le département de l'Ain :
- Le Progrès, édition du **vendredi 27 novembre 2020,**
- Voix de l'Ain, édition du **vendredi 27 novembre 2020**.

Le **dossier mis à disposition du public par voie électronique** comportait :

- La délibération du Conseil communautaire de la Dombes en date du 19 novembre 2020 ouvrant et fixant l'organisation de la participation du public par voie électronique,
- La notice de présentation,
- Le film de présentation du projet,

- Concernant la **création de la ZAC** Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay :
  - L'avis de l'Autorité environnementale du 4 août 2011 sur l'étude d'impact du projet de ZAC,
  - La délibération du 23 juin 2011 relative au bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC, accompagnée du dossier de bilan, comprenant la synthèse des observations et propositions du public,
  - La délibération du 8 mars 2012 approuvant la création de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes,
- Concernant la **Déclaration d'Utilité Publique** sur l'acquisition des terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC, emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Mionnay :
  - L'étude d'impact actualisée et mise à jour en 2015 et son résumé non technique,
  - L'arrêté préfectoral du 29 mai 2017 déclarant l'opération d'utilité publique,
- L'arrêté préfectoral du 6 août 2018 portant autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 1° du Code de l'Environnement,
- Le projet de **dossier de réalisation** (non encore approuvé par la CCD) et ses annexes :
  - Plans : plan de composition, réseaux divers, réseaux gravitaires, voiries, profils EU, refoulement EU, raccordement au giratoire,
  - Le cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales - Juillet 2020,
  - L'étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la ZAC - Juillet 2020,
  - La note complémentaire à l'étude d'impact 2015 établie sur la base du projet de dossier de réalisation - Juillet 2020,
- L'avis n° 2020-ARA-AP-994 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne - Rhône-Alpes, délibéré le 29 septembre 2020, et la réponse écrite de la Communauté de Communes de la Dombes à cet avis,
- L'avis de la Commune de Mionnay, par délibération du Conseil municipal en date du 4 septembre 2020 et courrier du 20 octobre 2020.

Le dossier pouvait être consulté et téléchargé sur le site Internet de la Communauté de Communes de la Dombes : www.ccdombes.fr

Le public pouvait demander, durant toute la durée de la consultation, à la Communauté de Communes de la Dombes, la mise à disposition, au sein de ses locaux, de tout renseignement pertinent et plus généralement de l'ensemble du dossier de consultation sur support papier.

Le public pouvait déposer ses observations et propositions par voie électronique, sur le formulaire de contact du site Internet de la Communauté de Communes de la Dombes : www.ccdombes.fr/contact/. Un lien était accessible en bas de la page dédiée à la participation du public par voie électronique.

Des renseignements sur le projet soumis à la participation du public pouvaient être demandés, par voie électronique, sur le formulaire de contact du site Internet de la Communauté de Communes de la Dombes : www.ccdombes.fr/contact/. Un lien était accessible en bas de la page dédiée à la participation du public par voie électronique.

Au total, 2 participations sous forme de demande de renseignement ou d'observation / proposition ont été recueillies par voie électronique pendant la durée de la consultation.

A l'issue de la participation du public par voie électronique et avant adoption de la décision, une synthèse des observations et propositions déposées par le public a été rédigée.

Au plus tard à la **date de la publication de la décision d'approbation** du dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay, par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes, et pendant une **durée minimale de trois mois**, seront rendus publics, sur le site Internet de la Communauté de Communes de la Dombes :

- la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte,
- les observations et propositions déposées par voie électronique,
- les motifs de la décision, dans un document séparé.

6.2. Synthèse et prise en considération des observations et propositions du public recueillies

Au total, 2 participations sous forme de demande de renseignement ou d'observation / proposition ont été recueillies par voie électroniques pendant la durée de la consultation.

Elles portent toutes deux sur les transports et la mobilité.

Les réponses apportées à la demande de renseignement déposée le 22 décembre 2020 et les éléments de réponses à l'observation / proposition du 12 janvier 2021 permettent à la Communauté de Communes d'apporter des précisions :

- sur l'impact des trafics générés par le projet sur le fonctionnement du giratoire d'accès à la zone depuis la RD 38 et du giratoire RD 38 / RD 1083 à l'Est du site et leur répartition sur les voies périphériques au projet,
- sur les cheminements piétonniers et cyclables prévus, à l'intérieur de la ZAC, dans le programme des équipements publics,
- et sur ses projets pour favoriser la liaison entre la halte ferroviaire des Echets et la ZAC par la réalisation d'un sentier pédestre dans le prolongement de la circulation piétonne de la ZAC et la mise en place d'un service de transport en conventionnant avec une Communauté de Communes voisine qui a mis en place un réseau de transports urbains et dont l'une des lignes converge vers la gare des Echets en passant devant l'entrée future du Parc d'Activités Economiques de la Dombes.
  La réalisation d'un arrêt de bus a été intégrée dans le projet d'aménagement.

Si l'aménagement d'une liaison cyclable entre la halte-ferroviaire des Echets et la ZAC a également été envisagée, il se heurte à des difficultés techniques pour pallier les problèmes de sécurité liés à l'utilisation de l'emprise de la RD 1083 jusqu'au rond-point puis de la RD 38, et le franchissement des ouvrages SNCF au-dessus de la RD 38. La circulation soutenue sur la RD 1083 et de la RD 38 imposerait une liaison en site propre et détachée de la voirie, et donc un élargissement de ces deux voies. La réalisation de pistes cyclables pour relier les villages de Saint André-de-Corcy et de Mionnay, ainsi que la halte ferroviaire des Echets, à la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, nécessitera des investigations dans le cadre d'un schéma cyclable intercommunal, inscrit dans le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de la Dombes, en lien avec le Département de l'Ain pour ce qui concerne tout passage sur le réseau départemental.

Un document séparé expose les motifs des décisions.
Il retient que les deux participations précitées sont importantes en ce qu'elles mettent en avant la problématique de la desserte du PAE.
Elles n'impliquent toutefois pas de modification du projet.

7 - Les accords sur le principe de réalisation des équipements publics

Conformément à l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme, lorsque le projet de programme des équipements publics comporte des équipements dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à d'autres collectivités ou établissements publics, le dossier doit comprendre les pièces faisant état de l'accord de ces personnes publiques sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et, le cas échéant, sur leur participation au financement.

Les équipements à réaliser dans la ZAC relèvent de la compétence de plusieurs collectivités et établissements publics, selon le tableau ci-après :

Collectivités ou établissements publics	Equipements concernés	Participation au financement	Décision d'accord
Commune de Mionnay	- voies internes de la ZAC, cheminements piétons et espaces publics associés - réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales - équipements de défense incendie - chambres de tirage et fourreaux télécom.	Non	Délibération du Conseil municipal du 15 janvier 2021
Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône	- réseau d'eau potable, hors ouvrages, équipements et réseau liés à la défense incendie	Non	Délibération du Comité syndical du 14 décembre 2020
Régie Services Energie	- alimentation et desserte électrique : réseaux HTA et basse tension, postes de distribution et transformation publiques	40 %	Courrier du 11 décembre 2020
Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain	- alimentation en fibre optique : installation des fibres et boitiers	100 %	Courrier du 11 janvier 2021

Les décisions (délibérations ou courriers) d'accord sur le principe de réalisation des équipements publics, selon les modalités présentées ci-dessus, étaient jointes à la note de synthèse.

8 - <u>Pièces jointes à la note de synthèse</u>

Les pièces suivantes étaient jointes à la note de synthèse présentée aux Conseillers communautaires :

- Le projet de dossier de réalisation et ses annexes :
  - Plans : Equipements, Réseaux gravitaires (EP et EU), Raccordement au giratoire, Nivellement - voirie, Refoulement EU, Réseaux divers, Profils de refoulement EU,
  - Le cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales - Juillet 2020,
  - L'étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la ZAC - Juillet 2020,
  - La note complémentaire à l'étude d'impact 2015 établie sur la base du projet de dossier de réalisation - Juillet 2020,
  - Les accords des personnes publiques sur le principe de la réalisation des équipements publics : Commune de Mionnay, Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône, Régie Services Energie, Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain,
- L'avis n° 2020-ARA-AP-994 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne - Rhône-Alpes, délibéré le 29 septembre 2020,
- La note en réponse à l'avis délibéré n° 2020-ARA-AP-994 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne - Rhône-Alpes du 29 septembre 2020,
- L'avis de la Commune de Mionnay, par délibération du Conseil municipal en date du 4 septembre 2020 et courrier du 20 octobre 2020,

- La synthèse des observations et propositions déposées pendant la participation du public par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs des décisions.

9 - <u>Publicité de la décision</u>

L'article R.311-9 du Code de l'Urbanisme stipule que l'acte qui approuve le dossier de réalisation et celui qui approuve le programme des équipements publics font l'objet des mesures de publicité et d'information édictées par l'article R.311-5, à savoir :

- il est affiché pendant un mois en mairie ou au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et, dans ce cas, dans les mairies des communes membres concernées.
- mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- il est en outre publié :
  a) Lorsqu'il s'agit d'une délibération du conseil municipal d'une commune de 3 500 habitants et plus, au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales ou, lorsqu'il s'agit d'une délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.5211-41 dudit code si un tel recueil existe.
- Chacune de ces formalités de publicité mentionne le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

Les effets juridiques attachés à la création de la zone ont pour point de départ l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité prévues au deuxième alinéa ci-dessus. Pour l'application du présent alinéa, la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie ou au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent est celle du premier jour où il est effectué.

Après présentation de la note de synthèse et de ses annexes aux Conseillers communautaires, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le bilan de la participation du public par voie électronique portant sur l'actualisation de l'étude d'impact de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay, au stade du dossier de réalisation,
- De prendre en considération les observations et propositions recueillies auprès du public au cours de cette procédure de participation du public par voie électronique selon les éléments présentés dans la synthèse des observations et propositions déposées et dans les motifs des décisions,
- D'approuver le dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes,
- D'approuver le programme des équipements publics de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix pour et 3 abstentions :

- **D'approuver** le bilan de la participation du public par voie électronique portant sur l'actualisation de l'étude d'impact de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay, au stade du dossier de réalisation,
- **De prendre** en considération les observations et propositions recueillies auprès du public au cours de cette procédure de participation du public par voie électronique selon les éléments présentés dans la synthèse des observations et propositions déposées et dans les motifs des décisions,
- **D'approuver** le dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes,
- **D'approuver** le programme des équipements publics de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes.

La délibération fera l'objet des mesures de publicité précisées ci-avant, en application des articles R.311-5 et R.311-9 du Code de l'Urbanisme.

Le dossier sera tenu à la disposition du public au Siège de la Communauté de Communes de la Dombes, 100 Avenue Foch, à Châtillon-sur-Chalaronne (01400).

Ainsi fait et délibéré, le 04 février 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**48**	**54 (9 pouvoirs)**

Séance du 18 février 2021

Date de la convocation
12 février 2021
Date d'affichage
12 février 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit février, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 février de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Baneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_02_02_016

Approbation du procès-verbal de la séance du 04-02-2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210218-DELIB-21-016-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/02/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	P. MATHIAS
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	M. JACQUARD
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M. JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER		x	F. SUCILLON
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Estelle	MAINGUE LAGRANGE	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Géraldine MERCIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- D'approuver le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 18 février 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**48**	**53 (10 pouvoirs)**

Séance du 18 février 2021

Date de la convocation
12 février 2021
Date d'affichage
12 février 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit février, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 février de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Baneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_02_02_017

Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210218-DELIB-21-017-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/02/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	P. MATHIAS
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	M. JACQUARD
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M. JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER		x	F. SUCILLON
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Estelle	MAINGUE LAGRANGE	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Géraldine MERCIER.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable également aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L5211-36 du CGCT), dispose que le Président présente dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette. Ce rapport donne lieu à débat au Conseil, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2021 annexé à la délibération,

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour et 5 abstentions :

- De prendre acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2021,

- De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2021 organisé en son sein.

Ainsi fait et délibéré, le 18 février 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**48**	**54 (8 pouvoirs)**

Séance du 04 mars 2021

Date de la convocation
26 février 2021
Date d'affichage
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 26 février de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Condeissiat, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_03_018

Approbation du procès-verbal de la séance du 18-02-2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Martine	VERNU	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Jean Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210304-DELIB-21-018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/03/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- D'approuver le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 04 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**48**	**52 (8 pouvoirs)**

Séance du 04 mars 2021

Date de la convocation
26 février 2021
Date d'affichage
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 26 février de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Condeissiat, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_03_019

Approbation et signature de la convention et création d'un poste chef de projet Petites villes de demain

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Martine	VERNU	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Jean Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210304-DELIB-21-019-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/03/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.
Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.
Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.
La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Sur notre territoire, les communes de Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Saint André de Corcy et Villars les Dombes ont été retenues dans ce programme.
Afin d'assurer la coordination de ce dispositif, les communes concernées se sont accordées pour solliciter la CCD et une convention à intervenir entre les Communes Concernées et la CCD précise le rôle de chacune dans le dispositif ; un projet est annexé à la présente.
Traduction concrète de cet engagement et conformément aux préconisations des services de l'Etat, la CCD est pressentie pour porter le poste de chef de projet chargé d'animer le dispositif sur les quatre communes qui se sont portées candidates pour une durée de 18 mois.

L'annexe 1 à ladite convention détaille le rôle et les missions du Chef de Projet.

Le financement de ce poste est assuré à 75% maximum par l'Etat avec un plafond de 45.000 € par an sur une durée qui ne pourra pas excéder 6 ans.
Le principe d'une prise en compte de l'intégralité des dépenses inhérentes à cette mission est admis mais reste formellement à valider.
Les services de la DDT et l'APEC sont disposés à proposer un soutien méthodologique pour réaliser ce recrutement.
Le lancement simultané de plusieurs opérations identiques sur le territoire national va engendrer une demande forte sur le profil correspondant à ce type de missions. C'est pourquoi la CCD doit avancer sur ce recrutement sans tarder.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la Convention Petites villes de demain et d'autoriser Madame la Présidente à la signer,
- De créer un poste de Chef de Projet dans le cadre d'un contrat de projet pour une durée de 18 mois,
- De préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00 hebdomadaires,
- De décider que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des attachés ou des ingénieurs,
- D'habiliter l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 50 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions :

- D'approuver la Convention Petites villes de demain et d'autoriser Madame la Présidente à la signer,

- **De créer** un poste de Chef de Projet dans le cadre d'un contrat de projet pour une durée de 18 mois,

- **De préciser** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00 hebdomadaires,

- **De décider** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des attachés ou des ingénieurs,

- **D'habiliter** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré, le 04 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**48**	**56 (8 pouvoirs)**

Séance du 04 mars 2021

Date de la convocation
26 février 2021
Date d'affichage
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 26 février de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Condeissiat, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_03_020

Désignation des membres du Conseil de développement

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Martine	VERNU	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Jean Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210304-DELIB-21-020-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/03/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Stephen GAUTIER**

Vu la délibération D2020_12_09_228 du 10 décembre 2020 créant le conseil de développement,

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'EPCI-FP.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner les membres du conseil de développement pour la Communauté de Communes de la Dombes :

PRENOM	NOM	COMMUNE
Thérèse	HAFFNER	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Fabienne	FLORIT	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Claude	LAURENT	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Vanessa	MICHAUD	BANEINS
Elisabeth	DUBOST	BANEINS
Cyril	PIRAT	CHALAMONT
Emilie	HUGUIN	CHALAMONT
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Vincent	DA SILVA	CHALAMONT
Yves	VIOLLAND	CHALAMONT
Guillaume	DEBERGUES	CHATILLON LA PALUD
Pascal	PERRET	CHATILLON LA PALUD
Thomas	DOLVET	CHATILLON LA PALUD
Vincent	MANUEL	CHATILLON SUR CHALARONNE
Franck	MAISONNNEUVE	CHATILLON SUR CHALARONNE
Etienne	FOURNERON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Didier	PESCARMONA	CHATILLON SUR CHALARONNE
Guillaume	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Frédéric	BERNARD	MIONNAY
Valentin	NACHER	MIONNAY
Philippe	DEVIN	MIONNAY
Michel	HOURS	MIONNAY
Dominique	MARCHALOT	MONTHIEUX
Patrice	MORANDAS	NEUVILLE LES DAMES
Monique	MICHEL	NEUVILLE LES DAMES
Aurélie	BRUNEL	NEUVILLE LES DAMES
Karine	CHATELET	ROMANS
Aude-Line	GIMOND	SAINT ANDRE DE CORCY
Jordan	VIDAL	SAINT ANDRE DE CORCY
Yvette	MALLEVAL	SAINT ANDRE DE CORCY
Charles	FERRAND	SAINT ANDRE DE CORCY
Danielle	CREPEAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL
Chrystèle	JOSSERAND	SAINT MARCEL
Michelle	POUSSEL	SAINT NIZIER LE DESERT
Damien	POBEL	SAINT PAUL DE VARAX
Laurent	COUTURIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	JARNET	SULIGNAT
Michel	MACON	VILLARS LES DOMBES

Gilles	GARAUDET	VILLARS LES DOMBES
Christine	DUFOUR	VILLETTE SUR AIN

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'arrêter la liste ci-dessus des membres siégeant au sein du Conseil de développement.

Ainsi fait et délibéré, le 04 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**55 (8 pouvoirs)**

Séance du 04 mars 2021

Date de la convocation
26 février 2021
Date d'affichage
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 26 février de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Condeissiat, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_03_021

Remplacement du 5ème poste de vice-présidence

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Martine	VERNU	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Jean Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210304-DELIB-21-021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/03/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10,
Vu la délibération n° D2020_07_04_088 du 16 juillet 2020, déterminant le nombre de vice-présidents de la Communauté de Communes de la Dombes,

À la suite de la démission de Mme BURNET, 5ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes et conformément à la délibération de l'assemblée communautaire en date du 16 juillet 2020, il convient de désigner un nouveau(lle) Vice-Président(e) pour la Communauté de Communes.

Madame la Présidente procède à l'élection à la 5ème Vice-présidence, à bulletin secret, à la majorité absolue et effectue l'appel à candidature.

Madame Audrey CHEVALIER se porte candidat.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 55 voix pour et 2 abstentions :

- De désigner, Mme Audrey CHEVALIER, comme 5ème Vice-Présidente, et la déclare installée,

- De mettre à jour le tableau des vice-présidents noté ci-dessous :

- 1er Vice-président : Monsieur Jean Pierre GRANGE
- 2ème Vice-président : Monsieur Jean Paul COURRIER
- 3ème Vice-président Monsieur Patrick MATHIAS
- 4ème Vice-président : Monsieur Dominique PETRONE
- 5ème Vice-présidente : Madame Audrey CHEVALIER
- 6ème Vice-président : Monsieur Stephen GAUTIER
- 7ème Vice-président : Monsieur François MARECHAL
- 8ème Vice-président : Monsieur Christophe MONIER
- 9ème Vice-président : Monsieur Ludovic LOREAU
- 10ème Vice-président : Monsieur Michel JACQUARD
- 11ème Vice-président : Monsieur Philippe POTTIER
- 12ème Vice-président : Monsieur Gérard BRANCHY
- 13ème Vice-présidente : Madame Emilie FLEURY
- 14ème Vice-présidente : Madame Evelyne ESCRIVA

Ainsi fait et délibéré, le 04 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**55 (7 pouvoirs)**

Séance du 04 mars 2021

Date de la convocation
26 février 2021
Date d'affichage
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 26 février de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Condeissiat, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_03_022

Suppression d'un poste de membre du Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Martine	VERNU	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Jean Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210304-DELIB-21-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/03/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10,
Vu la délibération n° D2020_07_04_090 du 16 juillet 2020, déterminant le nombre des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes,

Il convient de supprimer un poste de membre du Bureau qui avait été créé initialement.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 55 voix pour et 2 abstentions :

- De supprimer un poste de membre du Bureau.

Ainsi fait et délibéré, le 04 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES • AIN •

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**57 (8 pouvoirs)**

Séance du 04 mars 2021

Date de la convocation
26 février 2021
Date d'affichage
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 26 février de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Condeissiat, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_03_023

Renouvellement des conventions avec OCAD3E et ECOSYTEM pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210304-DELIB-21-023-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/03/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Martine	VERNU	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Jean Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme organisme coordonnateur pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) pour la période 2021-2026 (01/01/21 au 31/12/26). L'arrêté a été signé le 23/12/2020 par le Ministère de l'écologie, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'économie.

Les missions de l'OCAD3E sont :

- Procéder, si nécessaire, à la désignation de l'éco-organisme chargé de l'enlèvement des DEEE sur les points de collecte de la collectivité.
- Etablir des Conventions entre avec les collectivités locales et les éco-organismes actionnaires.
- Assurer le suivi des obligations de chaque éco-organisme en tenant compte des tonnages collectés dans tous les circuits de collecte.
- Veiller à la cohérence des messages vers le consommateur-habitant-citoyen et met en place un référentiel pour la prévention et l'éco-conception.
- Etablir et gérer les relations contractuelles et financières avec les collectivités locales. Il garantit à ces dernières la continuité des enlèvements et du versement des compensations financières.

La collecte vise :

- Les écrans : écrans plats (plasma, LCD, tubes…), minitels, ordinateurs portables…
- Les Gros Electroménagers Froid (GEM F) : réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, caves à vins…
- Les Gros Electroménagers Hors Froid (GEM HF) : lave-linge, lave-vaisselle, ballons d'eau chaude, sèche-serviettes…
- Les Petits Appareils en Mélange (PAM) : aspirateurs, batteurs, chauffe-biberons, brosses à dent électriques, appareils photos, scanners, jouets à piles, imprimantes, consoles de jeux, barbecues électriques….
- Toutes les lampes d'éclairage à l'exception des ampoules à filament et halogènes. Il s'agit de manière non exhaustive : des lampes fluorescentes compactes ; des lampes à sodium haute et basse pression (notamment issues de l'éclairage public) ; des lampes à vapeur de mercure ; des lampes à iodure métallique ; des lampes à décharge techniques ; des lampes à diode électroluminescente ; des tubes fluorescents.

Pour information, 431 tonnes de DEEE ont été collectées en 2019 dans les quatre déchèteries du territoire. OCAD3E a pris en charge la collecte et a également reversé 31 282 € à la CCD.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le renouvellement des conventions avec OCAD3E et Ecosytem, relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers et aux lampes et d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions ainsi que tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le renouvellement des conventions avec OCAD3E et Ecosytem, relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) et aux lampes,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les conventions ainsi que tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 04 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**57 (8 pouvoirs)**

Séance du 04 mars 2021

Date de la convocation
26 février 2021
Date d'affichage
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 26 février de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Condeissiat, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Martine	VERNU	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Jean Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_03_024

Approbation de la candidature de la Communauté de Communes de la Dombes à l'appel à projets CITEO/ADELPHE pour l'extension des consignes de tri (AAC ECT)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210304-DELIB-21-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/03/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

CITEO et ADELPHE mettent en œuvre les actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre, en 2022, les objectifs nationaux suivants :

- 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché français,
- 65% de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques mis sur le marché français et gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets.

Dans cet optique, CITEO et ADELPHE encadrent la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT) des plastiques au niveau national afin :

- D'échelonner les investissements de modernisation des centres de tri,
- De disposer des capacités de recyclage suffisantes.

Le déploiement des consignes élargies doit passer par un appel à candidatures. Cinq phases d'appels à projet ont été échelonnées sur la période de 2018 à 2022. Il reste à ce jour deux phases de candidature :

- Phase n°4 : décembre 2020/avril 2021
- Phase n°5 : octobre 2021/mars 2022

La planification du passage aux extensions de consignes de tri des plastiques conditionne par ailleurs une majoration des soutiens plastiques de 600 à 660 €/t sur l'ensemble du flux plastiques.

Depuis le 1er janvier 2021, les déchets issus de la collecte sélective (hors verre) de la CCD sont triés à l'usine TRIVALO 69 de PAPREC. Cette installation récente est en capacité de trier l'ensemble des plastiques contrairement au précédent prestaire. De ce fait, la CCD peut candidater au prochain appel à candidatures de CITEO/ADELPHE.

Le calendrier de cette phase 4 est le suivant :

- 30 novembre 2020 : ouverture de l'appel à projet
- 2 avril 2021 : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- Avril à juillet 2021 : analyse des dossiers de candidature
- Fin juillet 2021 : annonce de la sélection et publication des listes des lauréats
- 2ème semestre 2021 : contractualisation avec les lauréats

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la mise en œuvre du projet d'extension des consignes de tri sur le territoire de la CC de la Dombes et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier dont la candidature dans le cadre de l'appel à projets phase n°4 de CITEO/ADELPHE.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la mise en œuvre du projet d'extension des consignes de tri sur le territoire de la CC de la Dombes,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier dont la candidature dans le cadre de l'appel à projets phase n°4 de CITEO/ADELPHE.

Ainsi fait et délibéré, le 04 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**54 (8 pouvoirs)**

Séance du 04 mars 2021

Date de la convocation
26 février 2021
Date d'affichage
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 26 février de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Condeissiat, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_03_025

Approbation de la candidature de la Communauté de Communes de la Dombes au label RAMSAR pour la Dombes

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Martine	VERNU	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Jean Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210304-DELIB-21-025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/03/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Gérard BRANCHY**

1) Contexte :

La convention de Ramsar sur les zones humides est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 à Ramsar en Iran. Elle regroupe aujourd'hui 171 pays, 2416 sites désignés.
La France est devenue partie contractante en 1986. En 2018, elle compte 48 sites d'importance internationale (37 en métropole et 11 en outre-mer), quelques exemples : Baie du Mont-Saint-Michel, Camargue, Golfe du Morbihan, Marais Audomarois, Tourbières de la montagne Jurassienne…

Objectif : « la conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources »

Fondée à l'origine sur la préservation des habitats d'oiseaux d'eau cette convention a élargi son champ de compétence à tous les aspects de la biodiversité et va même jusqu'à la préservation des valeurs sociales et culturelles présentes sur le territoire des zones humides.

Ramsar est un label de reconnaissance de l'importance mondiale de ces zones humides. Il récompense et valorise les actions de gestion durable et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre.
La demande d'inscription est volontaire et basée sur des critères écologiques. La Dombes des étangs répond à de nombreux critères et fait partie des territoires de zones humides les plus riches de France, se caractérisant par une gestion ancestrale contribuant à le préserver.

2) Exemple de critères écologiques de désignation :

• 1 critère tenant compte des types de zones humides représentatifs, rares ou uniques.
• 3 critères tenant compte des espèces ou des communautés écologiques.
• 2 critères spécifiques tenant compte des oiseaux d'eau. Exemple du critère 5 : « Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus. » Ce qui est le cas pour la Dombes, en hiver, avec 25 000 à 29 000 oiseaux d'eau selon les années.
Cette proposition a été présentée en groupe de travail Natura 2000 et en comité de pilotage depuis décembre 2019, sans qu'il n'y ait d'avis contraire exprimé de la part des acteurs socio-professionnels. Ce label n'est pas une protection réglementaire. La démarche est appuyée par le Département de l'Ain qui accompagne les territoires volontaires en aidant à constituer le dossier de candidature.

3) Intérêt de la labellisation :

- Appartenance à un réseau mondial de sites.
- Intégration de la Dombes dans une dynamique et un réseau des gestionnaires de sites français, notamment dans la recherche de solutions pour l'adaptation au changement climatique.
- Visibilité pour un tourisme de nature international.

4) Proposition :

- Candidater pour l'ensemble du site Natura 2000 qui prend en compte les étangs et leur bassin versant.
- Associer les collectivités voisines concernées et solliciter leurs délibérations.
- Porter le label et mutualiser la gestion du label avec l'animation du site Natura 2000, pour ne pas multiplier les instances.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la candidature de la Communauté de Communes de la Dombes au label Ramsar pour les étangs de la Dombes et d'en porter l'animation future,
- D'approuver le périmètre du label calé sur le périmètre Natura 2000 de la Dombes,
- De présenter la candidature aux autres collectivités concernées et de solliciter leur avis formel nécessaire à la finalisation de la candidature.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour et 3 abstentions :

- **D'approuver** la candidature de la Communauté de Communes de la Dombes au label Ramsar pour les étangs de la Dombes et d'en porter l'animation future,

- **D'approuver** le périmètre du label calé sur le périmètre Natura 2000 de la Dombes,

- **De présenter** la candidature aux autres collectivités concernées et de solliciter leur avis formel nécessaire à la finalisation de la candidature.

Ainsi fait et délibéré, le 04 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**57 (8 pouvoirs)**

Séance du 04 mars 2021

Date de la convocation
26 février 2021
Date d'affichage
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 26 février de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Condeissiat, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_03_026

Convention de travaux pour la restauration d'un fossé prioritaire pour une chaine d'étangs

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Martine	VERNU	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Jean Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210304-DELIB-21-026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/03/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

1) Contexte :

L'écosystème dombiste est un écosystème complexe où interagissent, entre autres, gestion piscicole, gestion cynégétique et gestion agricole (site Natura 2000 de la Dombes : 47 600 ha, plus de 1200 étangs).
La CC Dombes a été désignée en juin 2017 opérateur Natura 2000 du site FR 8212016 Dombes. Ce rôle est encadré par convention avec l'Etat. Dans le cadre de ses missions d'animation du site Natura 2000, la CC Dombes a sollicité les acteurs locaux pour développer des actions concourant à la préservation des étangs.
De plus la CC Dombes a la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations). Sur le bassin versant de la Sereine, le syndicat de rivières n'est actuellement pas constitué. C'est pourquoi la CC Dombes se propose d'intervenir ponctuellement sur des problématiques de gestion de l'eau identifiées et en accord avec le financement rendu possible par la taxe GEMAPI prélevée.
Dans ce contexte, des propriétaires ont sollicité un appui pour restaurer l'alimentation d'une chaîne comportant 7 étangs compris en tout ou partie sur les communes de Saint-Marcel-en-Dombes, Saint-André-de-Corcy et Birieux, alimentant ensuite d'autres étangs du bassin versant de la Sereine.

2) Objectifs du projet pour la CC Dombes :

Mener une action ciblée sur un fossé à fort enjeu,
Faciliter le transfert de l'eau pour pérenniser l'activité piscicole et les milieux naturels des étangs dans une zone géographique particulièrement déficitaire en eau ces dernières années.

3) Nature des travaux et contenu de la convention :

Il s'agit d'une opportunité saisie dans l'attente d'une organisation prochaine sur ce bassin versant. Les travaux consistent en la restauration d'un fossé majeur sur 1.5 km en limite des communes de Saint-Marcel et de Saint-André-de-Corcy (entre la route départementales RD1083 et la prise d'eau de l'étang des Vavres à Saint-André-de-Corcy), en tête d'une chaîne de plus de 7 étangs. Les travaux seront effectués selon la technique du vieux-fond, vieux bords.

La CC Dombes s'engage à monter l'opération, proposer et faire valider les travaux aux propriétaires et informer les exploitants agricoles pour ensuite assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.
La CC Dombes apporte en interne les moyens humains de montage technique et de suivi de travaux.
Les propriétaires s'engagent à autoriser l'accès au site durant la période de travaux, veiller à respecter et faire respecter les travaux et financer l'opération dans les conditions établies.
La CC Dombes réglera la prestation à l'entreprise et sollicitera la participation financière de chaque propriétaire riverain du fossé à hauteur de 10% du montant TTC chacun. Deux propriétaires également concernés ont été identifiés ; soit un montant maximal sollicité à chaque propriétaire de 300 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le principe d'une convention de travaux à passer avec les propriétaires concernés pour les travaux de restauration d'un fossé prioritaire, de détailler dans cette convention le contenu technique des travaux et les conditions financières présentées et d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De valider le principe d'une convention de travaux à passer avec les propriétaires concernés pour les travaux de restauration d'un fossé prioritaire,

- De détailler dans cette convention le contenu technique des travaux et les conditions financières présentées,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions.

Ainsi fait et délibéré, le 04 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**56 (8 pouvoirs)**

Séance du 04 mars 2021

Date de la convocation
26 février 2021
Date d'affichage
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 26 février de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Condeissiat, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_03_027

Création d'un contrat de projet en charge de la coordination et du suivi des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Martine	VERNU	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Jean Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210304-DELIB-21-027-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/03/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 II,
Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison du développement de nouveaux projets locaux tels que les paiements pour Services Environnementaux (PSE) et le Plan Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE), il est proposé de créer un contrat de projet permettant leur mise en œuvre,

1) **Contexte :**

La CC de la Dombes a été lauréate en mars 2020 de l'appel à initiatives de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse visant le déploiement expérimental de Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Le dispositif PSE découle du Plan National Biodiversité présenté le 4 juillet 2018. Il vise à renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée. L'action 24 du Plan prévoit la mise en place d'un nouvel outil : les Paiements pour Services Environnementaux.
L'action « Paiements pour Services Environnementaux » (PSE) consiste à créer puis mettre en œuvre un dispositif de rémunération des agriculteurs et pisciculteurs pour les services environnementaux rendus liés aux enjeux biodiversité et eau du territoire.

2) **Les objectifs du PSE porté par la CC de la Dombes sont multiples :**

- Pérenniser et restaurer des éléments paysagers favorables à l'amélioration de la qualité de l'eau et au renforcement de la biodiversité locale et des trames écologiques des espaces agricoles et des étangs.
- Faire reconnaître et soutenir les pratiques environnementales des agriculteurs et des pisciculteurs en lien avec les enjeux de transition agro-écologiques.

Le dispositif de Paiements pour Services Environnementaux constitue un outil technique et financier ambitieux pour les agriculteurs et les pisciculteurs qui seront les premiers bénéficiaires, mais aussi pour la CC de la Dombes et ses partenaires. Le déploiement des PSE se fera pour 5 ans à compter de juin 2021.
Par ailleurs, la CC Dombes est identifiée pour animer et coordonner le lancement d'un Plan Territorial de Gestion de l'Eau en partenariat avec les EPCI voisins et les syndicats de rivières, et sous l'égide de l'Etat et de l'Agence de l'Eau. Ce PTGE se traduira en 2021 par le lancement d'une convention d'étude avec le BRGM pour une première phase concernant l'analyse des données utiles à la compréhension du fonctionnement de la nappe des cailloutis de la Dombes. Ce travail d'étude doit s'accompagner tout au long du projet d'une concertation entre acteurs concernés par la ressource en eau. Le contexte de changement climatique implique de créer dès maintenant les bonnes conditions de dialogue nécessaires pour valider des objectifs partagés qui doivent aboutir à la mise en œuvre d'actions concrètes.

Ces objectifs de travail se traduisent par la proposition d'ouverture d'un poste de chargé de mission en agroécologie (PSE-PTGE), ayant pour missions :

- 0.75 ETP : PSE : suivi des contrats des agriculteurs et pisciculteurs engagés, contrôles, organisation d'échanges techniques, suivis écologiques, suivi administratif, diffusion d'informations et publications.
- 0.25 ETP : PTGE : organisation des réunions de comités, montage administratif des études, animation des groupes de travail, rédaction des documents nécessaires au projet.

Période du programme : 6 ans, 1/04/2021 au 31/03/2027.
Le poste est financé à minima à 60 % par l'Agence de l'Eau.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer un contrat de projet en charge de la coordination et du suivi du PSE Dombes à compter du 1er avril 2021 pour une durée de 6 ans, de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00 hebdomadaires, de décider que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des ingénieurs et d'habiliter l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 56 voix pour et 1 abstention :

- De créer un contrat de projet en charge de la coordination et du suivi du PSE Dombes à compter du 1er avril 2021 pour une durée de 6 ans,

- **De préciser** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00 hebdomadaires,

- **De décider** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des ingénieurs,

- **D'habiliter** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré, le 04 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**49 (7 pouvoirs)**

Séance du 04 mars 2021

Date de la convocation
26 février 2021
Date d'affichage
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 26 février de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Condeissiat, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Martine	VERNU	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Jean Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_03_028

Modalités de participation de la Communauté de Communes de la Dombes et des Communes du territoire au financement du service unifié pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol

Avenant n° 3 à la convention entre la Communauté de Communes de la Dombes et les Communes membres

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210304-DELIB-21-028-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/03/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **François MARECHAL**

Au 1er janvier 2015, le service unifié instructeur des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol - ADS - a été mis en place par les Communautés de Communes Centre Dombes, Chalaronne Centre, du Canton de Chalamont et Dombes Saône Vallée.

La convention constitutive du service ADS unifié a été signée le 4 novembre 2014 et actualisée par 3 avenants.
L'avenant n° 3 à la convention entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et la Communauté de Communes de la Dombes, signé le 22 juin 2017, définit, dans son article 14, les dispositions financières et notamment les modalités de remboursement des dépenses de fonctionnement du service ADS sur la base du budget prévisionnel et de la clé de répartition.

Le Conseil communautaire de la Dombes, lors de sa séance du 9 mars 2017, a adopté, à l'unanimité, la gratuité des actes instruits par le service ADS pour les Communes du territoire.

Pour l'année 2020, la participation de de la Communauté de Communes de la Dombes s'est répartie de la façon suivante :

- une part fixe calculée à partir d'un droit d'entrée de 218 € par commune et d'une cotisation d'1 € par habitant.

	DROIT D'ENTREE	**ASSISTANCE TECHNIQUE ET JURIDIQUE (base pop. totale 2020)**	**PART FIXE TOTALE**
CC de la DOMBES	**7 848,00 €**	**39 490 €**	**47 338,00 €**

- une part variable calculée à partir du tableau de facturation des actes de l'année N-1 sur la base de la clé de répartition du coût des actes actualisée en 2016.

Composantes de la contribution au service ADS				répartition	tarif unitaire
Part fixe	Droit d'entrée	Fonction du nb de communes (55 communes)		5%	218 euros de droit d'entrée par commune
	Assistance tél. conseils techniques et juridiques	Fonction de la population		25%	1 euro/habitant
Part variable	Instruction des dossiers	Dossier	coef. de complexité de l'instruction de	70%	
		Coût unitaire par PCMI (et leurs modificatifs) et DP division	1		134 €/PC et DP division
		Coût unitaire par Cua	0,2		27 €/CUa
		coût unitaire arrêté de transfert, annulation, prorogation	0,2		27 €/arrêté
		Coût unitaire par Cub	0,4		54 €/CUb
		Coût unitaire par DP	0,5		67 €/DP
		Coût unitaire par PA , PC ERP et collectif et leurs modificatifs	3		403€/PA PC ERP et collectifs
		Coût unitaire par PD	0,2		27€/PD
	PLU	Relecture du règlement et des OAP des PLU avant arrêt sur demande expresse des commu			400€/jour + 50€/heure supplémentaire

Ainsi, la participation de la Communauté de Communes de la Dombes, pour l'année 2020, comprenait une part fixe de 47 338 € et une part variable de 93 456 €.

	PART FIXE (base pop. totale 2020)	PART VARIABLE (base données 2019)	TOTAUX	REGUL de 2019 sur budget 2020	TOTAL COTISATIONS 2020
C.C. DE LA DOMBES	47 338,00 €	96 655,00 €	143 993,00 €	-3 199,00 €	140 794,00 €

Le financement du service ADS unifié a ainsi généré une participation de la Communauté de Communes de la Dombes de 140 794 €.

Pour rappel, pour les années 2017, 2018 et 2019, la participation de la CCD était de :

	REALISE 2017			REALISE 2018			REALISE 2019		
	Part fixe	Part variable	total	Part fixe	Part variable	total	Part fixe	Part variable	total
CCD	46 435,00 €	84 528,00 €	130 963,00 €	46 435,00 €	89 854,00 €	136 289,00 €	47 830,00 €	96 655,00 €	144 485,00 €

Les prévisions 2021, pour le territoire de la Dombes, sont les suivantes :

	PART FIXE	PART VARIABLE	TOTAL
CC de la DOMBES	**49 960,00 €**	**113 230,00 €**	**160 190,00 €**

Ainsi, après quatre exercices, il a été constaté que les dépenses engagées en section de fonctionnement impactent fortement l'équilibre du budget principal de la Communauté de Communes de la Dombes.

En conséquence, une modification des modalités de participation de la Communauté de Communes de la Dombes et des Communes du territoire au financement du service ADS est proposée de la façon suivante :

- Prise en charge de la part fixe correspondant au droit d'entrée et à l'assistance téléphonique, les conseils techniques et juridiques, par la Communauté de Communes de la Dombes,
- Prise en charge de la part variable par les Communes du territoire : facturation aux communes des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol instruits par le service ADS.

Cette répartition a été débattue en Conférence des Maires et en Commission SCOT-ADS-PLUi.

Un avenant n° 3 à la convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols fixe ces modalités de participation de la Communauté de Communes de la Dombes et des Communes membres au financement de l'instruction des actes d'urbanisme.

Cet avenant n° 3 entre en vigueur à compter de l'exercice 2021.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur les modalités de participation de la Communauté de Communes de la Dombes et des Communes du territoire au financement du service ADS, selon les modalités présentées ci-dessus, et d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n° 3 à la convention entre la Communauté de Communes et ses Communes membres.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 48 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions :

- **D'approuver** les modalités de participation de la Communauté de Communes de la Dombes et des Communes du territoire au financement du service ADS, selon les modalités présentées ci-dessus,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer l'avenant n° 3 à la convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols, entre la Communauté de Communes et ses Communes membres, joint à la présente délibération, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 04 mars 2021,

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**53 (8 pouvoirs)**

Séance du 04 mars 2021

Date de la convocation
26 février 2021
Date d'affichage
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 26 février de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Condeissiat, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Martine	VERNU	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	M. JACQUARD
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Jean Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_03_029

ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay : modification du Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbanistiques, Paysagères, Environnementales et de Développement Durable

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210304-DELIB-21-029-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/03/2021

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Dominique PETRONE**

Le Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbanistiques, Paysagères, Environnementales et de Développement Durable est une annexe du Dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay, approuvé par délibération du Conseil communautaire de la Dombes en date du 4 février 2021.

Une première demande de permis de construire, comportant une étude d'impact, a été présentée le 27 novembre 2020 par la société JMG PARTNERS, pour le lot F1, en vue de la création d'un ensemble immobilier composé d'un bâtiment de bureaux, d'un entrepôt de négoce et de locaux techniques associés qui constituera le siège social d'une entreprise.

Il sera procédé à une enquête publique sur cette demande de permis de construire, du 23 mars 2021 au 23 avril 2021, dans la mesure où elle est soumise à la réalisation d'une étude d'impact à la demande de l'autorité environnementale.
Par ailleurs, le projet est soumis à enregistrement et déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et fera, au titre de cette procédure, l'objet d'une mise à disposition du public.

Le dossier mis à l'enquête comprendra notamment le dossier de demande de permis de construire, l'étude d'impact du projet et son résumé non technique, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAE, ainsi que l'ensemble des avis émis par les services lors de l'instruction de la demande de permis de construire.

Il comprendra également le Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) qui est une pièce du dossier de demande de permis de construire (pièce PC30), ainsi que le Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbanistiques, Paysagères, Environnementales et de Développement Durable (CPAUPE - DD) qui lui sera annexé.

Dans cette perspective, quelques modifications rendues nécessaires au stade du permis de construire doivent être apportées au CPAUPE - DD. Elles portent, notamment, sur les points suivants :

- sur la forme, suppression des encadrés en orange relatifs aux prescriptions à chaque chapitre, qui alourdissent le texte, pour une meilleure lisibilité et pour supprimer les risques d'interprétations source de contentieux possibles.
- adaptations sur les entrées des lots : portail coulissant en une ou deux parties selon les activités, diminution de la hauteur du totem béton, (3m au lieu de 3,5 m), emprise de 1 m² maximum de la plaque portant le logo/nom de l'entreprise (au lieu de 1,5 m x 1,50 m), aménagements réalisés conformément au plan coté annexé.
- adaptations du texte sur les caractéristiques des clôtures périphériques et la proscription de la signalétique et des enseignes à l'exception du totem d'entrée de lot.
- précisions sur le traitement des limites végétales et des talus en bordure du bois du Riollet.
- adaptations du texte sur les talus et l'autorisation ponctuelle de l'usage d'enrochement, sur le plan masse et les cotes altimétriques indicatives qui seront affinés en phase d'exécution.
- conformité de la taille des espèces arborées avec les dispositions du PLU (sans autre précision).
- précisions sur le traitement des eaux pluviales pour les parkings avant rejet dans le réseau public et adaptation des revêtements des espaces de stationnement aux dispositions réglementaires relatives aux ICPE.
- précisions sur les aménagements paysagers des aires de stationnement VL, avec une composition des masses végétales en conformité avec les dispositions du PLU (sans autre précision) et une implantation sur la parcelle dans le cadre de la composition d'ensemble, pour garantir, notamment, les masques végétalisés par rapport à l'A 46. Il est rappelé que les revêtements poreux ne sont pas autorisés dans les dispositions réglementaires relatives aux ICPE.

- concernant la signalétique, il est apparu nécessaire d'apporter des précisions sur les dispositions relatives aux enseignes, leur positionnement et leur intégration dans les demandes de permis de construire.
- une mention générale aux normes réglementaires et législatives en matière d'éclairage est ajoutée et les tableaux figurant dans la version précédente, devenus obsolètes, sont supprimés.
- une mention à un « traitement adapté » face à la RD 38 est substituée à « un pignon » face à la RD 38 pour l'orientation des bâtiments.
- précisions sur la proscription des façades majoritairement claires compte tenu de l'impact qu'elles auraient sur la perception du grand paysage, sur les couleurs à privilégier pour les volumes principaux avec possibilité d'employer des couleurs plus vives pour rehausser certains éléments de façade.
- autorisation de l'utilisation du bac acier sur les toitures non visibles car il est imposé à certains édicules techniques des ICPE, et précision sur le fait que les éléments techniques doivent être masqués à la vue s'ils ne peuvent être intégrés dans le volume global de la construction.
- simplification de la rédaction de la démarche de qualité environnementale des bâtiments pour éviter tout risque d'obsolescence des normes.
- recommandation de la prise en compte des caractéristiques climatiques du site, plutôt que prescription, dans la mesure où cette démarche est impossible à traduire dans un permis de construire.
- en matière d'efficacité énergétique, mention de l'étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables en tant que pièce annexe du dossier de réalisation de la ZAC.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la modification du Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbanistiques, Paysagères, Environnementales et de Développement Durable, annexe du Dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, dans les conditions présentées ci-dessus.

La décision du Conseil communautaire sera soumise aux mêmes mesures de publicité que la délibération du 4 février 2021, relative à l'approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics, en application des articles R.311-5 et R.311-9 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour et 4 abstentions :

- **D'approuver** la modification du Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbanistiques, Paysagères, Environnementales et de Développement Durable, annexe du Dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, dans les conditions présentées ci-dessus.

  Le Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbanistiques, Paysagères, Environnementales et de Développement Durable modifié de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes est annexé à la présente délibération.

La délibération fera l'objet des mesures de publicité fixées aux articles R.311-5 et R.311-9 du Code de l'Urbanisme.
Le dossier sera tenu à la disposition du public au Siège de la Communauté de Communes de la Dombes, 100 Avenue Foch, à Châtillon-sur-Chalaronne (01400).

Ainsi fait et délibéré, le 04 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

LA DOMBES
communauté de communes

Approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) Lot F1 de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay (01390)

Avis d'approbation en application des articles L.311-6, D.311-11-1 et D.311-11-2 du Code de l'Urbanisme

En application de l'article L.311-6 du Code de l'Urbanisme, le Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) pour le lot F1 de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay (01390), a été approuvé, le 15 mars 2021, par Mme Isabelle DUBOIS, Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes, Maître d'ouvrage de l'opération.

Ce lot F1, d'une surface de 32 398 m², présente une surface de plancher autorisée de 18 000 m².
Le Cahier des Charges de Cession de Terrain pour le lot F1 se réfère aux prescriptions du PLU de la Commune de Mionnay et au Cahier des prescriptions architecturales, urbanistiques, paysagères, environnementales et de développement durable de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes.

Le présent avis est affiché, pendant un mois, en Mairie de Mionnay, Place Alain Chapel, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes de la Dombes, 100 avenue Foch, à Châtillon-sur-Chalaronne (01400).

Le dossier est tenu à la disposition du public au Siège de la Communauté de Communes de la Dombes.

Les dispositions du CCCT pour le lot F1 précitées seront opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme à l'expiration de ce délai d'affichage.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES ★ AIN ★

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**54 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_034

Approbation du procès-verbal de la séance du 04-03-2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-034-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**52 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_035

Approbation de la cession du bâtiment commerce et logement à Sandrans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

La Communauté de Communes de la Dombes est propriétaire d'un local commercial situé 52 Place de la Fontaine, sur la commune de Sandrans.
Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 15 novembre 2018, a donné son accord sur le principe de la cession du bâtiment afin de favoriser l'installation d'un projet économiquement viable.

Le 31 janvier 2019, le Conseil communautaire validait la proposition d'achat par M. Fréderic DUC, gérant de la société CD Immo, qui s'était porté candidat pour l'acquisition de ce bien, en vue d'y aménager des logements et d'y installer une activité commerciale Restaurant-Bar-Epicerie. Après signature d'une promesse de vente en date du 18 octobre 2019, la Communauté de communes de la Dombes a été informée le 28 avril 2020, que Monsieur DUC n'avait pas obtenu son prêt, événement figurant au rang des conditions suspensives particulières d'obtention de prêt précisées dans la promesse de vente.

Remis sur le marché immobilier en juin 2020 et en janvier 2021 en direct sans passer par une agence, la Communauté de Communes de la Dombes a reçu le 18 février 2021 une proposition d'achat de la société Foncier Concept Mobil Immo, ayant une activité de marchand de biens, située 321 Route de Baneins - 01990 SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS. La société Foncier Concept Mobil Immo, représentée par Monsieur Guillaume PERRIN, fait une offre d'achat en direct à 210 000 € net vendeur sans conditions de financement, dont l'objectif annoncé serait de réaliser des appartements de qualité destinés à la location avec un montant de loyer accessible.

France Domaine avait évalué ce bien à 210 000 €, avec une marge d'appréciation de 20 % pour bien atypique.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la vente du bâtiment pour un prix de 210 000 € à la société Foncier Concept Mobil Immo, représentée par M. PERRIN, ou tout autre personne morale qui lui serait substituée, selon les conditions de vente mentionnées ci-dessus et d'autoriser Madame la Présidente à signer le compromis de vente, l'acte de vente, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 50 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions :

- **D'approuver** la vente du bâtiment pour un prix de 210 000 € à la société Foncier Concept Mobil Immo, représentée par M. PERRIN, ou tout autre personne morale qui lui serait substituée, selon les conditions de vente mentionnées ci-dessus,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le compromis de vente, l'acte de vente, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**54 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_036

Approbation de l'avenant à la convention avec le syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône en vue de l'alimentation en eau potable de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes à Mionnay

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-036-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Dominique PETRONE**

Pour rappel, le Traité de concession d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, signé le 5 juin 2014, prévoit, dans son article 12, que la Communauté de Communes (le Concédant) conservera la charge financière et assurera la maîtrise d'ouvrage et la réalisation (entre autres) du raccordement extérieur de la ZAC au réseau d'eau potable.

L'avenant n° 4 au Traité de concession, signé le 2 août 2019, confirme cette disposition permettant la mise à disposition de l'Aménageur (le Concessionnaire) d'une alimentation en eau potable.

Une convention a été signée, fin 2017, avec le Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable Dombes Saône en vue de la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable et de renforcement pour l'alimentation du projet de ZAC sur la Commune de Mionnay.

Cette convention prévoyait :

- Tranche 1 : le renforcement de la canalisation existante entre le réseau de la Commune de Mionnay et l'entrée de l'aire d'accès à l'autoroute A 46, en portant à 200 mm le diamètre de la canalisation en fonte, sur une distance d'environ 2,2 km,
- Tranche 2 : le raccordement du Parc d'Activités Economiques de la Dombes depuis l'aire d'accès à l'A 46, via une canalisation en fonte de diamètre 150 mm, sur environ 510 m.

Le montant prévisionnel total des travaux était fixé à 310 121,10 € H.T., maîtrise d'œuvre incluse.
Conformément aux termes de la convention, une avance de 50 % sur le montant H.T. prévisionnel a été versée, en 2018, soit 155 060,55 € H.T..

Le présent avenant est joint à la délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant à la convention entre le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône et la Communauté de Communes de la Dombes, en vue de l'alimentation en eau potable de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, sur la Commune de Mionnay et à autoriser Madame la Présidente à le signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- D'approuver l'avenant à la convention entre le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône et la Communauté de Communes de la Dombes, en vue de l'alimentation en eau potable de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, sur la Commune de Mionnay,

- D'autoriser Madame la Présidente à le signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**56 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_037

Accroissement saisonnier d'activité service environnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-037-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Christophe MONIER**

Vu la Loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 2°,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant la nécessité de ne pas interrompre le fonctionnement des déchèteries durant les congés des agents, il y aurait lieu, de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agent des déchèteries à temps complet.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agent des déchèteries.
La durée hebdomadaire par emploi sera de 35 heures. La rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques, échelle C1.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 55 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- De créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agent des déchèteries,

- De préciser que la durée hebdomadaire par emploi sera de 35H00 hebdomadaires**,**

- De décider que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques, échelle C1,

- D'habiliter l'autorité à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**53 (5 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_038

Accroissement temporaire d'activité distribution journal de la CCD et archivage

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-038-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la Loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 2°,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison d'un surcroit de travail pour la distribution du journal de la Communauté de Communes et de l'archivage des différents sites, il y aurait lieu de créer trois emplois pour accroissement temporaire d'activité.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer trois emplois pour accroissement temporaire d'activité, dont deux pour la distribution du journal de la collectivité pour une durée maximale d'un mois chacun à temps complet et d'un emploi pour l'archivage pour une durée maximale de 4 mois à temps complet.
La durée hebdomadaire par emploi sera de 35 heures (ou en fonction des nécessités du service). La rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques et adjoints administratifs.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 50 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions :

- De créer trois emplois pour accroissement temporaire d'activité, dont deux pour la distribution du journal de la collectivité pour une durée maximale d'un mois chacun à temps complet et d'un emploi pour l'archivage pour une durée maximale de 4 mois à temps complet,

- De préciser que la durée des emplois sera de 35 heures hebdomadaires (ou en fonction des nécessités du service),

- De décider que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques et adjoints administratifs,

- D'habiliter l'autorité à recruter trois agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**54 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_039

Loi d'Orientation des Mobilités : décision de ne pas prendre la compétence d'organisation de la mobilité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Promulguée le 24 décembre 2019, la **Loi d'Orientation des Mobilités** a plusieurs objectifs :

- couvrir l'ensemble du territoire par une autorité chargée de la mobilité, et ainsi mettre fin aux « zones blanches »,
- clarifier les compétences entre les éventuelles autorités chargées de la mobilité,
- renforcer la coordination des politiques de mobilité.

A cet effet, la LOM organise la qualité d'**Autorité Organisatrice de la Mobilité** (AOM) :

- les Communautés de Communes doivent faire un choix et prendre une délibération avant le 31 mars 2021. Si l'intercommunalité décide de devenir Autorité organisatrice de la mobilité, elle deviendra compétente sur l'ensemble de son territoire au 1er juillet 2021.
- les Régions deviennent AOMR, Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale, chefs de file de la mobilité et chargées d'organiser les modalités de l'action commune des AOM. Elles deviendront, de fait, compétentes sur le territoire des communautés de communes qui n'auront pas pris la compétence.
- les communes, à compter du 1er juillet 2021, ne seront plus AOM. Les services qu'elles organisent sont transférés aux EPCI qui deviennent AOM. Toutefois, celles qui avaient déjà mis en place des services de transport pourront continuer à les organiser si la Région devient AOM.

La LOM a divisé la mobilité en **3 blocs de compétences** :

- l'organisation de services de transport publics : les services réguliers, à la demande, ou bien de transport scolaire.
- l'organisation ou la contribution au développement d'autres services de mobilité sur leur ressort territorial : les services relatifs aux mobilités actives (comme la marche ou le vélo), les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (le covoiturage ou l'autopartage), les services de mobilité solidaire (personnes en situation de vulnérabilité),
- les autres missions : les AOM peuvent également offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes vulnérables ou à mobilité réduite, mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants. Il peut s'agir aussi des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, afin de réduire la congestion urbaine, ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement.

La Communauté de Communes de la Dombes doit se positionner sur la prise de compétence d'organisation de la mobilité, avant le 31 mars 2021, par vote en Conseil communautaire.

- Si elle prend la compétence, les communes membres devront prendre des délibérations concordantes dans les 3 mois, soit jusqu'au 30 juin 2021. Au 1er juillet 2021, la Communauté de Communes deviendra AOM Locale.

  Dans ce cas :

  - soit la Communauté de Communes demande à se substituer à la Région pour l'exercice des services de transport régulier, à la demande et scolaire, et alors, elle devient compétence sur son territoire,
  - soit elle ne le demande pas et alors, la Région continue à exercer les services de transport régulier, à la demande et scolaire y compris ceux intégralement inclus dans le ressort territorial de la Communauté de Communes, tandis que celle-ci intervient pour mettre en place une offre supplémentaire de mobilité d'intérêt local.

- Si la Communauté de Communes ne prend pas la compétence, la Région devient AOM Locale sur le territoire des 36 communes. Toutefois, la Communauté de Communes pourra exercer, sur son ressort territorial, des compétences d'organisation de la mobilité que la Région lui aura déléguées, par convention, pour une durée déterminée.

Cette délégation peut concerner tout ou partie d'un service ou plusieurs services de mobilité énumérés par la loi.

Par ailleurs, une Communauté de Communes qui n'a pas pris la compétence d'organisation de la mobilité peut malgré tout conduire et soutenir des actions dans le domaine des mobilités actives et partagées au titre de ses compétences « aménagement du territoire » et « voirie » d'intérêt communautaire.

La décision de ne pas prendre la compétence d'organisation de la mobilité est irréversible. Il ne sera pas possible de prendre la compétence plus tard, sauf en cas de nouvelle fusion de communautés de communes ou en cas de création ou d'adhésion à un syndicat mixte doté de la compétence en matière de mobilité.

La **Région Auvergne - Rhône-Alpes** propose aux EPCI :

- de lui laisser gérer la compétence d'organisation des mobilités pour éviter un risque de morcellement de l'offre sur le territoire et de conventionner avec eux pour les actions qui se gèrent en proximité,
- et, dans cette perspective, de mener un travail en commun formalisé par une convention de coopération en matière de mobilité.

D'une durée de 6 ans, cette convention de coopération aborde toutes les thématiques ou blocs de compétences, et prévoit, pour chacun d'entre eux, la définition conjointe d'un programme de travail à décliner et à corédiger sur proposition de la Communauté de Communes.
Cette convention peut être complétée par d'éventuelles délégations de compétences pour les blocs de mobilité que la Communauté de Communes souhaiterait gérer en proximité.

Un groupe de travail Mobilité a été constitué, composé de membres des Commissions Transport - Mobilité - Gens du Voyage, PCAET - GEMAPI – LEADER et SCoT - ADS - PLUi, dans l'objectif de définir des actions structurantes en matière de mobilité pour le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes, en lien avec le plan d'actions du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET - axe 4 - Se déplacer autrement) et les objectifs du SCoT de la Dombes.
Cette réflexion a montré les besoins du territoire intercommunal en matière de mobilités actives (vélo notamment) et de mobilités partagées, ainsi que l'intérêt de mutualiser les dispositifs existants en oeuvrant au prolongement des lignes de transport existantes des EPCI voisins.
La possibilité de mettre en place sur le territoire intercommunal, à moyen terme, du transport à la demande, notamment dans le cadre d'un service de rabattement vers les gares, a également été évoquée.

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes ne dispose ni des moyens financiers, ni de l'ingénierie nécessaire pour le plein exercice de la compétence d'organisation de la mobilité, mais que des thématiques ont été identifiées dans ce domaine qui constituent des axes structurants à développer en proximité pour le territoire intercommunal.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions :

- **De ne pas approuver** la prise de la compétence d'organisation de la mobilité par la Communauté de Communes de la Dombes, au 1er juillet 2021,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à mener toutes discussions avec la Région Auvergne - Rhône-Alpes, permettant la mise en œuvre d'actions structurantes en matière de mobilité pour le territoire, à exercer en proximité.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**54 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_040

Vote compte de gestion Budget principal 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-040-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte de gestion « Budget Principal » 2020

Le compte de gestion « Budget Principal » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- De déclarer que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**56 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_041

Vote compte de gestion Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-041-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 55 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- De déclarer que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**56 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_042

Vote compte de gestion Budget Annexe Atelier Relais 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-042-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 55 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- De déclarer que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**54 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_043

Vote compte de gestion Budget Annexe Base la Nizière 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-043-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte de gestion « Budget Annexe Base la Nizière » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe Base la Nizière » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- De déclarer que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**56 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_044

Vote compte de gestion Budget Annexe Commerces 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-044-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte de gestion « Budget Annexe Commerces » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe Commerces » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 55 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- De déclarer que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_045

Vote compte de gestion Budget Annexe Créathèque 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-045-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte de gestion « Budget Annexe Créathèque » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe Créathèque » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- De déclarer que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_046

Vote compte de gestion Budget Annexe Déchets 2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-046-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte de gestion « Budget Annexe Déchets » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe Déchets » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- De déclarer que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**56 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_047

Vote compte de gestion Budget Annexe PA Chalaronne Centre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-047-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte de gestion « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 55 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- De déclarer que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_048

Vote compte de gestion Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif 2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-048-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- De déclarer que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**56 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_049

Vote compte de gestion
Budget Annexe
ZA la Bourdonnière 2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-049-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 55 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- De déclarer que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**56 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_050

Vote compte de gestion
Budget Annexe
ZA Chaneins 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-050-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte de gestion « Budget Annexe ZA Chaneins » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA Chaneins » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 55 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- De déclarer que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_051

Vote compte de gestion
Budget Annexe
ZA Neuville les Dames 2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-051-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte de gestion « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- De déclarer que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**56 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_052

Vote compte de gestion
Budget Annexe
ZA St Trivier sur Moignans
2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-052-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte de gestion « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 55 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- De déclarer que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_053

Vote compte de gestion
Budget Annexe
ZA St Paul de Varax 2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-053-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte de gestion « Budget Annexe ZA St Paul de Varax » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA St Paul de Varax » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- De déclarer que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_054

Vote compte de gestion Budget Annexe Service Commun 2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-054-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte de gestion « Budget Annexe Service Commun » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe Service Commun » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- De déclarer que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**53 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_055

Election d'un(e) président(e) de séance pour le vote des comptes administratifs et des affectations de résultats

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-055-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14,

Considérant que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le Conseil Communautaire doit élire un président en remplacement du Président qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

M. COURRIER propose la candidature de M. CHALAYER, pour présider l'assemblée.

Mme DUBOIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour et 3 abstentions :

- De désigner M. CHALAYER, Président de séance, en remplacement de Madame la Présidente, pour l'adoption des comptes administratifs et des affectations des résultats de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**53 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_055

Election d'un(e) président(e) de séance pour le vote des comptes administratifs et des affectations de résultats

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-055-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14,

Considérant que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le Conseil Communautaire doit élire un président en remplacement du Président qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

M. COURRIER propose la candidature de M. CHALAYER, pour présider l'assemblée.

Mme DUBOIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour et 3 abstentions :

- De désigner M. CHALAYER, Président de séance, en remplacement de Madame la Présidente, pour l'adoption des comptes administratifs et des affectations des résultats de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**51 (5 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_056

Vote compte administratif Budget Principal 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-CA-PRIN-2020-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte administratif « Budget Principal » 2020
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Restes à réaliser
Dépenses : 350 688.89 €

Article opération	libellé	Montants
2031	Plan de gestion écologique	600.00 €
2031	Etude PCAET Phase 3	629.46 €
2041412	Fonds de concours	203 038.19 €
2051	Surveillance agorasite	222.00 €
2128 – op. 198	Travaux de plantation de haies bocagères	11 418.56 €
2158 – op. 196	Panneaux d'informations	19 842.00 €
2158 – op. 195	Radars pédagogiques	1 248.32 €
2158 – op. 154	Panneaux signalétique	792.70 €
2183	Matériel de bureau et informatique	638.49 €
2313 – op.180	Micro-crèche Marlieux	26 376.07 €
2313 – op.173	Micro-crèche Mionnay	19 082.42 €
2313 – op. 208	Maison de santé de Chalamont	42 157.00 €
2313 – op. 210	Protection des roselières sur les étangs	24 643.68 €
	Total des restes à réaliser – dépenses	**350 688.89 €**

Restes à réaliser
Recettes : 918 920.53 €

Article opération	libellé	Montants
1311	Subvention DETR Réhabilitation Neuville	97 000.00 €
1311	Solde subvention pavillon tourisme	102 606.00 €
1311	Subvention DETR micro-crèche de Mionnay	37 576.00 €
1312	CDDRA	21 000.00 €
1312	Subvention rénovation énergétique	5 750.00 €
1312	Subvention AURA réhabilitation Neuville	57 000.00 €
1312	Subvention création plateforme numérique	182 630.00 €
1313	Subvention CG01 conteneurs enterrés	2 976.00 €
1313	Subvention CD01 micro crèche Mionnay solde	15 000.00 €
1313	Solde subvention pavillon tourisme	43 200.00 €
1313	Subvention DETR micro-crèche de Mionnay	37 332.00 €
1313	Aide à l'investissement micro-crèche de Marlieux	30 000.00 €
1313	Aide à l'investissement multi accueil à Neuville	120 000.00 €
1313	Subvention réhabilitation Neuville	120 000.00 €
13141	Solde subvention pavillon tourisme	6 000.00 €
1316	Subvention MSA micro-crèche de Mionnay	6 850.53 €
13241	Fonds de concours travaux voirie	34 000.00 €
	Total des restes à réaliser – recettes	**918 920.53 €**

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 50 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture)*,

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 1 752 278.99 € *(ligne 6 de la situation de clôture)* sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 1 184 047.35 € *(ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4)*,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 3 955 240.49 € *(ligne 11 de la situation de clôture).*

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**54 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_057

Vote compte administratif
Budget Annexe
Autorisation du Droit des Sols
2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-CA-ADS-2020-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte administratif « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2020
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 8 885.28 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 32 301.73 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_058

Vote compte administratif
Budget Annexe
Atelier Relais
2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-CA-AR-2020-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte administratif « Budget Annexe Atelier Relais » 2020
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 99 585.39 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 90 537.79 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**52 (5 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_059

Vote compte administratif Budget Annexe Base la Nizière 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-CA-BASE-2020-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte administratif « Budget Annexe Base la Nizière » 2020
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 29 671.11 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 11 615.22 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4).

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**53 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_060

Vote compte administratif Budget Annexe Commerces 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-CA-COMM-2020-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte administratif « Budget Annexe Commerces » 2020
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Restes à réaliser
Dépenses : 4 211.36 €

Article opération	Libellé	Montants
2313	Travaux commerce de Sulignat	4 211.36 €
	Total des restes à réaliser – dépenses	**4 211.36 €**

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 238 074.89 € *(ligne 6 de la situation de clôture)* sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 7 195.47 € *(ligne 11 de la situation de clôture).*

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**52 (5 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_061

Vote compte administratif Budget Annexe Créathèque 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-CA-CREATH-2020-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte administratif « Budget Annexe Créathèque » 2020
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 284 400.99 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 123 065.50 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_062

Vote compte administratif Budget Annexe Déchets 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-CA-DECHETS-2020-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte administratif « Budget Annexe Déchets » 2020
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Restes à réaliser
Dépenses : 78 911.34 €

Article opération	libellé	Montants
2181 – op 181	Colonnes aériennes	19 948.80 €
2183	Matériels informatiques	308.00 €
2188 – op 190	Fournitures bacs de collecte	58 654.54 €
	Total des restes à réaliser – dépenses	**78 911.34 €**

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 56 738.54 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 135 649.88 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4),

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 1 114 538.27 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**53 (5 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_063

Vote compte administratif
Budget Annexe
PA Chalaronne Centre
2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-CA-PACC-2020-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte administratif « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » 2020
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 817 582.82 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 39 494.89 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**53 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_064

Vote compte administratif
Budget Annexe
Service Public d'Assainissement Non Collectif 2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-CA-SPANC-2020-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte administratif « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2020

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide,

par 52 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 182 619.62 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 52 189.91 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_065

Vote compte administratif
Budget Annexe
ZA la Bourdonnière
2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-CA-ZABOURD-2020-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte administratif « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2020
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- D'inscrire en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 5 453.34 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_066

Vote compte administratif
Budget Annexe
ZA Chaneins 2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-CA-ZACHANE-2020-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte administratif « Budget Annexe ZA Chaneins » 2020
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 17 143.05 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**54 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_067

Vote compte administratif
Budget Annexe
ZA Neuville les Dames 2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-CA-ZANEUV-2020-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte administratif « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » 2020
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 44 838.51 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 2 011.79 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**54 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_068

Vote compte administratif
Budget Annexe
ZA St Trivier sur Moignans
2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-CA-ZASTTRI-2020-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte administratif « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » 2020
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 30 000.00 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**52 (5 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_069

Vote compte administratif
Budget Annexe
ZA St Paul de Varax
2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-CA-ZASTPAU-2020-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte administratif « Budget Annexe ZA St Paul de Varax » 2020
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 329 012.00 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 7 493.60 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**51 (5 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Présents **:**

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_070

Vote compte administratif
Budget Annexe
Service Commun 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-CA-SERCOM-2020-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2021

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Compte administratif « Budget Annexe Service Commun » 2020
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 50 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- D'inscrire en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 50 387.96 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**50 (5 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_071

Affectation du résultat de fonctionnement 2020 sur le Budget Principal 2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-071-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget « Principal » 2021

Après avoir examiné le compte administratif 2020 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement *(résultat cumulé)* de : **5 139 287.84 €**,

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 49 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions :

- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
excédent	1 714 960.24 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	3 424 327.60 €
C. Résultat cumulé (A+B)	**5 139 287.84 €**
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	1 752 278.99 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	350 688.89 €
RAR Recettes	918 920.53 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement *au minimum, couverture du besoin de financement F*	**1 184 047.35 €**
2) Report en fonctionnement R 002	**3 955 240.49 €**
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**52 (5 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_072

Affectation du résultat de fonctionnement 2020 sur le Budget Annexe « Base la Nizière » 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-072-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget Annexe « Base la Nizière » 2021

Après avoir examiné le compte administratif 2020 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (résultat cumulé) de : 11 615.22 €,

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
Excédent	3 368.24 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	8 246.98 €
C. Résultat cumulé (A+B)	**11 615.22 €**
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	29 671.11 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	0.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	**11 615.22 €**
au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) Report en fonctionnement R 002	**0.00 €**
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**54 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel CHALAYER.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_073

Affectation du résultat de fonctionnement 2020 sur le Budget Annexe « Déchets » 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-073-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget Annexe « Déchets » 2021

Après avoir examiné le compte administratif 2020 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement *(résultat cumulé)* de : **1 250 188.15 €**,

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
excédent	584 094.60 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	666 093.55 €
C. Résultat cumulé (A+B)	**1 250 188.15 €**
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	56 738.54 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	78 911.34 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	**135 649.88 €**
au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) Report en fonctionnement R 002	**1 114 538.27 €**
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

Le Président

Michel CHALAYER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**52 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_074

Vote des taux de fiscalité directe 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-074-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider les taux d'imposition suivants pour 2021 :

- 7.73 % pour la « Taxe d'Habitation »,
- 4.20 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
- 6.00 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
- 23.62 % pour la « Cotisation Foncière des Entreprises ».

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 40 voix pour, 12 voix contre et 5 abstentions :

- De valider les taux d'imposition pour l'année 2021, à savoir :
• 7.73 % pour la « Taxe d'Habitation »,
• 4.20 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
• 6.00 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
• 23.62 % pour la « Cotisation Foncière des Entreprises ».

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_075

Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-DELIB-21-075-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Depuis le 1er janvier 2018, les EPCI à fiscalité propre portent la compétence dite GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatique, Prévention des Inondations) en lieu et place des communes.
Comme la Loi l'autorise, la Communauté de Communes de la Dombes a instauré dès 2018 la taxe du même nom pour financer cette compétence et en particulier les contributions aux syndicats de rivières à qui la compétence a été mécaniquement transférée par principe de représentation-substitution (Dombes Chalaronne Bords de Saône, Veyle Vivante, Ain Aval et Affluents, Ruisseau des Echets).
Il convient de voter chaque année, avant le 15 avril, le produit attendu de cette taxe.

En 2020, sur fond de désengagement financier de l'Agence de l'Eau et de la Région, le produit de la taxe GEMAPI a été porté de 170 000 € à 305 000 € pour équilibrer ce budget sans faire appel au budget principal.

Le niveau de dépenses attendu cette année étant du même ordre que celui de 2020, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI, pour l'année 2021, à l'identique soit 305 000 € et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- De fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI, pour l'année 2021, à 305 000 €,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**51 (5 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_076

Vote budget primitif 2021
Budget Principal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-BP-2021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget « Principal » 2021

Section de fonctionnement : **19 318 127.49 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **6 943 866.23 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser
Dépenses : 350 688.89 €
Recettes : 918 920.53 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 46 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions :

- D'adopter le Budget Principal comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	3 955 240.49 €	011	2 410 241.00 €
013	50 000.00 €	012	2 801 600.00 €
042	12 183.00 €	014	6 904 297.00 €
70	1 573 050.00 €	022	303 510.35 €
73	10 762 638.00 €	042	976 309.35 €
74	2 851 835.00 €	65	2 193 741.20 €
75	110 500.00 €	66	191 347.59 €
77	700.00 €	67	35 100.00 €
78	1 981.00 €	68	1 981.00 €
		023	3 500 000.00 €
Total	**19 318 127.49 €**	**Total**	**19 318 127.49 €**
Section d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
040	976 309.35 €	001	1 752 278.99 €
10	1 184 047.35 €	020	320 774.84 €
13 *(dont R.A.R.)*	958 920.53 €	16	639 547.82 €
16	300 000.00 €	20 *(dont R A R)*	689 051.46 €
041	24 588.00 €	204 *(dont R.A.R)*	333 038.19 €
021	3 500 000.00 €	21 *(dont R.A.R)*	503 440.07 €
024	1.00 €	23 *(dont R.A.R)*	2 574 359.17 €
		26	51 000.00 €
		27	43 604.69 €
		040	12 183.00 €
		041	24 588.00 €
Total	**6 943 866.23 €**	**Total**	**6 943 866.23 €**

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**53 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_077

Vote budget primitif 2021
Budget Annexe
Autorisation du Droit des Sols

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-BA-ADS-2021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget Annexe « Autorisation du Droit des Sols » 2021

Section de fonctionnement : 310 917.73 € en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : 10 941.19 € en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- D'adopter le Budget Annexe « Autorisation du Droit des Sols » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	32 301.73 €	011	54 600.00 €
74	101 751.00 €	012	248 000.00 €
75	176 765.00 €	042	2 054.91 €
77	100.00 €	67	20.00 €
		022	6 242.82 €
Total	**310 917.73 €**	**Total**	**310 917.73 €**
Section d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	8 885.28 €	21	10 000.00 €
040	2 054.91 €	020	941.19 €
024	1.00 €		
Total	**10 941.19 €**	**Total**	**10 941.19 €**

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_078

Vote budget primitif 2021
Budget Annexe
Atelier Relais

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-BA-AR-2021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget Annexe « Atelier Relais » 2021

Section de fonctionnement : **134 537.79 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **157 141.39 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- D'adopter le Budget Annexe « Atelier Relais » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	90 537.79 €	011	70 800.00 €
70	3 000.00 €	022	5 057.79 €
75	41 000.00 €	042	56 680.00 €
		65	2 000.00 €
Total	**134 537.79 €**	**Total**	**134 537.79 €**
Section d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	99 585.39 €	21	10 000.00 €
024	1.00 €	23	135 000.00 €
040	56 680.00 €	20	10 000.00 €
16	875.00 €	020	1 266.39 €
		16	875.00 €
Total	**157 141.39 €**	**Total**	**157 141.39 €**

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**51**	**54 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_079

Vote budget primitif 2021
Budget Annexe
Base la Nizière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-BA-BASE-2021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget Annexe « Base la Nizière » 2021

Section de fonctionnement : **66 762.85 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **89 852.40 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- D'adopter le Budget Annexe «Base la Nizière » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
75	31 818.85 €	011	2 000.00 €
042	34 440.00 €	65	500.00 €
78	504.00 €	66	7 954.35 €
		042	55 804.50 €
		68	504.00 €
Total	**66 762.85 €**	**Total**	**66 762.85 €**
Section d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
10	11 615.22 €	001	29 671.11 €
16	22 431.68 €	040	34 440.00 €
040	55 804.50 €	16	25 741.29 €
024	1.00 €		
Total	**89 852.40 €**	**Total**	**89 852.40 €**

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES • AIN •

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**48 (4 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_080

Vote budget primitif 2021
Budget Annexe
Commerces

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-BA-COM-2021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget Annexe « Commerces » 2021

Section de fonctionnement : **87 800.66 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **312 056.08 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser
Dépenses : 4 211.36 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 46 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions :

- D'adopter le Budget Annexe « Commerces » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
70	1 000.00 €	002	7 195.47 €
75	86 075.66 €	011	5 800.00 €
78	725.00 €	65	100.00 €
		042	73 980.19 €
		68	725.00 €
Total	**87 800.66 €**	**Total**	**87 800.66 €**
Section d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	238 074.89 €	020	1 844.72 €
040	73 980.19 €	20	10 000.00 €
024	1.00 €	204	40 000.00 €
		21	1 000.00 €
		23	259 211.36 €
Total	**312 056.08 €**	**Total**	**312 056.08 €**

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES • AIN •

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**49 (5 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_081

Vote budget primitif 2021
Budget Annexe
Créathèque

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-BA-CREA-2021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget Annexe « Créathèque » 2021

Section de fonctionnement : **201 481.50 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **330 878.87 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 49 voix pour et 7 abstentions :

- D'adopter le Budget Annexe « Créathèque » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	123 065.50 €	011	132 100.00 €
75	61 000.00 €	65	12 000.00 €
77	17 000.00 €	66	1 658.18 €
78	416.00 €	67	1 000.00 €
		042	46 276.88 €
		022	8 030.44 €
		68	416.00 €
Total	**201 481.50 €**	**Total**	**201 481.50 €**
Section d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	284 400.99 €	16	56 498.71 €
024	1.00 €	23	274 000.00 €
040	46 276.88 €	020	380.16 €
16	200.00 €		
Total	**330 878.87 €**	**Total**	**330 878.87 €**

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_082

Vote budget primitif 2021
Budget Annexe
Déchets

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-BA-DECHETS-2021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget Annexe « Déchets » 2021

Section de fonctionnement : **5 697 925.27 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **4 573 040.55 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser
Dépenses : 78 911.34 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 55 voix pour et 1 abstention :

- D'adopter le Budget Annexe « Déchets » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	1 114 538.27 €	011	3 620 303.00 €
70	4 016 000.00 €	012	681 100.00 €
74	559 900.00 €	022	50 684.53 €
77	4 250.00 €	023	645 000.00 €
78	3 237.00 €	042	74 890.67 €
		65	601 150.00 €
		66	4 460.07 €
		67	17 100.00 €
		68	3 237.00 €
Total	**5 697 925.27 €**	**Total**	**5 697 925.27 €**
Section d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
021	645 000.00 €	001	56 738.54 €
10	140 649.88 €	020	54 061.08 €
040	74 890.67 €	16	22 619.59 €
16	2 770 000.00 €	21 *(dont RAR)*	206 711.34 €
13	942 500.00 €	23	4 232 910.00 €
Total	**4 573 040.55 €**	**Total**	**4 573 040.55 €**

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**56 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_083

Vote budget primitif 2021
Budget Annexe
PA Chalaronne Centre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-BA-PACC-2021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget Annexe « PA Chalaronne Centre » 2021

Section de fonctionnement : **1 116 512.34 €** en dépenses et **1 156 007.23 €** en recettes.
Section d'investissement : **939 042.34 €** en dépenses et **1 010 396.16 €** en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'adopter le Budget Annexe «PA Chalaronne Centre » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	39 494.89 €	011	864 350.00 €
042	939 042.34 €	042	192 812.34 €
043	59 350.00 €	043	59 350.00 €
70	118 120.00 €		
Total	**1 156 007.23 €**	**Total**	**1 116 512.34 €**
Section d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	817 582.82 €	040	939 042.34 €
024	1.00 €		
040	192 812.34 €		
Total	**1 010 396.16 €**	**Total**	**939 042.34 €**

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_084

Vote budget primitif 2021
Budget Annexe
Service Public d'Assainissement Non Collectif

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-BA-SPANC-2021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2021

Section d'exploitation : **218 261.91 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **44 579.90 €** en dépenses et **206 579.90 €** recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- D'adopter le Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » comme suit :

Section d'exploitation recettes		**Section d'exploitation dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002	52 189.91 €	022	13 329.63 €
70	166 000.00 €	011	117 500.00 €
78	72.00 €	012	73 000.00 €
		042	2 360.28 €
		65	5 000.00 €
		67	7 000.00 €
		68	72.00 €
Total	**218 261.91 €**	**Total**	**218 261.91 €**
Section d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	182 619.62 €	020	679.90 €
040	2 360.28 €	21	13 000.00 €
458207	21 600.00 €	458107	9 900.00 €
		458108	21 000.00 €
Total	**206 579.90 €**	**Total**	**44 579.90 €**

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_085

Vote budget primitif 2021
Budget Annexe
ZA la Bourdonnière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-BA-ZABOURD-2021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget Annexe « ZA la Bourdonnière » 2021

Section de fonctionnement : **207 618.65 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **146 315.31 €** en dépenses et **172 966.31 €** en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 55 voix pour et 1 abstention :

- D'adopter le Budget Annexe « ZA la Bourdonnière » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
70	46 250.00 €	002 (déficit)	5 453.34 €
043	9 600.00 €	011	19 600.00 €
042	146 315.31 €	042	172 965.31 €
75	5 453.34 €	043	9 600.00 €
Total	**207 618.65 €**	**Total**	**207 618.65 €**
Section d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
024	1.00 €	040	146 315.31 €
040	172 965.31 €		
Total	**172 966.31 €**	**Total**	**146 315.31 €**

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**56 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_086

Vote budget primitif 2021
Budget Annexe
ZA Chaneins

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-BA-ZACHAN-2021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget Annexe « ZA Chaneins » 2021

Section de fonctionnement : **9 257.00 €** en dépenses et **17 143.05 €** en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'adopter le Budget Annexe « ZA Chaneins » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002	17 143.05 €	011	9 257.00 €
Total	**17 143.05 €**	**Total**	**9 257.00 €**

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**54 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_086

Vote budget primitif 2021
Budget Annexe
ZA Neuville les Dames

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-BA-ZANEUV-2021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget Annexe « ZA Neuville les Dames » 2021

Section de fonctionnement : **109 173.32 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **106 861.53 €** en dépenses et **131 401.04 €** en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour et 2 abstentions :

- D'adopter le Budget Annexe « ZA Neuville les Dames » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
042	106 861.53 €	002	2 011.79 €
043	300.00 €	011	20 300.00 €
75	2 011.79 €	042	86 561.53 €
		043	300.00 €
Total	**109 173.32 €**	**Total**	**109 173.32 €**
Section d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	44 838.51 €	040	106 861.53 €
024	1.00 €		
040	86 561.53 €		
Total	**131 401.04 €**	**Total**	**106 861.53 €**

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**51 (5 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_088

Vote budget primitif 2021
Budget Annexe
ZA St Trivier sur Moignans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-BA-ZASTTRI-2021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget Annexe « ZA St Trivier sur Moignans » 2021

Section de fonctionnement : **34 148.68 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **34 148.68 €** en dépenses et **34 149.68 €** en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour et 5 abstentions :

- D'adopter le Budget Annexe « ZA St Trivier sur Moignans » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
042	34 148.68 €	011	30 000.00 €
		042	4 148.68 €
Total	**34 148.68 €**	**Total**	**34 148.68 €**
Section d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	30 000.00 €	040	34 148.68 €
024	1.00 €		
040	4 148.68 €		
Total	**34 149.68 €**	**Total**	**34 148.68 €**

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**56 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_089

Vote budget primitif 2021
Budget Annexe
ZA Poyarosse à St Paul de Varax

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-BA-ZASTPAU-2021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget Annexe « ZA Poyarosse à St Paul de Varax » 2021

Section de fonctionnement : **342 859.52 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **350 186.01 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'adopter le Budget Annexe « ZA Poyarosse à St Paul de Varax » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
042	317 682.96 €	002	7 493.60 €
043	17 682.96 €	011	316 829.00 €
75	7 493.60 €	043	17 682.96 €
		66	853.96 €
Total	**342 859.52 €**	**Total**	**342 859.52 €**
Section d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	329 012.00 €	040	317 682.96 €
024	1.00 €	16	32 503.05 €
16	21 173.01 €		
Total	**350 186.01 €**	**Total**	**350 186.01 €**

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**50**	**54 (6 pouvoirs)**

Séance du 18 mars 2021

Date de la convocation
09 mars 2021
Date d'affichage
09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mars, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_03_04_090

Vote budget primitif 2021
Budget Annexe
Service Commun

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-BA-SERCOM-2021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2021

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Budget Annexe « Service Commun » 2021

Section de fonctionnement : **237 710.96 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **4 500.00 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour et 2 abstentions :

- D'adopter le Budget Annexe « Service Commun » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002	50 387.96 €	011	16 750.00 €
70	187 323.00 €	012	199 650.00 €
		65	3 500.00 €
		022	13 310.96 €
		023	4 500.00 €
Total	**237 710.96 €**	**Total**	**237 710.96 €**
Section d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
021	4 500.00 €	21	4 500.00 €
Total	**4 500.00 €**	**Total**	**4 500.00 €**

Ainsi fait et délibéré, le 18 mars 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**51 (7 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_097

Approbation du procès-verbal de la séance du 18-03-2021

Présents **:**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-097-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour et 2 abstentions :

- D'approuver le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**53 (7 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_098

Création d'une 15ème commission thématique intercommunale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-098-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

Vu la délibération n° D2020_07_05_098 du 30 juillet 2020 créant des commissions thématiques intercommunales,

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer une quinzième commission composée de conseillers communautaires et municipaux dans le domaine du Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT).

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De créer une 15ème commission thématique intercommunale :

- La commission Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT).

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**53 (7 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_099

Modification de la délibération portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire à Madame La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-099-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu les articles L.5211-10, L.5211-2 et L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article R.2162-19 du Code de la commande publique,
Vu la délibération n°D2020_07_04_087 en date du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n°D2020_07_04_092 en date du 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par la délibération n°D2020_07_04_182 en date du 15 octobre 2020,

Il est rappelé que conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, « le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :
1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2° De l'approbation du compte administratif ;
3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

Dans la délégation concernant les marchés publics, pour le second alinéa « sélectionner les candidats admis à présenter une offre dans le cadre d'une procédure restreinte ou admis à concourir, admis à réaliser des prestations après avis d'un jury », il est proposé d'ajouter après le mot « jury » : choisir le ou les lauréats du concours au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury, sur le fondement de l'article R.2162-19 du Code de la commande publique.

Dans le point 9, il est proposé de modifier le texte ainsi : « signer des conventions ne donnant lieu ni à l'émission de titre, ni de mandat dont le montant global se situerait en-dessous de 5 000 € ».

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver les modifications énoncées ci-dessus et de rappeler ainsi les délégations :
1. signer les contrats d'emprunts à court, moyen ou long terme, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
• la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
• la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
• la possibilité d'allonger la durée du prêt,
• la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
• la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
• la possibilité d'engager et de procéder au remboursement anticipé d'un voire plusieurs prêts contractés par la collectivité.
2. concernant les marchés publics :
• éliminer les candidatures jugées irrecevables,
• sélectionner les candidats admis à présenter une offre dans le cadre d'une procédure restreinte ou admis à concourir, admis à réaliser des prestations après avis d'un jury, choisir le ou les lauréats du concours au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury, sur le fondement de l'article R.2162-19 du Code de la commande publique,

• déclarer sans suite ou infructueuse une procédure et déterminer ensuite la procédure à mettre en œuvre,
• déclarer une offre irrégulière, inappropriée ou inacceptable, éliminer une offre anormalement basse,
• signer, prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant total inférieur ou égal à 50 000 € HT ainsi que toutes leurs modifications, lorsque les crédits sont ouverts au budget.
3. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 €.
4. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
5. passer les contrats d'assurance ainsi que leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et d'accepter les indemnités de sinistres perçues dans le cadre des contrats d'assurances.
6. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
7. intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle.
8. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
9. signer des conventions ne donnant lieu ni à l'émission de titre, ni de mandat dont le montant global se situerait en-dessous de 5 000 €.
10. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
11. autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, dans la mesure où les cotisations sont inscrites au budget.
12. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires, uniquement pour les dommages matériels.
13. déposer un permis d'aménager, de construire ou de démolir.
14. fixer le lieu des conseils communautaires.

- **De charger** la Présidente, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations citées ci-dessus,

- **De prévoir** qu'en cas d'empêchement de la Présidente, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant,

- **De rappeler** que, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, la Présidente rendra compte des attributions exercées, par elle-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**53 (7 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_100

Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-100-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Depuis le 06 mars 2017, la transmission des actes soumis au contrôle de légalité se fait par voie dématérialisée. La convention a pris fin en mars 2021.
Pour continuer à dématérialiser les actes administratifs et budgétaires, cela nécessite la signature d'un avenant à la convention passée.
Il est rappelé que la société SRCI est le tiers de télétransmission par le biais de sa plateforme iXBus, homologuée par le ministère de l'intérieur.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'avenant à la convention de dématérialisation des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant à la convention de dématérialisation des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**49 (6 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_101

Approbation de la taxe de séjour au 1er janvier 2022

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-101-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : **Patrick MATHIAS**

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants R.2333-43 et suivants ;
Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;
Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 ;
Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 ;
Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;
Vu l'article 86 de la loi n°2016-1918 du 29 Décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 ;
Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 ;
Vu les articles 162 et 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 ;
Vu les articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 ;
Vu les articles 122, 123 et 124 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021 ;
Vu la délibération du conseil départemental de l'AIN du 1er octobre 2013 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;
Vu l'avis favorable de la commission tourisme du 11 mars 2021 ;

Article 1
La Communauté de Communes de la Dombes a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 21/09/2017.
La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1er janvier 2022.

Article 2
La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposés dans le territoire.
On peut citer :
• Palaces,
• Hôtels de tourisme,
• Résidences de tourisme,
• Meublés de tourisme,
• Village de vacances,
• Chambres d'hôtes,
• Auberges collectives,
• Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
• Terrains de camping et de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
• Ports de plaisance,
• Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT.
La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales) ;
Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.
Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Article 3
La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Article 4
Le conseil départemental de l'AIN, par délibération en date du 1er octobre 2013, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est

recouvrée par la communauté de communes de la Dombes pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Article 5
Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1er juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.
Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2022 :

Catégories d'hébergement	Tarif EPCI
Palaces	4.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.73 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.46 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité.
Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.
La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ces tarifs.

Article 6
Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT
• Les personnes mineures,
• Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
• Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
• Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1€.

Article 7
Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.
Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.
En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours.
En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois.
Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement :

• avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril,
• avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août,
• avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre.

Article 8
Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

La loi de finances de décembre 2020 a introduit de nouvelles dispositions qui entreront en vigueur au 1er janvier 2021. Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les principales modifications suivantes :
• Création d'une 10ème nature d'hébergement composée de 2 catégories :
  - Tout hébergement en attente de classement et hébergement sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnés de 1 à 9
  - Les auberges collectives
• La délibération devra être prise avant le 1er juillet et non plus avant le 1er octobre. La date limite de saisie dans Ocsitan est avancée.
• Pour les hébergements en attente de classement ou sans classement soumis à la taxation proportionnelle, les tarifs obtenus sont plafonnés au tarif le plus élevé adopté par la collectivité.
Il convient également de modifier le taux de 2.5 % et de le relever à 5 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement.
Il convient de modifier à compter du 1er janvier 2022 la date de reversement qui passe du trimestre au quadrimestre, c'est-à-dire
• avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril
• avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août
• avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 49 voix pour et 4 abstentions :

- De ne pas modifier le montant des tarifs fixes de la taxe de séjour,

- **De réviser** le taux au pourcentage applicable pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement (à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau des tarifs de la taxe de séjour). Il est proposé que ce taux, actuellement à 2,5%, passe à 5 %, afin d'inciter les hébergeurs à faire classer leurs hébergements et à se professionnaliser,

- **De modifier** la date de reversement qui passe du trimestre au quadrimestre afin de faciliter les démarches administratives des hébergeurs.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**51 (7 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_102

Cession de parts sociales de Dombes Tourisme détenues par la Communauté de Communes de la Dombes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-102-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : **Patrick MATHIAS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1, L 1524-1 et suivants, et L.2121-29,

La Communauté de Communes de la Dombes est actionnaire dans la SPL DOMBES TOURISME. Elle détient 3 699 actions de 10 € de valeur unitaire chacune sur les 3 700 actions composant le capital social.
La SPL DOMBES TOURISME a pour objet, pour le compte exclusif et sur le seul territoire de ses actionnaires, d'une part une mission principale d'office de tourisme pour le compte de la Communauté de Communes de la Dombes, et d'autre part des missions complémentaires pour tout ou partie de ses membres qui souhaiteraient les lui confier dans le cadre de conventions spécifiques.
Pour la période 2021-2023, la SPL DOMBES TOURISME est titulaire d'une convention d'objectifs et de moyens en date du 10 décembre 2020 conclue avec la Communauté de Communes de la Dombes.
Il est proposé d'ouvrir le capital de la SPL DOMBES TOURISME à la Commune de Villars-les-Dombes, Commune titulaire du label Stations Vertes, qui n'avait pu se réaliser en son temps.

Il est proposé d'ouvrir le capital de la SPL DOMBES TOURISME au Département de l'Ain dans les buts de :

- pouvoir commercialiser des voyages packagés sur d'autres territoires que celui exclusif de la Communauté de Communes de la Dombes,
- inscrire et asseoir Dombes Tourisme dans une politique de développement touristique départemental.

Il est proposé d'ouvrir le capital de la SPL DOMBES TOURISME à la Région Rhône-Alpes-Auvergne dans le but d'inscrire et asseoir Dombes Tourisme dans une politique de développement touristique régional.
Pour y parvenir, la Communauté de Communes de la Dombes céderait :

- 1 action qu'elle détient à la Commune de VILLARS LES DOMBES cessionnaire, au prix de DIX (10) euros
- 1 action qu'elle détient au Département de l'Ain cessionnaire, au prix de DIX (10) euros
- 1 action qu'elle détient à la Région Auvergne Rhône-Alpes cessionnaire, au prix de DIX (10) euros

En outre, il est rappelé que le Conseil d'Administration de la SPL Dombes Tourisme est composé de 18 membres, représentant les collectivités membres et les socio-professionnels associés avec voix délibératives.
De plus, conformément à l'article L 1524-5 al 1, les collectivités actionnaires ont droit à au moins 1 siège en propre au conseil d'administration.
Le nombre de sièges attribués actuellement est le suivant :

- Communauté de Commune de la Dombes : 10
- Les Communes et autres collectivités disposent, au travers d'une Assemblée Spéciale, de 2 administrateurs. Actuellement la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, seule actionnaire, dispose de deux sièges d'administrateurs.
- Les socio-professionnels : 6

Il est proposé au Conseil Communautaire la cession de trois de ses actions au prix unitaire de DIX (euros) soit à la valeur nominale, au profit de la Commune de VILLARS LES DOMBES, du Département de l'Ain et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
Et dans les conditions d'attributions des sièges et de suppression de siège au sein du Conseil d'Administration ci-après proposées :

a) Concernant les socio-professionnels, ils sont tous démissionnaires. La représentativité des socio-professionnels aura lieu désormais au sein d'un comité technique, qu'il appartiendra à notre Communauté de Communes de la Dombes d'en définir le nombre et la qualité de ses membres, dès la modification des statuts de la SPL DOMBES TOURISME. Il y aura également lieu de procéder à la suppression des sièges occupés par les socio-professionnels, par approbation du Conseil d'Administration de ladite SPL. Les sièges passeront ainsi de 18 à 12.

b) En outre, il est rappelé que les Communes et autres collectivités actionnaires disposent, au travers d'une Assemblée Spéciale, de deux (2) administrateurs. Sous condition suspensive des cessions définitives d'actions proposées, la Commune de

Châtillon-sur-Chalaronne, la Commune de Villars-les-Dombes, le Département de l'Ain et la Région Auvergne Rhône-Alpes, ne pouvant plus bénéficier d'une représentation directe au Conseil d'Administration de la SPL DOMBES TOURISME, seront regroupés en Assemblée Spéciale pour désigner deux mandataires communs, pour siéger au Conseil d'Administration. Les statuts de la SPL DOMBES TOURISME sont en conformité avec cette proposition et permettent également une représentation à tour de rôle entre les collectivités concernées, pour la désignation des deux mandataires.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour et 2 abstentions :

- **D'autoriser** la cession d'une action au prix de 10 € l'action au profit de la Commune de Villars-les-Dombes dans la SPL DOMBES TOURISME, et donne tout pouvoir à ses représentants au conseil d'administration à l'effet d'agréer et de faire agréer la Commune de Villars-les-Dombes en qualité de nouvelle actionnaire,

- **D'autoriser** la cession d'une action au prix de 10 € l'action au profit du Département de l'Ain dans la SPL DOMBES TOURISME, et donne tout pouvoir à ses représentants au conseil d'administration à l'effet d'agréer et de faire agréer le Département de l'Ain en qualité de nouvel actionnaire,

- **D'autoriser** la cession d'une action au prix de 10 € l'action au profit de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans la SPL DOMBES TOURISME, et donne tout pouvoir à ses représentants au conseil d'administration à l'effet d'agréer et de faire agréer la Région Auvergne Rhône-Alpes en qualité de nouvelle actionnaire,

- **D'autoriser** la représentante de la Communauté de Commune Madame Isabelle DUBOIS à prendre ou signer tous actes utiles aux cessions des trois (3) actions de la SPL DOMBES TOURISME et à percevoir le paiement du prix de 10 € chacune et d'en donner quittance,

- **De prendre acte** que la communauté de communes conserve l'intégralité de ses sièges au conseil d'administration, soit 10 sièges,

- **De prendre acte** de la suppression des sièges occupés par les socio-professionnels démissionnaires, soit 6 sièges, le conseil d'administration sera composé de 12 membres représentant les collectivités membres, avec voix délibératives et de la modification corrélative des statuts par le Conseil d'Administration de la SPL DOMBES TOURISME,

- **De prendre acte** que les Communes et autres collectivités actionnaires disposent, aux travers d'une Assemblée Spéciale, de 2 administrateurs. Sous réserve de la réalisation définitive des cessions d'actions proposées, la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, ainsi que le la Commune de Villars-les-Dombes, le Département de l'Ain et la Région Auvergne Rhône-Alpes, ne pouvant plus bénéficier d'une représentation directe au Conseil d'Administration de la SPL DOMBES TOURISME, seront regroupés en Assemblée Spéciale pour désigner deux mandataires communs, pour siéger au Conseil d'Administration. Une représentation à tour de rôle pourra notamment être instituée entre les collectivités concernées, pour la désignation des mandataires,

- **De prendre acte** qu'un des élus de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, actuellement nommés en qualité d'administrateur au Conseil d'Administration de la SPL DOMBES TOURISME quittera son mandat lorsque les cessions seront définitivement réalisées, par décision du Conseil Municipal de la Commune de Châtillon sur Chalaronne.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**42 (6 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_103

Modification du règlement d'attribution relatif au dispositif d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-103-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

Par délibération en date du 12 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution relatif au dispositif d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.
Par délibération en date du 7 mars 2019, le Conseil communautaire a approuvé une modification de ce règlement d'attribution, se prononçant favorablement à l'intégration des établissements de restauration parmi les entreprises éligibles.
La Région Auvergne-Rhône-Alpes a modifié, lors de sa Commission permanente du 22 janvier 2021 avec prise d'effet immédiate, les modalités d'accompagnement, de montage et de dépôt des dossiers par les commerçants et artisans, ainsi que les modalités de traitement et transmission aux EPCI partenaires. Les principales modifications portent sur l'exclusion totale des chambres consulaires du montage, le traitement des dossiers, les rencontres avec les porteurs de projets, et le dépôt des dossiers, désormais totalement numérique.

Les modifications portent sur les articles suivants :

Article 3 - Bénéficiaires :
Sont désormais exclus de ce dispositif, les points de vente individuels et collectifs d'agriculteurs bénéficiant d'une politique sectorielle de la Région.

Article 7 :

Remplacement de la rédaction actuelle :
Article 7 - Modalité d'attribution de la subvention :
Le courrier d'intention et le dossier de demande de subvention seront à retirer auprès des chambres consulaires.
Afin qu'il soit accompagné dans le montage de son projet, un rendez-vous sera pris avec un conseiller de chambres consulaires. La lettre d'intention et le dossier de demande de subvention lui seront fournis, par le conseiller consulaire.
L'entreprise devra envoyer son courrier d'intention à la Région Auvergne Rhône Alpes et à la Communauté de communes de la Dombes
Communauté de Communes de la Dombes economie@ccdombes.fr
100 Avenue Foch - 01400 Châtillon-sur-Chalaronne
La date inscrite sur l'accusé de réception de la lettre d'intention constituera la date de début d'éligibilité. Aucuns travaux ne devront avoir commencé, ni notification de travaux (bon de commande), ni avoir été signés avant cette date. Cet accusé de réception ne vaut pas acceptation de la subvention.
Le porteur de projet complète son dossier de demande de subvention avec l'appui des services consulaires qui l'accompagnent dans le montage de son dossier ; il devra remettre un exemplaire de ce dossier au service développement économique de la Communauté de Communes
Après analyse du dossier et présentation du projet, la Communauté de Communes émet un avis. Dès réception complet du dossier, 2 mois à compter de la date d'accusé de réception de la lettre d'intention, le dossier sera instruit et présenté pour décision dans la limite du budget annuel affecté à ce programme.
Le bénéficiaire recevra les conventions d'attribution de subventions de la Région AURA et de la CCD si son projet est retenu.

Par la rédaction suivante :
Article 7 - Modalité de dépôt et d'instruction de la demande :
Les entreprises devront solliciter l'aide de la Région sur le Portail des Aides avant tout commencement de l'opération (la signature de bons de commandes, de devis, de factures proforma, etc. constitue juridiquement un début d'opération).
La date de transmission du dossier sur le Portail des Aides constituera la date de début d'éligibilité. Pour les dossiers bénéficiant d'un cofinancement LEADER, la date de l'accusé de réception LEADER sera prise en compte si celle-ci est plus favorable.
Une exception sera toutefois faite pour les entreprises en création pour lesquelles un démarrage anticipé de l'opération qui n'excède pas trois mois avant la date de dépôt du dossier de l'entreprise sera autorisé.

Le dossier devra être complété dans les deux mois à compter de la saisie sur le Portail des Aides. Le délai de deux mois pour compléter le dossier est porté à six mois en cas de difficulté à obtenir le justificatif de cofinancement local. Seuls les dossiers complets seront vérifiés et présentés en Commission permanente.
Le non-respect de ces règles de dépôt de demande entrainera automatiquement la caducité de la demande. Les dossiers déjà déposés au titre du dispositif socle « Financer mon investissement '' Commerce et Artisanat '' » jusqu'à la date rendant exécutoire la délibération adoptant la modification du présent règlement en Commission permanente du 22 janvier 2021 seront instruits au titre du dispositif en vigueur au moment de leur dépôt.
Le dossier fera l'objet d'un vote en Commission permanente du Conseil régional, dans la limite du budget annuel affecté à ce programme.
Après réception du dossier, envoyé directement par le porteur de projet à la collectivité cofinanceur, analyse du dossier et présentation du projet, la Communauté de Communes émet un avis. Dès réception du dossier complet, 2 mois à compter de la date du dépôt de dossier sur le portail région, le dossier sera instruit et présenté pour décision dans la limite du budget annuel affecté à ce programme.

Il est proposé au Conseil communautaire de modifier le règlement d'attribution de la Communauté de Communes de la Dombes en intégrant les évolutions des modalités régionales, afin de pouvoir continuer à soutenir, via l'attribution de cette subvention, les commerces et artisans avec point de vente des centres-bourgs de notre territoire, souhaitant investir dans leur outil de travail.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 40 voix pour, 2 voix contre et 11 abstentions :

- **De modifier** le règlement d'attribution des aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente de la Communauté de Communes de la Dombes, joint à la présente délibération, en intégrant les évolutions des modalités régionales, afin de pouvoir continuer à soutenir, via l'attribution de cette subvention, les commerces et artisans avec point de vente des centres-bourgs du territoire souhaitant investir dans leur outil de travail.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**46 (7 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_104

Désignation d'un nouvel élu appelé à participer au Comité d'agrément pour les demandes d'implantation de prospects sur le Parc d'Activités Economiques de Dombes et au Comité d'agrément local pour l'ensemble des créations et extensions de ZA menées par la Communauté de Communes, ainsi que pour les ZA en cours de commercialisation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-104-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu les résultats du scrutin,

Par délibération du 30 juillet 2020, le Conseil communautaire a validé la constitution :

- D'un Comité d'agrément composé de 6 membres pour la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes composé de 4 représentants de la Communauté de Communes de la Dombes (3 élus : Mme Isabelle DUBOIS, M. Dominique PETRONE, Mme Juliette BURNET et 1 technicien) et 2 représentants de la Société GLB Aménagement pour le PAED ((Eric GAGNIERE, Président, et Laurent DEROBERT, DG associé de GreenField Aménagement SAS).
  En effet, l'article 17 - Agrément préalable du CONCEDANT - du Traité de concession d'aménagement pour la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, modifié par avenant n° 4 signé le 2 août 2019, prévoit qu'«avant chaque cession, le CONCESSIONNAIRE (Aménageur) sollicitera auprès du CONCEDANT (Communauté de Communes de la Dombes) son agrément sur le projet de cession » et en fixe les modalités.
- D'un Comité d'agrément local composé des 4 mêmes représentants (3 élus nommés ci-dessus et 1 technicien) pour l'ensemble des créations et extensions de ZA menées par la Communauté de Communes de la Dombes.
- Ce Comité d'agrément local, auquel le Maire de la Commune d'implantation sera automatiquement associé, sera chargé d'étudier l'ensemble des projets d'implantation pour chacune des zones d'activités actuelles et futures, créées par la Communauté de Communes.

Il était également précisé que ces Comités d'agrément seraient dotés d'un règlement de fonctionnement qui en fixerait les principales modalités d'intervention :

- Mode de réunion : en présentiel ou en visioconférence selon les circonstances,
- Convocation par voie électronique,
- Fréquence : à la demande et à minima tous les 45 jours,
- Contenu des dossiers présentés fixé par l'article 17 du Traité de concession d'aménagement présenté ci-dessus,
- Porteurs de projets auditionnés, le cas échéant, à la demande du Comité d'agrément,
- Rédaction d'un avis motivé sur les demandes, assorti, le cas échéant, de prescriptions et de recommandations,
  o diffusé par voie électronique,
  o sous double entête pour le PAED,
  o dans un délai de 15 jours,
  o et présenté pour information au Conseil communautaire.

À la suite de la démission de Mme Juliette BURNET, 5ème Vice-présidente de la Communauté de Communes de la Dombes, il convient de désigner un nouvel élu appelé à participer au Comité d'agrément pour les demandes d'implantation de prospects sur le Parc d'Activités Economiques de Dombes et au Comité d'agrément local pour l'ensemble des créations et extensions de ZA menées par la Communauté de Communes, ainsi que pour les ZA en cours de commercialisation.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à la désignation d'un 3ème élu appelé à participer aux Comités d'agrément.

Monsieur Stephen GAUTIER se porte candidat.

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	53
Nombre de votes blancs	2
Nombre d'abstentions	5
Nombre de suffrages exprimés	46

A obtenu :

- Monsieur Stephen GAUTIER 46 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** M. Stephen GAUTIER pour participer au Comité d'agrément des demandes d'implantation de prospects sur le Parc d'Activités Economiques de Dombes et au Comité d'agrément local pour l'ensemble des créations et extensions de ZA menées par la Communauté de Communes, ainsi que pour les ZA en cours de commercialisation.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**50 (6 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_105

Vente du bâtiment Créathèque à Saint Trivier-sur-Moignans

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-105-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : **Stephen GAUTIER**

La Communauté de Communes de la Dombes est propriétaire d'un ensemble de locaux industriels et commerciaux situé sur la Commune de Saint Trivier-sur-Moignans, initialement construit par la société MAVIC, qui n'en a conservé qu'une partie. La Communauté de Communes CHANSTRIVAL avait acquis cet ensemble qui reste propriété de la Communauté de Communes de la Dombes à la suite de fusions successives.
La CCD rencontre des difficultés pour assurer le suivi quotidien et l'entretien de cet ensemble ce qui avait déjà été constaté par les élus de l'ancienne Communauté de Communes Chalaronne Centre en son temps.
Une étude réalisée en 2018 à la demande de la Commission Développement économique avait, par ailleurs, mis en lumière la nécessité d'engager des travaux importants de remise en état.
Compte tenu de ces éléments, le Conseil communautaire avait approuvé, lors de sa séance du 15 novembre 2018, le principe de cession de cet ensemble.

Après consultation de 3 agences immobilières spécialisées en immobilier d'entreprises, courant janvier 2021, les estimations de prix de vente allaient de 400 000 € à 575 000 €.
Par avis en date du 29 avril 2021, France Domaine a évalué ce bien à 500 000 €.

L'avis de France Domaine est joint à la présente délibération.

La Communauté de Communes a reçu, le 22 mars 2021, en direct, une proposition d'achat ferme à 500 000 €. Objectifs annoncés par l'acquéreur potentiel : remettre le bâtiment en état (extérieur et intérieur), maintenir les locataires en place, proposer les espaces disponibles à la location et donner une dimension « Pépinière d'entreprises » à ce bâtiment.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la vente de l'ensemble immobilier Créathèque pour un prix de 500 000 € à la SARL GALAXY, représentée par M. RODRIGUES, ou toute autre personne morale qui lui serait substituée, selon les conditions de vente mentionnées ci-dessus et d'autoriser Madame la Présidente à signer le compromis de vente, l'acte de vente, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 50 voix pour et 3 abstentions :

- **D'approuver** la vente de l'ensemble immobilier Créathèque pour un prix de 500 000 € à la SARL GALAXY, représentée par M. RODRIGUES, ou toute autre personne morale qui lui serait substituée, selon les conditions de vente mentionnées ci-dessus,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le compromis de vente, l'acte de vente, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**49 (7 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_106

Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay : avis de la Communauté de Communes de la Dombes sur la demande de permis de construire déposée par la Société JMG Partners sur le lot F 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-106-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : **Dominique PETRONE**

La demande de permis de construire sur le lot F1 du Parc d'Activités Economiques de Dombes a été déposée par la Société JMG Partners, le 27 novembre 2020.

Le projet porte sur la construction d'un ensemble immobilier composé d'un bâtiment de bureaux, d'un entrepôt de négoce et de locaux techniques associés qui constituera le siège social de l'entreprise COVERGUARD. Une activité de commerce inter-entreprises (dit B to B) ainsi qu'une activité de masques chirurgicaux seront développés au sein de ce bâtiment.

Le terrain d'implantation, d'une surface de 32 398 m², constitue le lot F1 du Parc d'Activités Economiques de la Dombes, en cours de réalisation. Il est classé, comme l'ensemble de la ZAC, en zone 1AUe du PLU de la Commune de Mionnay.
Il est particulièrement visible depuis l'autoroute A 46 et l'entrée de la ZAC, en arrière-plan des trois bassins de rétention des eaux pluviales en « cascade ».
Le terrain présente une déclivité d'Est en Ouest d'environ 6 m.

L'ensemble immobilier présente une emprise au sol de 14 225 m² et une surface de plancher totale de 14 834 m² répartie de la façon suivante :
- un bâtiment de bureaux de 1 500 m² sur trois niveaux, orientés face aux bassins d'entrée de la ZAC,
- un entrepôt de négoce de 13 334 m², composé de 2 cellules de 6 264 m² et 6 820 m², et un local de charge de 250 m²,

et des locaux techniques associés de 186 m².

Le projet comprend également :
- la réalisation d'une centrale photovoltaïque en toiture,
- près d'¼ de l'assiette foncière traitée en espaces verts,
- 120 places de stationnement.

La cour de livraison / expédition pour les poids lourds est orientée vers la voie interne de la ZAC.

L'accès principal au terrain est assuré par la voie interne de la ZAC, avec un accès secondaire de secours depuis la voie d'entretien APRR. Deux accès piétons protégés sont également aménagés depuis la voie de desserte interne de la ZAC et la voie d'entretien APRR, permettant l'accès au site depuis le chemin de liaison vers la halte ferroviaire des Echets.

Les eaux de toiture et de voirie sont gérées à la parcelle. Le site dispose de trois bassins de tamponnement étanches interconnectés (2 à l'ouest et 1 au Sud), d'une surface totale de 1 596 m² (correspondant à une pluie d'occurrence de 100 ans), pour les eaux pluviales de voirie, de toiture et faisant office de rétention des eaux susceptibles d'être polluées.

Le site emploiera 120 personnes.

Le projet fait également l'objet d'une demande d'enregistrement au titre de la législation relative aux installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ces dispositions ne permettent pas l'utilisation de matériaux perméables dans le traitement des aires de stationnement. Ces dernières sont agrémentées d'espaces verts représentant au minimum 15 % de leur surface totale.

Les flux de véhicules représentent un volume de flux de véhicules / sens / jour de 15 à 20 poids lourds et 120 véhicules légers (cf. Mise à jour de l'étude d'impact).

Les aménagements paysagers sont traités conformément aux Cahiers des Prescriptions Architecturales, Urbanistiques, Paysagères, Environnementales et de Développement Durable de la ZAC.

Le CAUE de l'AIN, consulté à la demande de la CCD, a souligné :
- ✓ la qualité architecturale du projet et le soin apporté à la perception depuis les différents points de vue environnants,

- ✓ l'aménagement des abords qui facilite l'intégration du bâti et offre un environnement de qualité,
- ✓ la place accordée aux modes doux,
- ✓ l'intégration fine au territoire et la valorisation des contraintes.

Une enquête publique s'est déroulée du 23 mars au 23 avril 2021 inclus sur cette demande de permis de construire, dans la mesure où elle est soumise à la réalisation d'une étude d'impact à la demande de l'autorité environnementale, du fait de la superficie du terrain et de la surface de plancher.

Le dossier mis à l'enquête comprenait notamment le dossier de demande de permis de construire, l'étude d'impact du projet et son résumé non technique, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAE, ainsi que l'ensemble des avis émis par les services lors de l'instruction de la demande de permis de construire.

Le Conseil municipal de la Commune de Mionnay, par délibération du 3 avril 2021, a donné un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par la Société JMG Partners sur le lot F1.
Par ailleurs, il a demandé que les prescriptions de la DUP de la ZAC visant à « limiter les lieux de stockage, les activités logistiques ou les commerces générateurs de flux importants » soient respectées pour les projets F2 et F3 à venir, de même que la typologie des parcelles indiquée dans le dossier de mise en compatibilité du PLU.

Il est précisé que l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du secteur stipule que *« la zone d'activités offrira une mixité d'activités et ne permettra pas d'activité exclusivement commerciale et logistique. Cette exclusivité sera appréciée sur l'ensemble de la zone »*.

La Communauté de Communes de la Dombes est appelée à donner un avis, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 48 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- **De donner** un avis favorable sur la demande de permis de construire déposée par la Société JMG Partners sur le lot F1 du Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**48 (7 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_107

Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay : demande d'enregistrement au titre de la réglementation sur les ICPE pour le projet déposé par la Société JMG Partners sur le lot F1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-107-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : **Dominique PETRONE**

La demande de permis de construire sur le lot F1 du Parc d'Activités Economiques de la Dombes a été déposée par la Société JMG Partners, le 27 novembre 2020.

Le projet est soumis à une demande d'enregistrement au titre de la réglementation sur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en vue d'exploiter un entrepôt destiné à des activités de commerce inter-entreprises (dites « Business to Business) et fait l'objet, au titre de cette procédure, d'une mise à disposition du public.

Le site est visé par la réglementation sur les ICPE au regard de son volume (169 175 m^3), de la surface de plancher (14 834 m^2) et de son utilisation.

Le stockage s'effectuera, en masse (sous formes d'ilots) ou en racks, avec des zones de préparation, dans les deux cellules : C1 de 6 264 m^2 et C2 de 6 820 m^2. Le volume de stockage de marchandises maximum est de 120 500 m^3.

Une mezzanine, dans la cellule C2, accueillera une unité de production automatisée de masques chirurgicaux et professionnels.
La demande d'enregistrement porte sur les activités répertoriées dans les rubriques n°1510-2-b et 2925-1 de la nomenclature des installations classées. La première vise le stockage de substances combustibles, la seconde les charges d'accumulateur.

Du fait de sa fonction d'entrepôt de négoce, le site pourra accueillir différents types de marchandises et contenir des produits combustibles : papier, cartons, bois, palettes et matières plastiques. Le stockage de ces marchandises fera l'objet d'un classement au titre de la rubrique n° 1510-2-b de la nomenclature des ICPE (quantité supérieure à 500 t et volume compris entre 50 000 m^3 et 900 000 m^3).
Les produits stockés seront des marchandises non dangereuses ; le site n'entreposera pas de liquides et solides liquéfiables combustibles.

Par ailleurs, le site disposera d'engins de manutention électrique. La recharge des batteries s'effectuera dans un local de charge dédié, attenant à la cellule C 1. La puissance maximale de courant continu utilisable pour les opérations de charges sera supérieure à 50 kW. La charge des batteries étant susceptible de libérer de l'hydrogène, ces installations seront classées au titre de la rubrique n° 2925-1 de la nomenclature des ICPE.

Par délibération du 3 avril 2021, le Conseil municipal de la Commune de Mionnay a donné un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre de la réglementation sur les ICPE.

La Communauté de Communes de la Dombes est appelée à donner un avis sur cette demande.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 48 voix pour et 5 abstentions :

- **De donner** un avis favorable sur la demande d'enregistrement au titre de la règlementation sur les ICPE (autorisation d'exploiter le bâtiment).

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**52 (7 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_108

Budget principal - DM 1 – Virement de crédits : Attributions de compensation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-108-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

A la saisie du budget principal, la ligne relative aux attributions de compensation en investissement a été oubliée au compte 2046, il convient donc de modifier le budget principal comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	250 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	250 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	250 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	**250 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**250 000.00 €**	**250 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	277 406.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	**277 406.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	250 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**250 000.00 €**
D-2046-020 : Attributions de compensation d'investissement	0.00 €	527 406.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**0.00 €**	**527 406.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**277 406.00 €**	**527 406.00 €**	**0.00 €**	**250 000.00 €**
TOTAL GENERAL	**250 000.00 €**		**250 000.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 52 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**52 (7 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_109

Budget ADS - DM 1 – Virement de crédits : Régularisation des dépenses imprévues en section d'investissement

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-109-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

Afin de régulariser le crédit porté au budget pour les dépenses imprévues en section d'investissement qui ne doit pas excéder 7.5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section, il est nécessaire de modifier le budget annexe ADS comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-020 : Mobilier	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**500.00 €**	**500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL	**0.00 €**		**0.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 52 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**53 (7 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_110

Budget Déchets - DM 1 – Virement de crédits : Régularisation facture de 2019

Présents **:**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-110-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

A la demande de la trésorerie, il convient d'annuler le paiement sur un mauvais compte bancaire d'une facture de 2019 à SUEZ EAU FRANCE. Il est donc nécessaire de demander le remboursement et de modifier le budget annexe déchets comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
R-773 : Mandats annulés (exercices antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**600.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**0.00 €**	**600.00 €**	**0.00 €**	**600.00 €**
TOTAL GENERAL	**600.00 €**		**600.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**53 (7 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_111

Budget Déchets - DM 2 – Virement de crédits : Logiciel de redevance incitative

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-111-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

La collectivité rencontre actuellement des difficultés avec le prestataire informatique GLOBAL INFO qui s'occupe de la gestion de la redevance incitative depuis 2012. En effet, celui-ci ne répond plus aux demandes du service environnement. N'ayant pas de contrat établi avec ce fournisseur, et la redevance incitative étant compromise, la collectivité a la possibilité de changer de prestataire.

Un devis a été fait par la société TRADIM qui gère actuellement les cartes de déchèterie de la Communauté de Communes, et qui propose donc un logiciel performant et reconnu par de nombreuses collectivités en RI dont le Pays de Gex.

L'achat d'un nouveau logiciel pour cette année peut être subventionné à hauteur de 70%.
Afin de pouvoir assurer la facturation de la redevance incitative pour 2021, il est nécessaire d'acquérir ce logiciel et donc de modifier le budget annexe déchets comme suit:

Désignation	**Dépenses**		**Recettes**	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6512 : Droits d'utilisation – Informatique en nuage	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	**12 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-1312 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**16 000.00 €**
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0.00 €**	**28 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**12 000.00 €**	**28 000.00 €**	**0.00 €**	**16 000.00 €**
TOTAL GENERAL	**16 000.00 €**		**16 000.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**50 (6 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_112

Adhésion à Passerelle en Dombes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-112-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

Sur la commune d'Ambérieux en Dombes depuis 2012 et sur la commune de Sainte Olive depuis 2015, Passerelle en Dombes est un outil opérationnel de mobilisation, d'animation et de mise en réseau des acteurs économiques et sociaux afin de développer l'offre d'emploi et d'aider les Ambarrois en recherche de travail ou en projet professionnel à atteindre leur objectif.

Le but est :
• L'accès à l'emploi, en apportant un soutien dans leurs démarches, aux demandeurs d'emploi, aux jeunes en recherche de stage ou toute autre personne en construction de projet professionnel,
• L'établissement de passerelles entre le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise, afin de faciliter l'intégration dans la vie professionnelle,
• La mise en œuvre d'actions telles que le parrainage.

Le coût de l'adhésion serait de 200 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'intérêt de la Communauté de Communes d'adhérer à l'association Passerelle en Dombes pour l'année 2021 et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 50 voix pour et 3 abstentions :

- **D'approuver** l'adhésion à l'association Passerelle en Dombes et à régler la cotisation pour l'année 2021,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**53 (7 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_113

Accroissement saisonnier d'activité service ADS

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-113-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : François MARECHAL

Vu la Loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 2°,
Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant la nécessite de ne pas interrompre le fonctionnement du service ADS, il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'assistant(e) administratif à temps non complet (17h30).

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'assistant(e) administratif à temps non complet. La durée hebdomadaire pour cet emploi sera de 17h30. La rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs, échelle C1.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De créer** un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'assistant(e) administratif à temps non complet,

- **De préciser** que la durée hebdomadaire pour l'emploi sera de 17 heures 30,

- **De décider** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs, échelle C1,

- **D'habiliter** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**53 (7 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_114

Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) : convention ALEC 01 2021 pour l'animation de Dombes Renov+

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-114-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : Ludovic LOREAU

Vu la Loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 dite Loi Climat Energie,

Considérant la délibération 19-243 du 09/12/2019 actant le déploiement de la plateforme de rénovation énergétique Dombes Rénov'+ avec ALEC01 comme opérateur,
Considérant la délibération 20-019 du 05/03/2020 adoptant le projet de plan d'action du PCAET pour la période 2020-2026,
Considérant la délibération 20-232 du 10/12/2021 actant la poursuite du SPPEH au-delà du 1er janvier 2021 dans le cadre du dispositif national SARE (Service d'Aide à la Rénovation Energétique),
Considérant l'avis favorable émis par la commission PCAET du 31/03/2021.

Le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), tel qu'introduit par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, est défini dans le Code de l'énergie, article L. 232-2, le Code général des collectivités territoriales, article L. 2224-31, et le Code de l'environnement, article L. 222-1.

Sa mission est d'accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers, quels que soient leurs niveaux de revenus, pour encourager et accompagner les projets de rénovation énergétique de l'habitat.

Fin 2019, la Communauté de Communes de la Dombes a fait le choix de déployer ce SPPEH à l'échelle de son territoire en activant la plateforme de rénovation énergétique Dombes Rénov'+. Cette plateforme est animée par les conseillers de l'ALEC01 dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs.
Fin 2020, le mode de financement des SPPEH étant amené à évoluer à partir de 2021 (financements à l'acte), la Communauté de Communes de la Dombes a réaffirmé sa volonté de maintenir ce service à la population au-delà de 2020 en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt SARE et en ciblant l'ALEC01 comme opérateur du service, au même titre que tous les EPCI de l'Ain. Il convient par conséquent de renouveler la convention d'objectifs avec l'ALEC01 pour la période transitoire qui nous sépare de l'évolution de l'ALEC01 vers une SPL.
Les objectifs affichés dans la convention 2021 adoptent le formalisme du SARE et prévoient un nombre « d'actes métiers » par type de cible (Maisons Individuelles, Copropriétés, Petit Tertiaire, etc…) ou d'accompagnement. Pour l'année 2021, la traduction de ces actes en jours se porte à 151 jours de travail, et représente un reste à charge pour la CCD de l'ordre de 27 000 € (contre 181 jours et 34 000 € environ en 2020).
Il est important de préciser que ces objectifs reposent sur des projections puisqu'il n'est pas possible de déterminer à l'avance le niveau de sollicitation de la plateforme. En l'occurrence, cette convention 2021 a été établie sur la base d'estimations prudentes et méritera peut-être d'être ajustée selon l'évolution de la demande.

Il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler la convention avec l'ALEC01 pour l'animation de Dombes Rénov'+ du 01/01/2021 au 30/09/2021 et d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la convention avec ALEC01 pour l'animation de Dombes Rénov'+ du 01/01/2021 au 30/09/2021,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**52 (7 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_115

Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) : constitution d'une Société Publique Locale (SPL)

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-115-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : Ludovic LOREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, et L.5211-1,
Vu la délibération de principe n° 20-233 du 10/12/2020 préalable à la constitution d'une SPL,

L'ALEC 01 est une structure associative œuvrant depuis plus de 35 ans à l'échelle départementale sur les thématiques énergie climat. Elle constitue le principal outil d'ingénierie territoriale mutualisé des collectivités et EPCI de l'Ain et l'opérateur des politiques publiques en matière de transition énergétique dans le département.
Outre son action sur le conseil et l'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat, l'ALEC 01 anime des programmes en matière de lutte contre la précarité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de maitrise des consommations d'énergie, de développement de promotion de solutions de mobilité alternative. Ces différentes actions s'inscrivent dans les compétences des EPCI en lien avec leurs PCAET.

Depuis le 1er janvier 2021, l'ALEC 01 est l'opératrice du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat – SPPEH à l'échelle départementale, compétence confiée aux intercommunalités et à la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le Département de l'Ain appuie les EPCI dans le déploiement de ce service public pour le rendre accessible à tous les Aindinois.

Consciente de la nécessité de répondre à l'évolution législative, l'ALEC 01 s'est engagée dans une démarche de mutation en Société Publique Locale (SPL).
Le Conseil d'Administration de l'ALEC 01 porte le projet de dissolution de la structure associative existante et la création corrélative de la SPL ALEC de l'Ain, société anonyme qui aura vocation à reprendre les activités actuelles de l'association exercées au bénéfice des collectivités et des EPCI, ainsi que les biens et le personnel de l'association. La création d'une instance de concertation regroupant les acteurs socio-économiques et les représentants des citoyens actuellement membres de l'ALEC 01 est inscrite dans les statuts de la SPL.
La création de la SPL ALEC de l'Ain permettra d'assurer pour le compte de ses actionnaires, un large panel de missions d'intérêt général dans des conditions optimales de rapidité, de contrôle et de sécurité juridique.
Conformément à l'article L. 1531-1 du CGCT, la SPL ALEC de l'Ain sera une société anonyme dont le capital social sera intégralement détenu par les collectivités territoriales et les groupements de collectivités.
L'actionnariat principal de la SPL ALEC de l'Ain sera constitué par les 14 EPCI du département de l'Ain, le Département de l'Ain et le SIEA ainsi que les communes ou groupement de collectivités qui le souhaiteront. Ces dernières seront regroupées au sein d'une Assemblée spéciale.
Le capital initial nécessaire au bon fonctionnement de la SPL est arrêté à 408 000 euros, l'ALEC 01 ayant diligenté une étude économique et financière en vue de déterminer le montant du capital devant être souscrit à la création de la société.
Il sera proposé une répartition capitalistique homogène entre les actionnaires publics, l'objectif étant de faire de la SPL ALEC de l'Ain un véritable outil mutualisé, avec une implication et un pouvoir de décision de niveau similaire pour chaque collectivité et EPCI actionnaires.
Le capital social de 408 000 euros est divisé en 4 080 actions d'une seule catégorie de 100 euros chacune, détenues exclusivement par les collectivités territoriales et/ou groupements de collectivités territoriales.
La souscription de 240 actions ou plus donne droit pour chaque collectivité et groupements actionnaires à un représentant au Conseil d'Administration de la Société.
Les collectivités ou groupements dont la participation au capital est inférieure à ce seuil sont regroupées en Assemblée spéciale. Elles désigneront au moins un représentant qui siègera au conseil d'administration de la SPL.
La SPL agira exclusivement pour le compte de ses actionnaires et dans leur ressort territorial. Elle aura vocation à prendre en charge le SPPEH, ainsi que les missions complémentaires énergie climat relevant de la compétence de ses actionnaires publics.
C'est dans cette optique de complémentarité des missions menées au service exclusif de ses actionnaires, qu'est défini l'objet social de la SPL.
Le respect de ces conditions d'intervention matérielles et territoriales, permettra à la SPL de bénéficier de l'exception de la quasi-régie, dans les conditions posées à l'article L.

2511-1 du code de la commande publique.
Les actionnaires de la SPL pourront ainsi lui confier la gestion du SPPEH ainsi que des missions complémentaires relevant de leurs compétences par le biais de marchés publics ou concessions passés sans publicité ni mise en concurrence.

La SPL ALEC de l'Ain aura son siège social à Bourg-en-Bresse.
Le Business Plan en cours de finalisation est estimé à 2 M€ de commandes avec une projection de commandes supplémentaire de 10% / an en année 2 et 3 conformément aux prévisions de déploiement du SPPEH – Service Public de Performance Energétique de l'Habitat qui représente à lui seul 80% du volume d'affaires assuré par la SPL ALEC de l'Ain. Les autres financements correspondent à des programmes d'actions spécifiques avec des financements dédiés.
L'équilibre économique de la SPL ALEC de l'Ain est visé dès le 1er exercice.
Une délibération de principe a été votée dans le cadre de la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le déploiement du SPPEH.

Il est proposé au Conseil Communautaire de décider de la constitution d'une société publique locale régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales :

Dénommée :
Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain avec pour sigle «SPL ALEC de l'Ain»

Dont l'objet social est le suivant :
La Société a pour objet de déterminer, de planifier et de mettre en œuvre, pour le compte exclusif de ses Actionnaires, sur leur territoire et dans le cadre de leurs compétences, une politique territoriale de maîtrise de l'énergie axée sur la sobriété et l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.
Cette politique de transition énergétique pour faire face au changement climatique, vise également à préserver l'eau, les ressources naturelles et la qualité de l'air.
La Société exerce son activité exclusivement sur le territoire du département de l'Ain.
La Société intervient notamment sur les thèmes suivants :
• L'efficacité énergétique
• L'utilisation rationnelle des ressources
• Les énergies renouvelables
• La lutte contre le dérèglement climatique
• La qualité de l'air
• La protection des ressources naturelles et de l'environnement
• La consommation responsable

La Société est l'opératrice privilégiée des politiques publiques portées par ses Actionnaires en matière de transition énergétique des territoires.
D'une manière générale, la Société peut accomplir toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
La Société se dote de tous moyens, passe tous contrats et se procure toutes garanties lui permettant d'assumer dans les meilleures conditions techniques, financières et sociales, les missions qui lui sont confiées par les Actionnaires.
Dont le siège est : 102 bd Edouard Herriot 01008 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Et la durée de 99 ans.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De procéder à l'adoption des statuts de la société qui sera dotée d'un capital maximal de 408 000 euros libéré en une fois, dans lequel la participation de la Communauté de Communes de la Dombes est fixée à 24 000 euros et libéré en totalité,
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société,
- De désigner M. …… comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires,
- De désigner M …… comme mandataire représentant la Communauté de Communes de la Dombes au conseil d'administration de la société,
- D'autoriser le mandataire ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- De procéder à l'adoption des statuts de la société qui sera dotée d'un capital maximal de 408 000 euros libéré en une fois, dans lequel la participation de la Communauté de Communes de la Dombes est fixée à 24 000 euros et libéré en totalité,

- D'autoriser Madame la Présidente à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société,

- De désigner M. LOREAU comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires,

- De désigner M. LOREAU comme mandataire représentant la Communauté de Communes de la Dombes au conseil d'administration de la société,

- D'autoriser le mandataire ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**48 (5 pouvoirs)**

Séance du 29 avril 2021

Date de la convocation
22 avril 2021
Date d'affichage
22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-neuf avril, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 22 avril de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonction à Saint Paul de Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_116

Financement de l'opération d'un concours de cuisine destiné à la restauration collective

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	S. BIAJOUX
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-DELIB-21-116-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	G. MERCIER
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS.**

Rapporteur : Audrey CHEVALIER

Dans le cadre du Projet Alimentaire de la Dombes, il est proposé la mise en place d'un concours de cuisine.

Ce concours est initialement destiné à identifier des recettes à destination de la restauration collective en s'appuyant sur la production locale.
Il permettra également d'apporter en plus d'un appui à la pisciculture et au développement de la filière poisson, un soutien et une mise en lumière des savoir-faire des chefs des restaurants à l'arrêt en ce moment à cause de la crise sanitaire.

Les objectifs de cette action :

- Identifier des recettes qui "marchent bien" auprès des enfants et potentiellement "industrialisables", pour en deuxième étape créer un produit à base de carpes consommable en restauration collective,
- Valoriser la filière locale de poissons,
- Réaliser une animation locale autour de cette filière,
- Faire entrer les poissons de la Dombes dans les cantines.

Cette opération sera menée en partenariat avec l'association de promotion des poissons de Dombes (APPED), le Conseil Départemental de l'Ain, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Alimentec.
D'autres partenariats sont à l'étude, en attente de décisions (région Auvergne Rhône Alpes, CC Dombes Saône Vallée et CC Val de Saône Centre).

Le budget financier alloué pour ce concours est de 15 000 €, répartis comme suit :
- 10 000 € pour la CCD
- 5 000 € pour la CCPA
Les moyens humains seront portés majoritairement par l'APPED, déjà financée par le Département de l'Ain.
La recherche de partenaires et sponsors supplémentaires permettra d'augmenter la valeur et/ou le nombre de prix remis.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'opération et le financement d'un concours de cuisine destiné à la restauration collective et d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents permettant l'exécution de ce concours.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 48 voix pour et 5 abstentions :

- **D'approuver** l'opération et le financement d'un concours de cuisine destiné à la restauration collective,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents permettant l'exécution de ce concours.

Ainsi fait et délibéré, le 29 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**41**	**50 (12 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_126

Approbation du procès-verbal de la séance du 29-04-2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-126-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 50 voix pour et 3 abstentions :

- D'approuver le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**41**	**49 (11 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_127

Modification de la composition de la commission thématique proximité mutualisation

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-127-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n° D2020_09_06_136 désignant les membres de la commission proximité mutualisation,

Il est proposé au Conseil Communautaire de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures et démissions reçues.

La démission reçue est :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Patrick	JOLY	NEUVILLE LES DAMES

Nouvelle composition :

PRENOM	**NOM**	**COMMUNE**
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Claude	AMASSE	CHALAMONT
Didier	CORMORECHE	CHALAMONT
Evelyne	BERNARD	CHATENAY
Chrystèle	CURT	CHATENAY
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
Magalie	BUJALANCE MERLIN	CHATILLON SUR CHALARONNE
Bernadette	CARLOT-MARTIN	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean François	JANNET	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sylvie	RAVOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
Françoise	MORTREUX	CRANS
Stéphane	LAPALUD	MARLIEUX
Ghislaine	HALLE	MIONNAY
Isabelle	MARTEL	NEUVILLE LES DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Laurent	PERRADIN	ROMANS
Frédéric	HAUPERT	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Claire	JACQUIER	SAINT GEORGES SUR RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Marie-Christine	HYVERNAT	SULIGNAT
Daniel	VERNAY	SULIGNAT
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Nicolas	CLAIR	VERSAILLEUX
Françoise	CANARD	VILLARS LES DOMBES
Michel	MACON	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	VAURES	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 49 voix pour et 4 abstentions :

- De désigner les conseillers communautaires et municipaux élus membres de la commission proximité et mutualisation, comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**41**	**52 (12 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_128

Modification de la composition de la commission thématique tourisme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-128-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n° D2020_09_06_138 désignant les membres de la commission tourisme,

Il est proposé au Conseil Communautaire de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures et démissions reçues.

La démission reçue est :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Yohann	BARRET	ABERGEMENT CLEMENCIAT

La candidature reçue est :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Géraldine	MERCIER	VILLARS LES DOMBES

Nouvelle composition :

PRENOM	**NOM**	**COMMUNE**
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Sandra	MANIN	BANEINS
Roselyne	FLACHER	CHALAMONT
Monique	LAURENT	CHALAMONT
Vindyana	DESIGAUD	CHANEINS
Martine	PETIT	CHANEINS
Evelyne	BERNARD	CHATENAY
Chrystèle	CURT	CHATENAY
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Pascal	CURNILLON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Giacinto	DI CARLO	CHATILLON SUR CHALARONNE
Marion	FETTET-RICHONNIER	CHATILLON SUR CHALARONNE
Olivier	FROMONT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Pierre	GINDRE	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sylvie	RAVOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
Carine	RIGOLLET	CONDEISSIAT
Martine	BUGNOT	CONDEISSIAT
Françoise	MORTREUX	CRANS
Jerry	TISSOT	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Stéphane	CHAPUIS	MONTHIEUX
Nadine	MOISSENET	NEUVILLE LES DAMES
Aurélie	MONNIER	NEUVILLE LES DAMES
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Chantal	SIMONET	ROMANS
Fabien	POLY	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Maxime	CHAUSSAT	SAINT GEORGES SUR RENON
Marie Christiane	PAYET PIGEON	SAINT NIZIER LE DESERT
Pascale	GUICHARD	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Thierry	SPINNLER	SAINTE OLIVE
Damien	FERRIER	SANDRANS
Ludovic	TRICHARD	SULIGNAT
Christiane	VACLE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Fabienne	SERRAND	VALEINS
Mathieu	ROBIN	VERSAILLEUX
Agnès	DUPERRIER	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Géraldine	MERCIER	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix pour et 1 abstention :

- De désigner les conseillers communautaires et municipaux élus membres de la commission tourisme, comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**41**	**52 (12 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_129

Modification de la composition de la commission thématique développement économique

Présents **:**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-129-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n° D2020_09_06_139 désignant les membres de la commission développement économique,

Il est proposé au Conseil Communautaire de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures et démissions reçues.

Les démissions reçues sont :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Yohann	BARRET	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Valérie	CLAIR-MONINOT	NEUVILLE-LES-DAMES
Juliette	BURNET	SAINT PAUL DE VARAX
Thierry	PISTRE	SAINT PAUL DE VARAX

La candidature reçue est :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Aurélien	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES

Nouvelle composition :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Clément	MONTAGNAT-RENTIER	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Dominique	SIMONETTI	BANEINS
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Monique	LAURENT	CHALAMONT
Stéphane	MERIEUX	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Magalie	BUJALANCE MERLIN	CHATILLON SUR CHALARONNE
Giacinto	DI CARLO	CHATILLON SUR CHALARONNE
Léo	DUPUPET	CHATILLON SUR CHALARONNE
Olivier	FROMONT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Thierry	MORIN	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Annie	ROBIN	CHATILLON SUR CHALARONNE
Daniel	MOREL	CONDEISSIAT
Eliane	RAVISTRE	CONDEISSIAT
Alexandre	RENARD	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Jean Luc	BOURDIN	MIONNAY
Denis	PROST	MONTHIEUX
Michel	CHALAYER	NEUVILLE-LES-DAMES
Aurélien	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Pascal	GAGNOLET	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Frédéric	DESPIERRES	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Aurélie	JARRIN	SAINT NIZIER LE DESERT

Fabien	BOURGEY	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Cédric	LEBRE	VALEINS
Estelle	MAINGUE LAGRANGE	VALEINS
Nicolas	CLAIR	VERSAILLEUX
Christophe	JACQUIER	VERSAILLEUX
Patrick	GOMEZ	VILLARS LES DOMBES
Jacques	LIENHARDT	VILLARS LES DOMBES
Véronique	PEYROL	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 50 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- De désigner les conseillers communautaires et municipaux élus membres de la commission développement économique, comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**41**	**53 (12 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_130

Modification de la composition de la commission thématique culture, animation du patrimoine et CLD

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-130-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n° D2020_09_06_140 désignant les membres de la commission culture, animation du patrimoine et CLD,

Il est proposé au Conseil Communautaire de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures et démissions reçues.

La démission reçue est :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Evelyne	BERNARD	CHATENAY

Les candidatures reçues sont :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Sylvie	COLLOVRAY	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patricia	ALLOUCHE	SAINT MARCEL EN DOMBES

Nouvelle composition :

PRENOM	**NOM**	**COMMUNE**
Séverine	MENAND	CHALAMONT
Rodolphe	OLIVIER	CHALAMONT
Vindyana	DESIGAUD	CHANEINS
Martine	PETIT	CHANEINS
Huguette	BROCHARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Bernadette	CARLOT-MARTIN	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sylvie	COLLOVRAY	CHATILLON SUR CHALARONNE
Stéphanie	COUTURIER	CHATILLON SUR CHALARONNE
Dimitri	DECOMBLE	CHATILLON SUR CHALARONNE
Pierre	GINDRE	CHATILLON SUR CHALARONNE
Gilles	MARTINON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sophie	ROUSSEL	CHATILLON SUR CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Eliane	RAVISTRE	CONDEISSIAT
Jerry	TISSOT	LE PLANTAY
Francis	PESTELLE	MARLIEUX
Caroline	LOUBIERE	MIONNAY
Gregory	GAUDET	NEUVILLE LES DAMES
Nadine	MOISSENET	NEUVILLE LES DAMES
Valérie	CLAIR-MONINOT	NEUVILLE-LES-DAMES
Nicole	RAVOUX	ROMANS
Chantal	SIMONET	ROMANS
Patricia	ALLOUCHE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Catherine	LATTARD	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Francette	GELBARD	SAINTE OLIVE
Thierry	SPINNLER	SAINTE OLIVE
Mathieu	ROBIN	VERSAILLEUX
Jacques	LIENHARDT	VILLARS LES DOMBES
Michel	MACON	VILLARS LES DOMBES
Géraldine	MERCIER	VILLARS LES DOMBES

Isabelle	VAURES	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner les conseillers communautaires et municipaux élus membres de la commission culture, animation du patrimoine et CLD, comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**41**	**51 (12 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_131

Modification de la composition de la commission thématique SCOT, ADS, PLUI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-131-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n° D2020_09_06_141 désignant les membres de la commission SCOT, ADS, PLUI,

Il est proposé au Conseil Communautaire de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures et démissions reçues.

La candidature reçue est :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Dominique	D'ALMEIDA	CHATILLON SUR CHALARONNE

Nouvelle composition :

PRENOM	**NOM**	**COMMUNE**
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Roger	BUET	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Monique	LAURENT	CHALAMONT
Gwenaël	ALVES	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Chantal	BROUILLET	CHATILLON LA PALUD
Huguette	BROCHARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Dominique	D'ALMEIDA	CHATILLON SUR CHALARONNE
Léo	DUPUPET	CHATILLON SUR CHALARONNE
Pierre	GINDRE	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Lucas	POCHON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Daniel	MOREL	CONDEISSIAT
Madeleine	ORIOL	CONDEISSIAT
Didier	BEREZIAT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Lucien	COSTA	LAPEYROUSE
Josiane	BROYER	LE PLANTAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Stéphane	CHAPUIS	MONTHIEUX
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Michel	JEULIN	NEUVILLE LES DAMES
Alain	CORDIER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Elisabeth	VIVIAND	SAINT GEORGES SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Marie Christiane	PAYET PIGEON	SAINT NIZIER LE DESERT
Robert	GIVRE	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Guillaume	LAINÉ	SAINTE OLIVE

Franck	MOLLARD	SAINTE OLIVE
Marjorie	MERLINC	SANDRANS
Alain	GENESTOUX	SULIGNAT
Marie -Christine	HYVERNAT	SULIGNAT
Daniel	VERNAY	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Cédric	LEBRE	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Nicolas	CLAIR	VERSAILLEUX
Simon	BAUDIN	VILLARS LES DOMBES
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour et 2 abstentions :

- De désigner les conseillers communautaires et municipaux élus membres de la commission SCOT, ADS, PLUI, comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**41**	**50 (11 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_132

Modification de la composition de la commission thématique environnement

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-132-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n° D2020_09_06_142 désignant les membres de la commission environnement,

Il est proposé au Conseil Communautaire de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures et démissions reçues.

Les candidatures reçues sont :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Aurélien	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Mourad	RAHMANI	SAINT MARCEL EN DOMBES

Nouvelle composition :

PRENOM	**NOM**	**COMMUNE**
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Vanessa	MICHAUD	BANEINS
Stéphane	MERIEUX	CHALAMONT
Sandrine	RUETTE	CHALAMONT
Gilles	PENEL	CHANEINS
Christian	CHANEL	CHATENAY
Gilles	DE DIOS	CHATENAY
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Pascal	CURNILLON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean François	JANNET	CHATILLON SUR CHALARONNE
Gilles	MARTINON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Danielle	SOUPE	CHATILLON SUR CHALARONNE
Martine	BUGNOT	CONDEISSIAT
Olivier	BONNEFIN	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Mireille	AJOUX	MARLIEUX
René	BREASSIER	MIONNAY
Jean-François	FERRIER	MONTHIEUX
Laurent	MEILHEURAT	NEUVILLE LES DAMES
Aurélien	JOSSERAND	NEUVILLE LES DAMES
Laurent	PERRADIN	ROMANS
Yoann	RAVET	ROMANS
Cyril	GROBON	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
André	GIMOND	SAINT GEORGES SUR RENON
Sonia	PERI	SAINT GEORGES SUR RENON
Christine	GRIMOUD	SAINT GERMAIN SUR RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Mourad	RAHMANI	SAINT MARCEL EN DOMBES
Marie Christiane	PAYET PIGEON	SAINT NIZIER LE DESERT
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Thomas	MASSE	SAINTE OLIVE
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS

Régis	JANICHON	SULIGNAT
Dominique	MONTERRAT	SULIGNAT
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Amandine	MARTIN	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 50 voix pour et 3 abstentions :

- De désigner les conseillers communautaires et municipaux élus membres de la commission environnement, comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**42**	**53 (12 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_133

Modification de la composition de la commission thématique travaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-133-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n° D2020_09_06_144 désignant les membres de la commission travaux,

Il est proposé au Conseil Communautaire de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures et démissions reçues.

La candidature reçue est :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Patrice	NOBLET	VILLARS LES DOMBES

Nouvelle composition :

PRENOM	**NOM**	**COMMUNE**
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Didier	CORMORECHE	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Gwenaël	ALVES	CHANEINS
Léo	DUPUPET	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jacky	LEGRAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Lucas	POCHON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Didier	BEREZIAT	CRANS
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Thierry	JOUBERT	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Michel	JEULIN	NEUVILLE LES DAMES
Pierre	GUINET	ROMANS
Claire	JACQUIER	SAINT GEORGES SUR RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Cédric	LEBRE	VALEINS
Christophe	JACQUIER	VERSAILLEUX
Mathieu	BIELOKOPYTOFF	VILLARS LES DOMBES
Patrice	NOBLET	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour et 2 abstentions :

- De désigner les conseillers communautaires et municipaux élus membres de la commission travaux, comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**42**	**55 (13 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_134

Modification de la composition de la commission thématique Natura 2000, PAEC et PSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-134-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n° D2020_09_06_146 désignant les membres de la commission Natura 2000, PAEC et PSE,

Il est proposé au Conseil Communautaire de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures et démissions reçues.

Les candidatures reçues sont :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Sylvie	COLLOVRAY	CHATILLON SUR CHALARONNE
Nicolas	CLAIR	VERSAILLEUX

Nouvelle composition :

PRENOM	**NOM**	**COMMUNE**
Clément	MONTAGNAT-RENTIER	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Patrice	JANODET	BANEINS
Stéphane	MERIEUX	CHALAMONT
Gilles	DUBOIS	CHATILLON LA PALUD
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sylvie	COLLOVRAY	CHATILLON SUR CHALARONNE
Pascal	CURNILLON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sylvie	RAVOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
Martial	TRINQUE	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Josiane	BROYER	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Sylvain	DUMONT	NEUVILLE LES DAMES
Romain	AJOUX	ROMANS
Jean Marc	CHATELET	ROMANS
Fabienne	CURIAL	SAINT ANDRE DE CORCY
Guillaume	LAINÉ	SAINTE OLIVE
Thomas	MASSE	SAINTE OLIVE
Franck	MOLLARD	SAINTE OLIVE
Julien	MABILE	SANDRANS
Nicolas	CLAIR	VERSAILLEUX
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Didier	FROMENTIN	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner les conseillers communautaires et municipaux élus membres de la commission Natura 2000, PAEC et PSE, comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**42**	**55 (13 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_135

Modification de la composition de la commission thématique action sociale

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-135-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n° D2020_09_06_148 désignant les membres de la commission action sociale,

Il est proposé au Conseil Communautaire de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures et démissions reçues.

Les démissions reçues sont :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Zélie	BERAUD	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Evelyne	BERNARD	CHATENAY
Patrick	SOQUET	LE PLANTAY
Chantal	SIMONET	ROMANS
Martine	DURET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Mélanie	TAILLOLE	SAINTE OLIVE
Bertrand	DUPUIS	SULIGNAT

La candidature reçue est :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Patricia	ALLOUCHE	SAINT MARCEL EN DOMBES

Nouvelle composition :

PRENOM	**NOM**	**COMMUNE**
André	LLOBELL	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Janine	MAYER	BOULIGNEUX
Roselyne	FLACHER	CHALAMONT
Benjamin	LLOBET	CHALAMONT
Sandrine	COTTON	CHATENAY
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
Magalie	BUJALANCE MERLIN	CHATILLON SUR CHALARONNE
Stéphanie	COUTURIER	CHATILLON SUR CHALARONNE
Marion	FETTET-RICHONNIER	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean François	JANNET	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sylvie	RAVOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
Eliane	RAVISTRE	CONDEISSIAT
Carine	RIGOLLET	CONDEISSIAT
Josiane	BROYER	LE PLANTAY
Jerry	TISSOT	LE PLANTAY
Valérie	CHAMBAUD	MARLIEUX
Isabelle	MICHAUD	MARLIEUX
Noémie	GARAMPON	MIONNAY
Géraldine	LIDON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES
Valérie	CLAIR-MONINOT	NEUVILLE LES DAMES
Isabelle	MARTEL	NEUVILLE LES DAMES
Rachel	RIONET	NEUVILLE LES DAMES
Paulette	CURTIL	ROMANS

Catherine	MAGAUD	ROMANS
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Nathalie	ALBERT	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Maxime	CHAUSSAT	SAINT GEORGES SUR RENON
Christine	GRIMOUD	SAINT GERMAIN SUR RENON
Patricia	ALLOUCHE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Marie Christiane	PAYET PIGEON	SAINT NIZIER LE DESERT
Claire	STREMSDOERFER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Lucie	CHANUDET	SULIGNAT
Marie-Christine	HYVERNAT	SULIGNAT
Isabelle	PRADET	VERSAILLEUX
Françoise	CANARD	VILLARS LES DOMBES
Amandine	MARTIN	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner les conseillers communautaires et municipaux élus membres de la commission action sociale, comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**42**	**54 (13 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_136

Modification de la composition de la commission thématique transport, mobilité et gens du voyage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-136-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n° D2020_09_06_149 désignant les membres de la commission transport, mobilité et gens du voyage,

Il est proposé au Conseil Communautaire de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures et démissions reçues.

La démission reçue est :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Martine	DURET	SAINT MARCEL EN DOMBES

La candidature reçue est :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Patrice	NOBLET	VILLARS LES DOMBES

Nouvelle composition :

PRENOM	**NOM**	**COMMUNE**
Azriel	MESQUIDA	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Nicolas	VIALLATTE	BIRIEUX
Stéphane	MERIEUX	CHALAMONT
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
Dimitri	DECOMBLE	CHATILLON SUR CHALARONNE
Giacinto	DI CARLO	CHATILLON SUR CHALARONNE
Olivier	FROMONT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Gilles	MARTINON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Franck	REDAUD	MIONNAY
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Chantal	SIMONET	ROMANS
Pierre	MURAT	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Marie-Christine	HYVERNAT	SULIGNAT
Christiane	VACLE	SULIGNAT
Michel	MACON	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	VAURES	VILLARS LES DOMBES
Dominique	VENET	VILLARS LES DOMBES
Patrice	NOBLET	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 54 voix pour et 1 abstention :

- De désigner les conseillers communautaires et municipaux élus membres de la commission transport, mobilité et gens du voyage, comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**42**	**53 (13 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_137

Désignation des membres de la commission Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT)

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-137-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2021_04_04_098 du 29 avril 2021, créant la 15ème commission thématique intercommunale,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proclamer les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la commission Projet Alimentaire Inter-Territorial.

PRENOM	NOM	COMMUNE
Clément	MONTAGNAT-RENTIER	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Vanessa	MICHAUD	BANEINS
Patrice	JANODET	BANEINS
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Dominique	D'ALMEIDA	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sylvie	COLLOVRAY	CHATILLON SUR CHALARONNE
Carine	RIGOLLET	CONDEISSIAT
Noémie	GARAMPON	MIONNAY
Aurélien	JOSSERAND	NEUVILLE LES DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Nathalie	ALBERT	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Christine	GRIMOUD	SAINT GERMAIN SUR RENON
Patricia	ALLOUCHE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Marie Christiane	PAYET PIGEON	SAINT NIZIER LE DESERT
Bernard	TAPONAT	SANDRANS
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Julien	MABILE	SANDRANS
Nicolas	CLAIR	VERSAILLEUX
Simon	BAUDIN	VILLARS LES DOMBES
Françoise	CANARD	VILLARS LES DOMBES
Géraldine	MERCIER	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 53 voix pour et 2 abstentions :

- De désigner les conseillers communautaires et municipaux élus membres de la commission Projet Alimentaire Inter-Territorial, comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**42**	**54 (13 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_138

Désignation d'un représentant à la SPL Dombes Tourisme

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-138-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Conformément aux statuts de la Société Publique Locale Dombes Tourisme, le Conseil Communautaire a procédé à la désignation de dix représentants de la Communauté de Communes de la Dombes au Conseil d'Administration de la SPL Dombes Tourisme par délibération n°D2020_07_05_127 du 30 juillet 2020 :

- Monsieur Patrick MATHIAS
- Monsieur Franck SUCILLON
- Monsieur Henri CORMORECHE
- Monsieur Frédéric BARDON
- Madame Roseline FLACHER
- Monsieur Stephen GAUTIER
- Monsieur Pierre LARRIEU
- Madame Isabelle DUBOIS
- Monsieur Jean-Michel GAUTHIER
- Monsieur Didier FROMENTIN

M. SUCILLON n'étant plus conseiller communautaire, il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un nouveau délégué communautaire.

Madame Sonia PERI se porte candidate.

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

A obtenu :

- Madame Sonia PERI 54 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- De désigner Madame Sonia PERI pour siéger au conseil d'administration de la SPL Dombes Tourisme.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**42**	**52 (11 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_139

Modalités de participation de la Communauté de Communes de la Dombes et des Communes du territoire au financement du service unifié pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol

Nouvelle convention entre la Communauté de Communes de la Dombes et les Communes membres

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **François MARECHAL**

Au 1er janvier 2015, le service unifié instructeur des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol - ADS - a été mis en place par les Communautés de Communes Centre Dombes, Chalaronne Centre, du Canton de Chalamont et Dombes Saône Vallée.
La convention constitutive du service ADS unifié a été signée le 4 novembre 2014 et actualisée par 3 avenants. L'avenant 3 de la convention entre la CCDSV et la CCD signé le 22 juin 2017 définit dans son article 14 les dispositions financières et notamment les modalités de remboursement des dépenses de fonctionnement du service ADS sur la base du budget prévisionnel et de la clé de répartition.
Le Conseil communautaire du 9 mars 2017 a adopté à l'unanimité la gratuité des actes instruits par le service ADS pour les communes du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

Les modalités de financement du service instructeur ADS unifié, déterminées lors de sa création en 2015, ont été présentées lors de la Conférence des Maires du 14 octobre 2020 et de la Commission SCOT-ADS-PLUi du 2 décembre 2020.

Dans le prolongement de ces réunions, un avenant à la convention de mise à disposition du service ADS a été voté par le Conseil Communautaire du 4 mars 2021 fixant les modalités de participation des Communes membres au financement de l'instruction des actes, avec une prise en charge de la part variable par les Communes du territoire à compter de l'exercice 2021.

Interrogés sur la légalité de cet aspect rétroactif de la convention contenu expressément dans la délibération, les services de la Préfecture l'ont contestée et ont indiqué qu'à leur sens, la participation financière d'une commune ne pourrait pas être exigée pour les dossiers déposés avant la transmission en Préfecture de la délibération du conseil municipal approuvant la convention.

La Conférence des Maires du 6 mai 2021 a validé le principe de la signature d'une nouvelle convention et par conséquent la présentation au conseil communautaire d'une délibération abrogeant celle du 4 mars 2021 relative aux modalités de participation des communes membres.
Lors de cette réunion, les Maires ont validé l'envoi d'un courrier à toutes les communes annonçant la résiliation de la convention actuellement en vigueur, moyennant le respect du délai contractuel de préavis de 6 mois.

Afin de mettre toutes les communes dans une situation identique, il a été décidé de mettre en œuvre la facturation à la même date pour toutes les communes et à la date à laquelle toutes les conventions auraient été ratifiées. La convention prendrait effet dès que la dernière commune aurait valablement entériné cette convention.

Les communes seront invitées à soumettre sans délai le projet de nouvelle convention à leurs conseils municipaux, puis à retourner ladite convention ratifiée ainsi que la délibération exécutoire autorisant sa signature aux services communautaires, de sorte qu'elle puisse entrer en vigueur au plus vite. En tout état de cause, au plus tard le 30 novembre 2021, les communes devront ratifier la nouvelle convention ou feront le choix de ne plus bénéficier du service ADS unifié.

A titre de rappel, les principaux éléments financiers présentés dans le projet de convention restent inchangés par rapport à ceux que le Conseil communautaire du 4 mars 2021 avait validés et sont repris ci-après.

Pour l'année 2020, la participation de de la Communauté de Communes de la Dombes s'est répartie de la façon suivante :

- une part fixe calculée à partir d'un droit d'entrée de 218 € par commune et d'une cotisation d'1 € par habitant.

	DROIT D'ENTREE	ASSISTANCE TECHNIQUE ET JURIDIQUE (base pop. totale 2020)	PART FIXE TOTALE
CC de la DOMBES	**7 848,00 €**	**39 490 €**	**47 338,00 €**

- une part variable calculée à partir du tableau de facturation des actes de l'année N-1 sur la base de la clé de répartition du coût des actes actualisée en 2016.

Composantes de la contribution au service ADS				répartition	tarif unitaire
Part fixe	Droit d'entrée	Fonction du nb de communes (55 communes)		5%	218 euros de droit d'entrée par commune
	Assistance tél. conseils techniques et juridiques	Fonction de la population		25%	1 euro/habitant
Part variable	Instruction des dossiers	Dossier	coef. de complexité de l'instruction de	70%	
		Coût unitaire par PCMI (et leurs modificatifs) et DP division	1		134 €/PC et DP division
		Coût unitaire par Cua	0,2		27 €/CUa
		coût unitaire arrêté de transfert, annulation, prorogation	0,2		27 €/arrêté
		Coût unitaire par Cub	0,4		54 €/CUb
		Coût unitaire par DP	0,5		67 €/DP
		Coût unitaire par PA , PC ERP et collectif et leurs modificatifs	3		403€/PA PC ERP et collectifs
		Coût unitaire par PD	0,2		27€/PD
	PLU	Relecture du règlement et des OAP des PLU avant arrêt sur demande expresse des commu			400€/jour + 50€/heure supplémentaire

Ainsi, la participation de la Communauté de Communes de la Dombes, pour l'année 2020, comprenait une part fixe de 47 338 € et une part variable de 93 456 €.

	PART FIXE (base pop. totale 2020)	PART VARIABLE (base données 2019)	TOTAUX	REGUL de 2019 sur budget 2020	TOTAL COTISATIONS 2020
C.C. DE LA DOMBES	**47 338,00 €**	**96 655,00 €**	**143 993,00 €**	**-3 199,00 €**	**140 794,00 €**

Le financement du service ADS unifié a ainsi généré une participation de la Communauté de Communes de la Dombes de 140 794 €.

Pour rappel, pour les années 2017, 2018 et 2019, la participation de la CCD était de :

	REALISE 2017			REALISE 2018			REALISE 2019		
	Part fixe	Part variable	total	Part fixe	Part variable	total	Part fixe	Part variable	total
CCD	**46 435,00 €**	**84 528,00 €**	**130 963,00 €**	**46 435,00 €**	**89 854,00 €**	**136 289,00 €**	**47 830,00 €**	**96 655,00 €**	**144 485,00 €**

Les prévisions 2021, pour le territoire de la Dombes, sont les suivantes :

	PART FIXE	PART VARIABLE	TOTAL
CC de la DOMBES	**49 960,00 €**	**113 230,00 €**	**160 190,00 €**

En conséquence, une modification des modalités de participation de la Communauté de Communes de la Dombes et des communes du territoire au financement du service ADS est proposée de la façon suivante :

- Prise en charge de la part fixe correspondant au droit d'entrée et à l'assistance téléphonique, les conseils techniques et juridiques, par la Communauté de Communes de la Dombes,
- Prise en charge de la part variable par les communes du territoire : facturation aux communes des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol instruits par le service ADS.

Cette répartition a été débattue en Conférence des Maires et en Commission SCOT-ADS-PLUi.

Une nouvelle convention de mise à disposition du service ADS fixe les modalités de participation des communes membres et de la Communauté de Communes de la Dombes au financement de l'instruction des actes d'urbanisme.

Cette convention sera opérationnelle et produira ses effets financiers à compter de sa signature après délibération concordante exécutoire des Conseils municipaux des 36 communes membres du service ADS unifié ou à compter du 1er décembre 2021 pour les seules communes qui auraient valablement délibéré et ratifié ladite convention.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur les modalités de participation des communes du territoire et de la Communauté de Communes de la Dombes au financement du service ADS, les actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol instruits par le service (part variable) étant facturés aux communes et à autoriser Madame la Présidente à signer la convention entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 52 voix pour et 3 abstentions :

- D'approuver les modalités de participation de la Communauté de Communes de la Dombes et des communes du territoire au financement du service ADS, selon les modalités présentées ci-dessus,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la nouvelle convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols, entre la Communauté de Communes et ses communes membres, jointe à la présente délibération, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**43**	**55 (13 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_140

Annulation de la délibération n° D2021_04_04_105 portant sur la vente du bâtiment Créathèque à St Trivier sur Moignans

Vente du bâtiment Créathèque à St Trivier sur Moignans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-140-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/06/2021

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Stephen GAUTIER**

Lors de sa séance du 29 avril, le Conseil communautaire a approuvé la vente de l'ensemble immobilier Créathèque pour un prix de 500 000 € à la SARL GALAXY.

Il s'avère que M. RODRIGUES possède diverses sociétés et qu'une erreur de nom de société a été commise.

Pour rappel, la Communauté de Communes de la Dombes est propriétaire d'un ensemble de locaux industriels et commerciaux situé sur la Commune de Saint Trivier-sur-Moignans, initialement construit par la société MAVIC, qui n'en a conservé qu'une partie. La Communauté de Communes CHANSTRIVAL avait acquis cet ensemble qui reste propriété de la Communauté de Communes de la Dombes à la suite de fusions successives.
Une étude réalisée en 2018 à la demande de la Commission Développement économique avait, par ailleurs, mis en lumière la nécessité d'engager des travaux importants de remise en état.
Compte tenu de ces éléments, le Conseil communautaire avait approuvé, lors de sa séance du 15 novembre 2018, le principe de cession de cet ensemble.
Après consultation de 3 agences immobilières spécialisées en immobilier d'entreprises, courant janvier 2021, les estimations de prix de vente allaient de 400 000 € à 575 000 €.
Par avis en date du 29 avril 2021, France Domaine a évalué ce bien à 500 000 €.

La Communauté de Communes a reçu, le 22 mars 2021, en direct, une proposition d'achat ferme à 500 000 €. Objectifs annoncés par l'acquéreur potentiel : remettre le bâtiment en état (extérieur et intérieur), maintenir les locataires en place, proposer les espaces disponibles à la location et donner une dimension « Pépinière d'entreprises » à ce bâtiment.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 55 voix pour et 1 abstention :

- D'annuler la délibération n° D2021_04_04_105,

- D'approuver la vente de l'ensemble immobilier Créathèque pour un prix de 500 000 € à la SAS OXYGEN, représentée par M. RODRIGUES, ou toute autre personne morale qui lui serait substituée, selon les conditions de vente mentionnées ci-dessus,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer le compromis de vente, l'acte de vente, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**43**	**54 (12 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_141

Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe déchets

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-141-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A.DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Considérant que le budget annexe déchets est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie,
Considérant la nécessité de procéder à des avances de trésorerie du budget principal au budget annexe déchets pour l'année 2021 et les suivantes,
Considérant que les opérations liées à la gestion de la trésorerie (versement – remboursement) sont non budgétaires,
Considérant que cette avance de trésorerie peut être versée en plusieurs fois, dans la limite du montant maximum annuel délibéré,
Considérant que cette avance de trésorerie sera remboursée lorsque la trésorerie du budget annexe déchets le permettra,
Considérant l'avis favorable de la commission finances du 06 mai 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement d'avances de trésorerie par le budget principal au budget déchets dans la limite d'un plafond maximum annuel de 1 500 000 € et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 54 voix pour et 2 abstentions :

- D'autoriser le versement d'avances de trésorerie par le budget principal au budget déchets dans la limite d'un plafond maximum annuel de 1 500 000 €,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**43**	**54 (13 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_142

Budget principal - DM 2 – Virement de crédits : Participation aux 4 panneaux signalétiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-142-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A.DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Selon la convention de financement du renouvellement de la signalétique autoroutière signée le 6 juin 2019 entre la Communauté de Communes et le Département, celle-ci doit contribuer à hauteur de 50% des 4 panneaux signalétiques.

En effet, cette participation est calculée sur la base de 50% du coût du panneau. Le coût du panneau étant égal au coût de l'ensemble de l'opération (TTC) divisé par le nombre de panneaux à implanter sur l'ensemble du département de l'Ain. Le coût par panneau s'élève à 12 999.60 € TTC ; soit un montant global TTC pour l'implantation des 4 panneaux signalétiques de 51 998.40 € TTC.

Le Département de l'Ain et la Communauté de Communes participant chacun à hauteur de 50%, il convient donc de modifier le budget principal comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-204131-020 : Départements - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**0.00 €**	**26 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**26 000.00 €**	**26 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL	**0.00 €**		**0.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 53 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**43**	**53 (12 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_143

Budget principal - DM 3 – Virement de crédits : Concours de cuisine destiné à la restauration collective

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-143-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A.DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Dans le cadre du Projet Alimentaire de la Dombes, il est proposé de mettre en place un concours de cuisine destiné à identifier des recettes à destination de la restauration collective. Celui-ci permettra d'apporter du soutien à la pisciculture et au développement de la filière poisson.

Les objectifs sont les suivants :
- Identifier les recettes qui "marchent bien" auprès des enfants et potentiellement "industrialisables", pour en deuxième étape créer un produit à base de carpes consommables en restauration collective.
- Valoriser la filière locale de poissons,
- Faire une animation locale autour de cette filière,
- Faire entrer les poissons de la Dombes dans les cantines.

Cette opération sera menée en partenariat avec l'association de promotion des poissons de Dombes (APPED), le conseil départemental de l'Ain, la communauté de communes de la Plaine de l'Ain et Alimentec.

D'autres partenariats sont à l'étude, en attente de décisions (région Auvergne Rhône Alpes, CCDSV et CCVSC).

Le budget financier alloué pour ce concours est de 15 000 €, réparti comme suit :
- 10 000 € pour la CCD
- 5 000 € pour la CCPA

Les moyens humains seront portés majoritairement par l'APPED, déjà financée par le Département de l'Ain.
La recherche de partenariats et d'inodores supplémentaires permettront d'augmenter la valeur et/ou le nombre de prix remis.

Afin de mettre en place ce concours de cuisine, il convient de modifier le budget principal comme suit :

Désignation	**Dépenses**		**Recettes**	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6745-020 : Subventions aux personnes de droit privé	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**0.00 €**	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**10 000.00 €**	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL	**0.00 €**		**0.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 52 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**43**	**54 (13 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_144

Approbation du montant des attributions de compensation selon le rapport de la CLECT

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-144-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A .DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Dombes a établi, lors de sa réunion le 14 octobre 2020, un rapport portant sur le transfert de l'intégralité de la compétence petite enfance à la Communauté de Communes de la Dombes au 1er janvier 2019 et ses conséquences sur le patrimoine immobilier de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne utilisé par la crèche TOM POUCE.

La crèche Tom Pouce, située à Châtillon-sur-Chalaronne, a été transférée à l'ex-CC Chalaronne Centre selon les modalités suivantes :

- Prise en charge par la CC des frais de fonctionnement de la structure (versement d'une subvention),
- Prise en charge par la Commune de l'entretien et du renouvellement du bâtiment.

La CC de la Dombes a été créée au 1er janvier 2017 suite à la fusion des CC Centre Dombes, Chalaronne Centre et Canton de Chalamont, puis s'est vue transférer au 1er janvier 2019 l'intégralité de la compétence « petite enfance » dans le cadre de l'harmonisation des compétences exercées sur le territoire de la CC de la Dombes.
Ce transfert de compétence implique, pour la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, le transfert à la CC de l'entretien et du renouvellement du bâtiment de la crèche (application des mêmes modalités que pour les autres équipements communautaires).

Pour rappel, l'ex-CC Chalaronne Centre était un EPCI à fiscalité additionnelle, par conséquent le transfert initial de la compétence ne pouvait pas être imputé sur l'attribution de compensation (AC) de la Commune (pas d'AC en fiscalité additionnelle).
Le présent rapport porte sur une proposition de révision libre de l'attribution de compensation de Châtillon-sur-Chalaronne pour prendre en compte l'entretien et le renouvellement du bâtiment, désormais à la charge de la CC de la Dombes.

Pour rappel, l'ex-CC Chalaronne Centre était un EPCI à fiscalité additionnelle, par conséquent le transfert initial de la compétence ne pouvait pas être imputé sur l'attribution de compensation (AC) de la Commune (pas d'AC en fiscalité additionnelle).
Le présent rapport porte sur une proposition de révision libre de l'attribution de compensation de Châtillon-sur-Chalaronne pour prendre en compte l'entretien et le renouvellement du bâtiment, désormais à la charge de la CC de la Dombes.

Cette révision libre doit s'appuyer sur les travaux de la CLECT, et son adoption nécessite des conditions de majorité renforcées.
La révision libre permet d'imputer une partie de l'attribution de compensation (Coût Moyen Annualisé de l'Equipement) en section d'investissement.

Procédure :

- Adoption d'un rapport de la CLECT proposant une évaluation dérogatoire,
- Délibération (majorité simple) de chaque commune intéressée par l'évaluation dérogatoire proposée,
- Révision des AC par le conseil communautaire (**majorité des 2/3**) en tenant compte du rapport de la CLECT.

Les conclusions des travaux de la CLECT, accompagnée par le bureau d'études ACTIPUBLIC sont repris ci-après.

Proposition de révision libre de l'AC de Châtillon-sur-Chalaronne au titre de l'entretien et du renouvellement du bâtiment de la crèche situé 40 place des Halles à Châtillon-sur-Chalaronne

Coût de fonctionnement de l'équipement

Fonctionnement	**2018**	**2017**	**2019**	**Moyenne 2017-2019**
Eau-assainissement	1 055 €	939 €	1 410 €	**1 135 €**
Energie-électricité	9 615 €	9 800 €	8 333 €	**9 249 €**
Petit équipement	617 €	225 €	158 €	**333 €**
Entretien et réparations	1 078 €	187 €	2 879 €	**1 381 €**

Maintenance	1 031 €	1 354 €	2 406 €	**1 597 €**
Honoraires	0 €	827 €	0 €	**276 €**
Cotisation d'assurance (estimation forfaitaire)	500 €	500 €	500 €	**500 €**
Personnel communal 30h/an entretien courant	600 €	600 €	600 €	**600 €**
Total dépenses de fonctionnement	**14 496 €**	**14 431 €**	**16 286 €**	**15 071 €**

Les dépenses prises en charge par la Commune sur la période 2017-2019 comprennent :

- Les fluides,
- L'acquisition de petits équipements (fournitures électriques, pièces pour les sanitaires…),
- L'entretien et la réparation des toitures, le remplacement d'extincteurs, la maintenance du chauffage, la vérification des installations électriques,
- Les honoraires d'impression pour les appels d'offres pour les travaux de réhabilitation,
- L'assurance des locaux (estimée),
- Environ 30h par an d'intervention du personnel pour des travaux d'entretien courant (valorisées à hauteur de 20€/heure).

Proposition : retenir le coût moyen 2017-2019 soit 15 071 €

Coût moyen annualisé de l'équipement (CMAE)

	Extension et aménagement 2000-2003	**Coût moyen annualisé de l'équipement - extension 2016-2019**	**Travaux divers période 1998-2019 (peinture, travaux électriques, pose chauffe-eau…)**	**TOTAL**	**Proposition avec taux d'intérêt de 1,2%**
Investissements TTC	**505 995 €**	**242 310 €**	**114 045 €**	**862 351 €**	**862 351 €**
Frais financiers	102 765 €			102 765 €	45 142 €
FCTVA (16,404%)	83 003 €	39 749 €	18 708 €	141 460 €	141 460 €
Subventions	308 050 €	148 000 €	16 332 €	472 382 €	472 382 €
Total coût net de l'équipement	**217 707 €**	**54 561 €**	**79 005 €**	**351 273 €**	**293 650 €**
Durée de renouvellement (années)	20	20	20	20	20
Coût moyen annualisé de l'équipement	**10 885 €**	**2 728 €**	**3 950 €**	**17 564 €**	**14 683 €**

Trois catégories d'investissements de la Commune pour la crèche ont été identifiés depuis 1998 :

- Une opération d'extension et d'aménagement sur la période 2000-2003 : Réalisation d'un emprunt de 457,5 k€ sur 15 ans au taux de 3,49%
- Une opération d'extension et réhabilitation sur la période 2016-2019 : Création d'une surface supplémentaire de 33 m²
- Des travaux divers sur la période 1998-2019

Proposition : retenir une durée de renouvellement de 20 ans et minorer le taux d'intérêt retenu pour tenir compte de l'absence de transfert de dette et des conditions de financement actuelles

CMAE = 14 683 €

Synthèse des évaluations :

	Proposition
Coût de fonctionnement	15 071 €
CMAE	14 683 €
Total coût net transféré	**29 753 €**

Le coût net transféré pour l'entretien et le renouvellement de l'équipement s'élève à 29 753 €.
Par convention, la CC pourrait confier à la Commune le soin d'entretenir l'équipement.
La part correspondant au CMAE peut être imputée en section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'évaluation dérogatoire uniquement validée par la CLECT dans son rapport du 14 octobre 2020 et de répartir les dépenses de la façon suivante :

	Proposition
Coût imputé en section de fonctionnement	15 071 €
CMAE imputée en section d'investissement	14 683 €
Montant total de la charge transférée	**29 753 €**

Modification de l'attribution de compensation :

Montant AC TOTALE AVANT CLECT	**2 180 729 €**
Montant AC fonctionnement APRES CLECT	2 165 658 €
Montant AC investissement APRES CLECT	- 14 683 €
Montant AC TOTALE APRES CLECT	**2 150 975 €**

Le montant de l'attribution de compensation étant modifié au 1er janvier 2020, il conviendra de régulariser les dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées en 2020 par la commune (28 681,21 €) et d'assurer leur prise en charge par l'émission d'un mandat correspondant à la Commune.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 54 voix pour et 2 abstentions :

- **D'approuver** l'évaluation dérogatoire uniquement validée par la CLECT dans son rapport du 14 octobre 2020,

- **De régulariser** les dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées en 2020 par la commune (28 681,21 €) et d'assurer leur prise en charge par l'émission d'un mandat correspondant à la Commune.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**43**	**56 (13 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_145

Attribution de subvention Mission Locale Jeunes (MLJ)

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-145-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A.DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Il est proposé au Conseil Communautaire de statuer sur cette demande :

DEMANDEUR	OBJET	SUBVENTION SOUHAITEE EN 2021	AVIS COMMISSION FINANCES
MISSION LOCALE JEUNES	Subvention de fonctionnement	30 361,20 €	30 361,20 €

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accorder à la Mission Locale Jeunes une subvention de 30 361,20 €,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer la convention de partenariat et toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**43**	**55 (13 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_146

Approbation de la convention relative au financement du poste de chef de projet Petites villes de demain

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-146-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A.DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Le Conseil Communautaire du 4 mars 2021 a validé, pour permettre la mise en œuvre du programme Petites villes de demain, la création d'un poste de chef de projet en charge de ce dispositif.

Le financement du poste de chef de projet Petites villes de demain bénéficie d'une aide substantielle de l'Etat puisqu'il est assuré à 75% maximum avec un plafond de 45.000 € par an.

Les 4 communes directement concernées par PVDD se sont engagées à supporter les coûts résiduels liés à la rémunération de ce poste, la Communauté de Communes pourrait prendre en charge ceux liés aux moyens matériels mis à disposition de cet agent pour qu'il puisse travailler (outil informatique, déplacement notamment).

Le Conseil Communautaire est sollicité pour autoriser Madame la Présidente à signer une convention avec les 4 Communes directement concernées par le programme PVDD (Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Saint André de Corcy et Villars les Dombes).

Cette convention précise que les communes verseront à la Communauté de Communes de la Dombes chacune ¼ des charges financières résiduelles (une fois le montant des aides et subventions déduit) assumées par la CCD pour la rémunération du Chef de Projet PVDD. Des titres seront émis en novembre de l'année N pour les dépenses de l'année N, les éventuelles régularisations intervenant en novembre N+1.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la Convention relative au financement du poste de Chef de Projet Petites villes de demain et d'autoriser Madame la Présidente à la signer.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 55 voix pour et 1 abstention :

- **D'approuver** la Convention relative au financement du poste de Chef de Projet Petites villes de demain,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à la signer et toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**43**	**56 (13 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_147

Approbation de l'avenant à la convention de délégation de service public relative à la gestion des EAJE et RAM de Villars-les-Dombes et Saint-André-de-Corcy et de la micro-crèche de Mionnay conclue avec la société Léo Lagrange Petite Enfance AuRA Nord

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-147-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A.DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Evelyne ESCRIVA**

Vu le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19,
Vu l'article 47 du contrat relatif à la gestion des EAJE et RAM de Villars-les-Dombes et Saint-André-de-Corcy et de la micro-crèche de Mionnay conclue avec la société Léo Lagrange Petite Enfance AuRA Nord,
Vu l'annexe n°3 du contrat de délégation de service public « Tableau de bord des engagements contractuels et compte d'exploitation prévisionnel »,
Vu le projet d'avenant au contrat de délégation de service public et ses annexes financières,

1) Rappel des termes du contrat de délégation de service public :

La Communauté de Communes de la Dombes a confié la gestion et l'exploitation des EAJE et des RAM de Villars-les-Dombes et Saint-André-de-Corcy ainsi que la micro-crèche de Mionnay à la société Léo Lagrange Petite Enfance AuRA Nord par le biais d'un contrat de délégation de service public. Le contrat de délégation de service public a été conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2020.
L'article 47 du contrat de délégation de service public précise : « *En contrepartie de l'application du barème de la CNAF pour la fixation des tarifs appliqués aux usagers, la collectivité versera une compensation financière. La compensation annuelle pour chaque établissement du service délégué est définie dans le tableau de bord des engagements contractuel, dans la partie compte d'exploitation prévisionnel* ».
Pour chaque structure, la compensation (sans révision) versée annuellement par la Communauté de Communes de la Dombes, s'établit comme suit :

Structure	**Montant mensuel TTC de la compensation**
EAJE Saint-André-de-Corcy	10 588,67 €
RAM Saint-André-de-Corcy et Mionnay	3 398,75 €
EAJE Villars-les-Dombes	10 185,83 €
RAM Villars-les-Dombes	3 327,17 €
Micro-crèche Mionnay	5 584,08 €

2) Suspension provisoire de l'exécution des prestations pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 :

Dans le contexte de la crise sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, et conformément à l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 et conformément au décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le délégataire a interrompu provisoirement l'exécution de ses prestations prévues par le contrat de délégation de service public, à compter du 16 mars jusqu'au 11 mai 2020. Durant toute cette période, la Communauté de Communes de la Dombes a toutefois continué à verser mensuellement la compensation à son délégataire.

3) Proposition d'un avenant réajustant le montant de la compensation versée au délégataire afin de tenir des aides financières exceptionnelles versées au profit des structures de la petite enfance :

Pour la période s'étalant du 16 mars au 11 mai 2020, le délégataire a perçu les aides exceptionnelles suivantes :
- une indemnisation au titre du chômage partiel,
- une aide exceptionnelle de la CAF pour les crèches et EAJE de 17 € par jour de fermeture et par place. Pour les RAM, la CAF n'a pas mis en place de fonds financier exceptionnel ; la prestation de service a été maintenue mais proratisée au temps de travail des salariés.

Compte tenu de la mise en place de ces dispositifs financiers exceptionnels, le délégataire propose au délégant la conclusion d'un avenant afin de réajuster la compensation financière que celui-ci a continué de percevoir pour la période comprise entre le 16 mars

et le 11 mai 2020.
Il est précisé que le calcul du montant de l'avenant prend en compte au prorata du nombre de jours de fermeture, d'une part, les charges fixes et d'autre part, les charges de personnel supportées par le délégataire sur la période de confinement. Les charges fixes prises en compte sont les suivantes : maintenances, primes assurance, personnel extérieur, honoraires commissaires aux comptes, téléphonie, dotations aux amortissements, communication, …Sur cette période, le délégataire a aussi continué de supporter des charges de personnel liées à la mise en place de permanences téléphoniques, salariés en formation ou en congés, déduction ayant été faite des aides liées au chômage partiel et des indemnités journalières versées par la sécurité sociale.
Pour la période du 16 mars au 11 mai 2020, le montant de la compensation versée au délégataire peut être ramenée à 60 022,29 € TTC selon le détail suivant :

Structure	**Montant TTC de la compensation pour la période « 16 mars – 11 mai »**
EAJE Saint-André-de-Corcy	17 293,25 €
RAM Saint-André-de-Corcy et Mionnay	6 557,12 €
EAJE Villars-les-Dombes	16 475,85 €
RAM Villars-les-Dombes	8 622,60 €
Micro-crèche Mionnay	11 053,47 €
TOTAL	**60 022,29 €**

Compte tenu des facturations déjà établies, et selon des modalités de calcul intégrant les parts de charges fixes et les parts de charges de personnel desquelles ont été déduites, les aides exceptionnelles perçues, le délégataire émettra un avoir de 39 251,21 € TTC selon le détail suivant :

Structure	**Montant TTC de l'avoir par structure**
EAJE Saint-André-de-Corcy	- 14 472,76 €
RAM Saint-André-de-Corcy et Mionnay	- 3 639,13 €
EAJE Villars-les-Dombes	- 14 081,64 €
RAM Villars-les-Dombes	- 1 358,91 €
Micro-crèche Mionnay	- 5 698,77 €
TOTAL	**- 39 251,21 €**

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet d'avenant au contrat de délégation de service public conclu avec la société Léo Lagrange Petite Enfance AuRA Nord intégrant, pour la période de fermeture des accueils de la petite enfance du 16 mars au 11 mai, l'émission d'un avoir total de 39 251,21 € TTC au profit de la Communauté de Communes de la Dombes,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**43**	**56 (13 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_148

Approbation du protocole d'accord transactionnel avec Onyx Ara

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-148-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Christophe MONIER**

La Collectivité avait confié à ONYX ARA le marché public relatif au tri des déchets recyclables au 01/01/2018 pour une durée initiale allant jusqu'au 31/12/2020. A cette échéance, le Marché pouvait être tacitement reconduit une fois pour une période de deux années. Compte tenu de la décision de non-reconduction de la Collectivité en date du 08/06/2020, le Marché a pris définitivement fin au 31/12/2020.
Les prestations ont été réalisées au sein d'une installation de tri appartenant à ONYX ARA située sur le territoire de la commune de Rillieux-la-Pape (69140).

Lors de discussions entre les Parties, ONYX ARA a fait part à la Collectivité des difficultés rencontrées au cours de l'exécution des prestations.
ONYX ARA a rappelé que le Centre de tri a été l'objet d'un incendie le 16/07/2019. Ce sinistre a eu pour conséquence de dégrader le stock de matières du fait de la combustion d'une partie d'entre elles et de l'utilisation abondante d'eau par les pompiers pour l'extinction de l'incendie.
En conséquence, et malgré les opérations de tri réalisées sur ces déchets, il n'a pas été possible d'atteindre les Prescriptions Techniques Minimales (PTM) appliquées par les repreneurs.

Fort de ce constat, une partie des tonnages confiés n'ont pu faire l'objet d'une valorisation, dont il résulte un préjudice pour la Collectivité, constitué de la perte de recettes de la vente des tonnages correspondants mais également des soutiens attendus de la part des Eco-organismes concernés.
Les Parties ont mené des échanges dans lesquelles elles ont reconnu et accepté que l'absence de valorisation porte précisément sur un tonnage de 193 tonnes confiées depuis 2019 jusqu'au 31/12/2020 mais le montant total de l'indemnisation correspondante a fait l'objet de contestations entre les Parties.

Les Parties ont depuis mené des discussions sur les conséquences découlant du Litige et décidèrent de trouver une solution amiable à ce différend.
C'est dans ce contexte que les Parties ont décidé de formaliser leur accord dans le cadre du présent protocole transactionnel en application de l'article 2044 du Code civil et des dispositions de la circulaire du 7 septembre 2009 modifiée par la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le protocole transactionnel ainsi que le montant de l'indemnité transactionnelle relative au Litige, fixé à hauteur de 70 000.00 € HT et d'autoriser Madame la Présidente à le signer et tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le protocole transactionnel ainsi que le montant de l'indemnité transactionnelle relative au Litige, fixé à hauteur de 70 000.00 € HT,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le protocole et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**43**	**56 (13 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_149

Approbation de la convention de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne - Rhône-Alpes

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-149-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Fabienne BAS-DESFARGES**

Par délibération du 18 mars 2021, le Conseil communautaire a décidé de ne pas approuver le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la Communauté de Communes de la Dombes, à compter du 1er juillet 2021, et d'autoriser Mme la Présidente à mener toutes discussions avec la Région Auvergne - Rhône-Alpes, qui devient Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire intercommunal.

Toutefois, des thématiques ont été identifiées par le Groupe de travail Mobilité (composé de membres des Commissions Transport - Mobilité - Gens du Voyage, PCAET - GEMAPI - LEADER et SCoT - ADS - PLUi), qui constituent des axes structurants à développer en proximité pour le territoire intercommunal, en lien avec le plan d'actions du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (axe 4 - Se déplacer autrement) et les objectifs du SCoT de la Dombes.

Aussi, des discussions ont été menées avec la Région Auvergne - Rhône-Alpes pour définir, via la signature d'une convention de coopération proposée par cette dernière, les actions que la Communauté de Communes pourrait exercer, en proximité, dans le cadre d'une délégation de compétence.

Cette délégation de compétence s'inscrit dans les dispositions prévues à l'article L. 1231-4 du code des transports, par lequel la Région peut déléguer, par convention, toute attribution ainsi que tout ou partie d'un service ou plusieurs services énumérés aux articles L. 1231-1-1 et L. 1231-3 du même code, dans les conditions prévues à l'article L. 1111-8 du code général des collectivités territoriales.

La convention de coopération aborde toutes les thématiques ou blocs de compétence en termes de mobilité :
- Les services réguliers de transport public de personnes,
- Les services à la demande de transport public de personnes,
- Les services de transports scolaires,
- L'intermodalité entre les réseaux,
- Les services relatifs aux mobilités actives,
- Les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur,
- Les services de mobilité solidaire,
- Les outils de sensibilisation et d'incitation aux changements de comportement et à la promotion du report modal.

Elle prévoit pour chacun la définition conjointe d'un programme de travail à décliner et à corédiger sur proposition de la Communauté de Communes.

En lien avec les services de la Région, un programme de travail a ainsi été élaboré pour chaque thématique. Sur la base des fiches-actions réalisées par le Groupe de travail Mobilité, les dispositifs de mobilité structurants pour le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes ont été particulièrement développés, dans la perspective d'une délégation de compétence.
Chacun de ces dispositifs est décliné dans la convention.

La convention entrera en vigueur à compter de la date de signature la plus tardive, pour une durée de 6 ans.
Elle est reconductible tacitement, une fois, pour une durée équivalente à la première période.
Toute modification de la convention s'effectuera par avenant, signé par les parties, dont le contenu aura été préalablement approuvé, d'une part, par le Conseil régional ou la Commission permanente de la Région et, d'autre part, par le Conseil communautaire de la Dombes.

La convention de coopération en matière de mobilité a été adoptée dans cette version par la commission permanente de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, le 30 avril 2021.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne - Rhône-Alpes et à autoriser Madame la Présidente à la signer.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne - Rhône-Alpes, jointe à la présente délibération,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à la signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**43**	**53 (12 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_150

Mission de service civique

Affiliation à la FOL de l'AIN - Ligue de l'Enseignement

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-150-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Fabienne BAS-DESFARGES**

Dans le cadre de la convention de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne - Rhône-Alpes, la création d'une mission de service civique de 10 mois est envisagée pour aider, en lien avec les services communautaires, à la définition et à la mise en œuvre des projets de mobilité que la Communauté de Communes de la Dombes souhaite développer, en proximité, sur son territoire.

Le service civique est un engagement citoyen volontaire, exercé de façon continue, en faveur de l'intérêt général, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme, pour 24 heures hebdomadaires.
Actuellement, le montant minimum mensuel de la participation de l'organisme d'accueil à l'indemnité du jeune en service civique, après déduction de la part financée par l'Etat, s'élève à 107,58 €.

Le service civique donne lieu à la signature d'un contrat d'engagement et à un accompagnement personnalisé par un tuteur choisi au sein de la collectivité. Une Formation Civique et Citoyenne (FCC) et une Formation aux premiers secours (PSC1) sont obligatoires.
A cet effet, la Communauté de Communes doit s'affilier à la FOL de l'Ain - Ligue de l'enseignement qui dispose d'un agrément pour gérer les contrats de service civique, dans le département et assure un accompagnement du jeune dans sa mission, du recrutement jusqu'à la fin du contrat.
Le montant de l'affiliation forfaitaire annuelle s'élève à 104,40 €. Cette affiliation donne la possibilité de bénéficier des actions et services de la FOL de l'AIN.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le recours à une mission de service civique et, à cet effet, l'affiliation à la FOL de l'AIN - Ligue de l'enseignement, selon les modalités présentées ci-dessus.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 53 voix pour et 3 abstentions :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer un contrat d'engagement de service civique dans les conditions énoncées ci-dessus,

- **D'approuver** l'affiliation à la FOL de l'AIN - Ligue de l'enseignement, selon les modalités présentées ci-dessus,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**43**	**56 (13 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_151

Syndicat mixte du ruisseau des Echets - modification statutaire

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	I.DUBOIS
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	C. MONIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-151-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/06/2021

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	A.CHEVALIER
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	A. DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Le comité syndical du syndicat mixte du ruisseau des Echets et ravin des Profondières a lors de sa séance plénière du 12 avril 2021 approuvé de nouveaux statuts permettant de sécuriser ainsi le fonctionnement du syndicat.

Le syndicat mixte créé en 2019 à la demande expresse de la préfecture de l'Ain suite au transfert obligatoire de la compétence GEMAPI aux intercommunalités est issu d'un syndicat de communes datant de 1966.
Les statuts datant de cette époque n'étaient plus adaptés au fonctionnement d'un syndicat mixte et caduques au regard des textes règlementaires.
Les statuts tels que délibérés en comité syndical ont été transmis à la Communauté de Communes de la Dombes le 5 mai 2021.

La Communauté de Communes de la Dombes reste pour le moment compétente sur le périmètre du Syndicat du Ruisseau des Echets pour les actions dites « hors GEMAPI » telles qu'inscrites dans nos statuts :
- Item n°4 : La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
- Item n°6 : La lutte contre la pollution ;
- Item n°7 : La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- Item n°10 : L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- Item n°11 : La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Item n°12 : L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Conformément à l'article L5721-2-1 du CGCT, il convient que les intercommunalités membres (CCMP, 3CM et CCD) se prononcent dans un délai de 3 mois à compter de la notification de cette décision.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les nouveaux statuts du syndicat mixte du ruisseau des Echets et ravin des Profondières.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les nouveaux statuts du syndicat mixte du ruisseau des Echets et ravin des Profondières.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

Récapitulatif des délibérations 2021

BUREAUX

Numéro	Date bureau	Objet
2021-1	04/02/2021	Approbation du PV du 10-12-2020
2021-2	04/02/2021	Attribution de subvention dans le cadre de l'aide au développement du commerce, de l'artisanat et de service avec point de vente
2021-3	04/02/2021	Demande de signature d'un dossier de subvention Fond Public et Territoire Caf de l'Ain
2021-4	04/02/2021	Attribution d'une subvention à l'association l'Age d'Or de Marlieux
2021-30	11/03/2021	Approbation du PV du 04-02-2021
2021-31	11/03/2021	Approbation de la candidature à l'appel à projet du programme national de l'alimentation pour le PAT
2021-32	11/03/2021	Attribution de subventions
2021-33	11/03/2021	Refus de subventions
2021-91	08/04/2021	Approbation du PV du 11-03-2021
2021-92	08/04/2021	Approbation de la candidature à l'appel à projet pour le montage d'un dispositif animation d'agriculteurs du Ministère de l'Agriculture
2021-93	22/04/2021	Approbation du PV du 08-04-2021
2021-94	22/04/2021	Admission en non-valeur des titres de recette 2016 à 2021 - Budget Déchets
2021-95	22/04/2021	Attribution du marché public relatif à la collecte et au transport du verre recyclable
2021-96	22/04/2021	Participation de la CCD, en tant que membre du groupement dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) SEQUOIA
2021-117	20/05/2021	Approbation du PV du 22-04-2021
2021-118	20/05/2021	Demande d'aide financière - Appel à initiatives Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
2021-119	20/05/2021	Attribution de subventions dans le cadre de l'aide au développement du commerce, de l'artisanat et de service avec point de vente
2021-120	20/05/2021	Attribution de subventions
2021-121	20/05/2021	Refus de subvention
2021-122	20/05/2021	Admission en non-valeur des titres de recette 2013 à 2021 - Budget Déchets
2021-123	27/05/2021	Approbation du PV du 20-05-2021
2021-124	27/05/2021	Attribution du marché public de maitrise d'œuvre pour la construction d'une crèche à Neuville-les-Dames
2021-125	27/05/2021	Demande de financement pour le poste de chef de projet Petites villes de demain
2021-152	24/06/2021	Approbation du PV du 27-05-2021
2021-153	24/06/2021	Admission en non-valeur des titres de recette 2017 à 2020 - Budget Déchets
2021-154	24/06/2021	Approbation des tarifs de la ronde des mots 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**10**	**14 (4 pouvoirs)**

Séance du 04 février 2021

Date de la convocation
29 janvier 2021
Date d'affichage
29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre février, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 janvier 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_02_01_001

Approbation du procès-verbal de la séance du 10-12-2020

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Patrick	MATHIAS	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Philippe	POTTIER	Excusé
Ludovic	LOREAU	Pouvoir à Mme Evelyne ESCRIVA
Jean-Paul	COURRIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Pouvoir à M. Jean-Pierre GRANGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210204-DELIB-21-001-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/02/2021

Secrétaire de séance élu **: Christophe MONIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu du 10 décembre 2020.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 04 février 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**10**	**14 (4 pouvoirs)**

Séance du 04 février 2021

Date de la convocation
29 janvier 2021
Date d'affichage
29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre février, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 janvier 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2021_02_01_002

Attribution de subvention dans le cadre de l'aide au développement du commerce, de l'artisanat et de service avec point de vente

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Patrick	MATHIAS	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Philippe	POTTIER	Excusé
Ludovic	LOREAU	Pouvoir à Mme Evelyne ESCRIVA
Jean-Paul	COURRIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Pouvoir à M. Jean-Pierre GRANGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210204-DELIB-21-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/02/2021

Secrétaire de séance élu **: Christophe MONIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Par délibération du 17 mai 2018, le Conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de Communes de la Dombes, et décidé de contribuer au dispositif d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, mis en place par la Région, selon les modalités suivantes :

• Montant plafond des dépenses éligibles : 50 000 €,
• Montant plancher des dépenses éligibles : 5 000 €,
• Taux d'intervention de la Communauté de Communes de la Dombes : 10 %,
• Enveloppe annuelle consacrée par la Communauté de Communes : 42 000 €.

Lors de sa séance du 12 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution relatif au dispositif d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, qui précise, notamment, les entreprises éligibles. Ce règlement a été modifié par délibération du 7 mars 2019.

Par consultation numérique ouverte du 14 au 19 janvier 2021, la Commission Développement économique a donné un avis favorable au dossier suivant, pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente :

- une subvention dont le montant ne peut excéder 2 461 € pour le concept store NONNA, SASU constituée en novembre 2020, à Châtillon sur Chalaronne, exploitée par Madame Corinne DI CARA pour l'aménagement d'une surface de vente commerciale, en vue d'accueillir un commerce Concept store et salon de thé : La boutique est située à côté des Halles de Châtillon-sur -Chalaronne, en plein centre historique. Souhait de vendre des objets de décoration neufs ou relookés et des produits artisanaux. Il y a dans la boutique un espace Thé avec de la pâtisserie maison et revente de gâteaux de pâtissier.

Le montant total des investissements liés à la demande de subvention est de 24 614.92 €, et concernent :
- Rénovations intérieures : sol (carrelage et parquets), mûrs (isolation), éclairage, mise aux normes des sanitaires, mobiliers.
- Rénovations extérieures : vitrine et enseigne.
- Matériel professionnel : banque réfrigérée, machine à café et chocolatière.

Il est proposé au Bureau Communautaire de valider l'attribution de cette subvention et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De valider** l'attribution de cette subvention proposée ci-dessus,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré, le 04 février 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**10**	**14 (4 pouvoirs)**

Séance du 04 février 2021

Date de la convocation
29 janvier 2021
Date d'affichage
29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre février, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 janvier 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_02_01_003

Demande de signature d'un dossier de subvention Fond Public et Territoire Caf de l'Ain

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Patrick	MATHIAS	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Philippe	POTTIER	Excusé
Ludovic	LOREAU	Pouvoir à Mme Evelyne ESCRIVA
Jean-Paul	COURRIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Pouvoir à M. Jean-Pierre GRANGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210204-DELIB-21-003-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/02/2021

Secrétaire de séance élu **: Christophe MONIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La Communauté de Communes de la Dombes exerce les compétences petite enfance et parentalité d'intérêt communautaire depuis le 1er janvier 2019.

Dans le cadre d'un projet partenarial avec les animatrices de Relais d'assistants maternels, une journée familles et professionnels de la petite enfance est en projet pour l'automne 2021.

L'enjeu de cette journée est de favoriser les liens entre les familles et les professionnels de la petite enfance en milieu rural à travers une action de prévention de santé publique.

L'action visée sera tournée autour de la prévention des accidents domestiques. Dans ce cadre il est envisagé de louer « la Maison Géante ».
Cette journée sera à destination de l'ensemble des familles et des professionnels de la petite enfance du territoire. Des partenariats avec les centres sociaux et autres acteurs du territoire sont en projets.
Le budget estimé de cette journée est de 6 000 €.

La communauté de communes propose de déposer un dossier de demande de subvention avant le 8 février 2021, auprès de la CAF de l'Ain dans le cadre d'un appel à projet Fond Public et Territoire permettant l'obtention d'un montant maximum de 80% du coût du projet.

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer la demande de subvention et les documents rattachés.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la demande de subvention et les documents rattachés.

Ainsi fait et délibéré, le 04 février 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**10**	**14 (4 pouvoirs)**

Séance du 04 février 2021

Date de la convocation
29 janvier 2021
Date d'affichage
29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, **le quatre février, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 janvier 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2021_02_01_004

Attribution d'une subvention à l'association l'Age d'Or de Marlieux

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Patrick	MATHIAS	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Philippe	POTTIER	Excusé
Ludovic	LOREAU	Pouvoir à Mme Evelyne ESCRIVA
Jean-Paul	COURRIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Pouvoir à M. Jean-Pierre GRANGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210204-DELIB-21-004-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/02/2021

Secrétaire de séance élu **: Christophe MONIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 28 janvier,

Il est proposé au Bureau de statuer sur la demande de subvention de l'Age d'Or de Marlieux pour un montant de 1 000 €.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** la subvention de 1 000 € à l'association l'Age d'Or de Marlieux,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 04 février 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**11**	**13 (2 pouvoirs)**

Séance du 11 mars 2021

Date de la convocation
05 mars 2021
Date d'affichage
05 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le onze mars, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 05 mars 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2021_03_02_030

Approbation du procès-verbal de la séance du 04-02-2021

Absents :

Patrick	MATHIAS	Excusé
Philippe	POTTIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Dominique	PETRONE	Excusé
Jean-Paul	COURRIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Pouvoir à M. Jean-Pierre GRANGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210311-DELIB-21-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/03/2021

Secrétaire de séance élue **: Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu du 04 février 2021.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**11**	**13 (2 pouvoirs)**

Séance du 11 mars 2021

Date de la convocation
05 mars 2021
Date d'affichage
05 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le onze mars, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 05 mars 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_02_031

Approbation de la candidature à l'appel à projet du programme national de l'alimentation pour les PAT en émergence

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Absents :

Patrick	MATHIAS	Excusé
Philippe	POTTIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Dominique	PETRONE	Excusé
Jean-Paul	COURRIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Pouvoir à M. Jean-Pierre GRANGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210311-DELIB-21-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/03/2021

Secrétaire de séance élue **: Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

1) Le cadre règlementaire d'un PAT reconnu

Un PAT reconnu par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation doit être issu d'une démarche multi-acteur, avec un diagnostic partagé et une vision systémique de l'alimentation.

Le programme national de l'alimentation (PNA) à trois grandes thématiques :
- Education alimentaire
- Ancrage territorial
- Justice Sociale

Le rôle à jouer pour les intercommunalités est de fixer un cadre et des orientations avec une politique alimentaire, avec une position de facilitation, de planification et de coordination.
Le PAT vient en relais et en échos d'autres plans, comme le PCAET, les PSE, le SCOT.

2) Opportunité de l'AAP

Il est proposé de candidater à l'appel à projet du plan de relance gouvernemental, dans le cadre du PNA, dans le volet 1 de Soutien à l'émergence des PAT.
Il s'agit d'une opportunité, pour financer la construction d'un PAT reconnu au bout de 3 ans. Cela permet de commencer à élargir le sujet de l'alimentation, au-delà de la restauration collective, tout en étant soutenu financièrement.
Pour rappel, le PAIT, tel qu'il a été proposé en fin d'année 2020, est de commencer une démarche alimentaire durable, avec comme axe d'entrée la restauration collective scolaire avec l'échéance de la loi EGAlim au 01.01.2022 dans un objectif d'accompagnement des gestionnaires, de développement de filière locale et de valorisation de produits de qualité. Avec un élargissement vers d'autres axes en 2022.
L'opportunité de ce plan de relance, et des fonds alloués (subvention de 70% avec une enveloppe maximum de 100 000 €) encourage à accélérer le programme proposé initialement.
Budget proposé à la candidature (optimisation maximale de la subvention) : 150 000 €
Subvention prévisionnelle : 100 000 €
Reste à charge 50 000 € sur 3 ans.

Il est proposé au Bureau communautaire d'approuver la candidature du PAIT et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier dont la candidature dans le cadre de l'appel à projets du plan de relance gouvernemental.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la candidature du PAIT dans le cadre de l'appel à projets du plan de relance gouvernemental,

- **D'autoriser** à signer tout document relatif à ce dossier dont la candidature dans le cadre de l'appel à projets du plan de relance gouvernemental.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**11**	**13 (2 pouvoirs)**

Séance du 11 mars 2021

Date de la convocation
05 mars 2021
Date d'affichage
05 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le onze mars, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 05 mars 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_03_02_032

Attribution de subventions

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Absents :

Patrick	MATHIAS	Excusé
Philippe	POTTIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Dominique	PETRONE	Excusé
Jean-Paul	COURRIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Pouvoir à M. Jean-Pierre GRANGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210311-DELIB-21-032-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/03/2021

Secrétaire de séance élue **: Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 28 janvier et du 25 février,

Il est proposé au Bureau de statuer sur les demandes de subvention suivantes :

DEMANDEUR	OBJET	SUBVENTION SOUHAITEE EN 2021	SUBVENTION ACCORDEE EN 2021
BIEN ORGANISER POUR MIEUX SOUTENIR	Marathon Bresse Dombes 25 et 26 septembre 2021	8 000,00 €	2 000,00 €
EXPOSITION ELISA	Exposition itinérante	1 692,00 €	1 692,00 €
COUP DE POUSSE		1 000,00 €	1 000,00 €

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** les subventions ci-dessus,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**11**	**13 (2 pouvoirs)**

Séance du 11 mars 2021

Date de la convocation
05 mars 2021
Date d'affichage
05 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le onze mars, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 05 mars 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2021_03_02_033

Refus de subventions

Absents :

Patrick	MATHIAS	Excusé
Philippe	POTTIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Dominique	PETRONE	Excusé
Jean-Paul	COURRIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Pouvoir à M. Jean-Pierre GRANGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210311-DELIB-21-033-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/03/2021

Secrétaire de séance élue **: Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 28 janvier,

Il est proposé au Bureau de statuer sur les demandes de subvention suivantes :

DEMANDEUR	OBJET	SUBVENTION SOUHAITEE EN 2021
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN	Collecte de produits alimentaires	2 750,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L ACCES AU DROIT DE L'AIN	Information juridique des usagers de la Dombes	1 500,00 €
DAGOBERT CULTURE ECO SOLIDAIRE	Festival Popul'Air	8 000,00 €

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De ne pas accorder** les demandes des subventions ci-dessus,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mars 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**9**	**13 (4 pouvoirs)**

Séance du 08 avril 2021

Date de la convocation
02 avril 2021
Date d'affichage
02 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le huit avril, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 avril 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_04_03_091

Approbation du procès-verbal de la séance du 11-03-2021

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Émilie	FLEURY	Pouvoir à M. Jean-Paul COURRIER
Philippe	POTTIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Ludovic	LOREAU	Pouvoir à Mme Evelyne ESCRIVA
Christophe	MONIER	Excusé
Dominique	PETRONE	Pouvoir à M. Jean-Pierre GRANGE
François	MARECHAL	Excusé

Secrétaire de séance élu **: Jean-Pierre GRANGE.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210408-DELIB-21-091-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2021

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu du 11 mars 2021.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 08 avril 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**9**	**13 (4 pouvoirs)**

Séance du 08 avril 2021

Date de la convocation
02 avril 2021
Date d'affichage
02 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le huit avril, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 avril 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2021_04_03_092

Approbation de la candidature à l'appel à projet du Ministère de l'Agriculture « Animation des collectifs d'agriculteurs émergents » du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Émilie	FLEURY	Pouvoir à M. Jean-Paul COURRIER
Philippe	POTTIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Ludovic	LOREAU	Pouvoir à Mme Evelyne ESCRIVA
Christophe	MONIER	Excusé
Dominique	PETRONE	Pouvoir à M. Jean-Pierre GRANGE
François	MARECHAL	Excusé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210408-DELIB-21-092-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2021

Secrétaire de séance élu **: Jean-Pierre GRANGE.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La Communauté de Communes de la Dombes souhaite répondre à l'appel à projets « animation des collectifs d'agriculteurs émergents » du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
Cet appel à projet soutient la constitution de dynamique technique entre agriculteurs, qui répond au dispositif groupe Ecophyto 30 000, dans le but de développer notamment des alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires.

La Communauté de Communes de la Dombes met à disposition un espace agricole de 6.7 ha sur la commune de la Valeins afin que se mette en place une plateforme de tests agricoles.
Grâce aux propositions des agriculteurs impliquées, cette plateforme, animée par la Chambre d'Agriculture, doit permettre de faire émerger des solutions locales pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et pour faire émerger des solutions pour l'adaptation au changement climatique, en développant notamment des alternatives agronomiques.

L'appel à projet permet de soutenir financièrement le montage du projet et la constitution d'un groupe d'exploitants volontaires. Le résultat attendu est de construire des itinéraires techniques tests six bandes représentant les 6 cultures d'une même rotation, sur environ 4 ha, et une parcelle de tests de variétés de blé et de nouvelles cultures, sur environ 1 ha.

Si le projet est retenu, le financement du MAA pourrait couvrir 70% des dépenses d'animation pour l'accompagnement des agriculteurs et l'organisation techniques des tests ainsi que des dépenses de prestation pour environ 12 mois.

Nature des dépenses		**Coût € TTC**
Jours animation	Chambre d'Agriculture de l'Ain 650€/jour	11 000
Travaux agricoles	Prestations CUMAs	2 700
Fournitures et petits matériels	Semences, balisage, nichoirs	535
Total		**14 285**

Financeurs	**%**	**Montant € TTC**
MA	70	10 000
CC Dombes	30	4 285
TOTAL	**100**	**14 285**

Il est proposé au Bureau communautaire d'approuver le dépôt d'un dossier de demande d'aide financière pour le montage d'un dispositif animation des collectifs d'agriculteurs émergents du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et à autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier d'un montant de l'ordre de 15000 €.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- D'approuver le dépôt d'un dossier de demande d'aide financière pour le montage d'un dispositif animation des collectifs d'agriculteurs émergents du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier d'un montant de l'ordre de 15 000 €.

Ainsi fait et délibéré, le 08 avril 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**15**	**16 (1 pouvoir)**

Séance du 22 avril 2021

Date de la convocation
16 avril 2021
Date d'affichage
16 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-deux avril, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 avril 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_093

Approbation du procès-verbal de la séance du 08-04-2021

Absents :

Stephen	GAUTIER	Pouvoir à M. Ludovic LOREAU

Secrétaire de séance élue **: Audrey CHEVALIER.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210422-DELIB-21-093-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2021

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu du 08 avril 2021.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 22 avril 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**15**	**16 (1 pouvoir)**

Séance du 22 avril 2021

Date de la convocation
16 avril 2021
Date d'affichage
16 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-deux avril, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 avril 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_094

Admission en non-valeur des titres de recette 2016 à 2021 – Budget Déchets

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210422-DELIB-21-094-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2021

Absents :

Stephen	GAUTIER	Pouvoir à M. Ludovic LOREAU

Secrétaire de séance élue **: Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame La Trésorière propose l'admission en non-valeur des titres de recette des années 2016 à 2021 pour un montant de 1 049.53 €.

En effet, certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Il est proposé au Bureau communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette suivants :

Exercice 2016 à 2021 Budget Déchets

Année	Montant	Nature du produit
2019 à 2021	474.92 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016 à 2018	298.55 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	276.06 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL	**1 049.53 €**	

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'admission en non-valeur des titres de recette présentés supra,

- **Dit** que le montant total de ces titres de recette s'élève à 1 049.53 €,

- **Dit** que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6541 du budget déchets de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, le 22 avril 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**15**	**16 (1 pouvoir)**

Séance du 22 avril 2021

Date de la convocation
16 avril 2021
Date d'affichage
16 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-deux avril, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 avril 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Absents :

Stephen	GAUTIER	Pouvoir à M. Ludovic LOREAU

Secrétaire de séance élue **: Audrey CHEVALIER.**

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_095

Attribution du marché public relatif à la collecte et au transport du verre recyclable

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210422-DELIB-21-095-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2021

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

1) Contexte :

Une consultation relative à la collecte et au transport du verre recyclable a été lancée en décembre 2020 selon la procédure de l'appel d'offres pour une durée totale de 5 ans. Après analyse des offres, la consultation a été déclarée sans suite pour motif d'ordre économique. Une nouvelle consultation a donc été lancée selon la procédure adaptée et pour une durée de 8 mois.

2) <u>Présentation des caractéristiques de la consultation qui a été lancée :</u>

Le marché portera sur l'organisation et l'exécution du vidage des colonnes de tri du verre réparties sur l'ensemble du territoire et le transport du verre vers les repreneurs désignés par la Communauté de Communes de la Dombes.
La consultation ne comportait pas de lot, l'objet de la prestation ne permettant pas de distinguer des services distincts et détachables.
Le marché sera conclu pour une durée de 8 mois, l'exécution des prestations aura lieu du 01/05/2021 au 31/12/2021.

3) <u>Procédure de passation et critères de jugement des offres :</u>

La procédure de passation qui a été utilisée est celle de la procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.
L'avis de marché a été publié le 02/03/2020 au BOAMP, le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil d'acheteur le 02/03/2020. La date limite de remise des plis était fixée au 24/03/2020 à 17h00.
Les critères de jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Prix des prestations	**40 %**
Valeur technique	**60 %**
A) Organisation de la collecte et du transport du verre	35 %
B) Moyens humains employés pour la réalisation du service	10 %
C) Communication avec la Communauté de Communes de la Dombes et modalités de suivi de l'exécution du service	10 %
D) Certifications	5 %

Pour le critère « valeur technique » :

VALEUR TECHNIQUE	Noté sur 60
A – Organisation de la collecte et du transport du verre	**35**
A.1 Description du matériel de collecte (nombre et type de véhicules, performances environnementales, …)	10
A.2 Eléments relatifs à l'entretien et au remplacement du matériel de collecte	5
A.3 Eléments relatifs au suivi et à la maintenance des colonnes de tri	5
A.4 Eléments relatifs au suivi du remplissage des colonnes et à l'optimisation des tournées et du transport du verre jusqu'au centre de valorisation	15
B – Moyens humains employés pour la réalisation du service	**10**
B.1 Organisation et effectif affecté à l'exécution du contrat et mesures de sécurité	7
B.2 Eléments relatifs aux moyens mis en œuvre pour réduire la pénibilité du travail des agents de collecte (rythme de travail, …)	3
C – Communication avec la Communauté de Communes de la Dombes et modalités de suivi de l'exécution du service	**10**
C.1 Eléments relatifs au suivi de la prestation par le titulaire et à la remontée des informations et lien avec la CCD	5
C.2 Qualité du rapport mensuel	5

D – Certifications	5
D.1 Certifications de l'entreprise dans le cadre de l'exercice de sa mission aux normes (ISO 9001/14001, OHSAS 18001, …)	5

4) <u>Classement :</u>

Une seule offre a été remise : celle de la société Guérin Logistique SAS.
Une négociation a été menée avec le candidat. Après négociation, le classement s'établit de la manière suivante :

	Critère PRIX			**Critère VALEUR TECHNIQUE**		**NOTE TOTALE**	**CLASSE-MENT FINAL**
CANDIDAT	Prix DQE €HT	Note (/40)	***Classement critère prix***	Note (/60)	***Classement critère technique***	Note (/100)	
GUERIN SAS	63 000 €	40,00	***1***	41,50	***1***	***81,50***	***1***

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** le marché public relatif à la collecte et au transport du verre recyclable à la société Guérin Logistique SAS pour les prix unitaires des prestations figurant au bordereau des prix unitaires. Le marché est conclu pour une durée de 8 mois, du 01/01/2021 au 31/12/2021,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le 22 avril 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**15**	**16 (1 pouvoir)**

Séance du 22 avril 2021

Date de la convocation
16 avril 2021
Date d'affichage
16 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-deux avril, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 avril 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2021_04_04_096

Participation de la CCD, en tant que membre du groupement porté par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) SEQUOIA « Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux » du programme CEE ACTEE 2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique »

Absents :

Stephen	GAUTIER	Pouvoir à M. Ludovic LOREAU

Secrétaire de séance élue **: Audrey CHEVALIER.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210422-DELIB-21-096-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2021

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Le SIEA a porté, en tant que mandataire et avec l'appui technique de l'ALEC01, une candidature départementale à l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE2 initié par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

Cette candidature départementale dont l'EPCI est membre, est lauréate.

Pour rappel, ACTEE 2, apporte un financement aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique. Ce programme est financé par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energies. Cette candidature prend notamment en compte les obligations issues du dispositif « Eco énergie tertiaire ».

Aussi, la rénovation du parc communal et intercommunal de ce programme s'inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes de la Dombes.

Vu les besoins/projets identifiés sur le territoire incluant les projets relatifs aux bâtiments communaux et intercommunaux,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- De valider la participation de la CCD, en tant que membre du groupement porté par le SIEA, à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) SEQUOIA « Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux » du programme CEE ACTEE 2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique »,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer en tant que membre du groupement toutes pièces nécessaires relatives à ce programme.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De valider** la participation de la CCD, en tant que membre du groupement porté par le SIEA, à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) SEQUOIA « Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux » du programme CEE ACTEE 2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique »,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer en tant que membre du groupement toutes pièces nécessaires relatives à ce programme.

Ainsi fait et délibéré, le 22 avril 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**13**	**14 (1 pouvoir)**

Séance du 20 mai 2021

Date de la convocation
12 mai 2021
Date d'affichage
12 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 mai 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_117

Approbation du procès-verbal de la séance du 22-04-2021

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Absents :

Michel	JACQUARD	Excusé
Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Christophe	MONIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210520-DELIB-21-117-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/05/2021

Secrétaire de séance élu **: Jean-Paul COURRIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu du 22 avril 2021.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 20 mai 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**13**	**14 (1 pouvoir)**

Séance du 20 mai 2021

Date de la convocation
12 mai 2021
Date d'affichage
12 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 mai 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_118

Demande d'aide financière - Appel à initiatives Paiements pour Services Environnementaux (PSE) de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Absents :

Michel	JACQUARD	Excusé
Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Christophe	MONIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210520-DELIB-21-118-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/05/2021

Secrétaire de séance élu **: Jean-Paul COURRIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La Communauté de Communes de la Dombes a été lauréate en mars 2020 de l'appel à initiatives de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse visant le déploiement expérimental de Paiements pour Services Environnementaux (PSE).
Un service environnemental est une action ou mode de gestion d'un acteur qui améliore l'état de l'environnement. L'action « Paiements pour Services Environnementaux » (PSE) consiste donc à créer puis mettre en œuvre un dispositif de rémunération des agriculteurs et pisciculteurs pour les services environnementaux rendus liés aux enjeux biodiversité et eau.

Les objectifs du projet porté par la Communauté de Communes de la Dombes :

- Pérenniser et restaurer des éléments paysagers favorables à la qualité de l'eau et au renforcement de la biodiversité locale et des trames écologiques des espaces agricoles et piscicoles.
- Soutenir les systèmes de production engagés dans la transition agroécologique.

Les exploitants seront rémunérés sur la base d'indicateurs précis décrivant la qualité environnementale de leurs pratiques, avec un soutien renforcé à l'amélioration des pratiques.

Le projet de PSE est à déposer avant le 31 mai 2021. A compter de juin 2021, il sera mis en œuvre jusque décembre 2026.
Près de 30 agriculteurs, 8 pisciculteurs et 4 « agro-pisciculteurs » ont été rencontrés pour réaliser des diagnostics de leurs pratiques agricoles et de leur gestion des étangs. Ce sont environ 4000 ha de surfaces agricoles et 500 ha de surfaces **d'étangs** qui sont concernées.

Pour assurer la mise en œuvre du projet, la présente demande de subvention comporte deux volets :

- Le financement des contrats, pris à charge à 100% par l'AERMC.
  La Communauté de communes bénéficiera de l'enveloppe et procédera au paiement des exploitants en fonction des résultats atteints chaque année.

- Le financement de l'animation du projet par la CC Dombes et ses partenaires, pris en charge à 70% par l'AERMC.
  L'animation comprendra :
  - Le suivi général du projet et l'animation des groupes de travail et du comité de pilotage ;
  - Le suivi annuel de tous les contrats, en partenariat avec les autres structures référentes pour chaque contrat ;
  - L'appui technique des exploitants pour les changements de pratiques,
  - L'organisation des suivis écologiques prévus dans le dossier, et synthèse de données concourant à l'analyse des effets des PSE ;
  - L'organisation des moments collectifs et des formations pour les exploitants ;
  - La réalisation des supports de communication.

Budget prévisionnel des contrats

Budget des rémunérations des contrats PSE	**Par an**	**5 ans**
10-12 contrats, 500 ha de surface d'étangs	75 000 €	375 000 €
25 à 30 contrats, 4000 ha de surface agricoles	525 000 €	2 600 000 €
Total	600 000 €	3 000 000 €

Budget prévisionnel de l'animation

Budget Animation PSE 06. 2021-12.2026	**par an**	**Total action**	**Total AERMC**	**Total CCD**
Poste Animateur (0.9 ETP)	35 000 €	192 500 €	275 000 €	57 750 €
Accompagnement technique des partenaires		105 000 €	73 500 €	31 500 €
Suivi des indicateurs par les partenaires (SMVV, SDCBS, CA01, ISARA, INRAE)		145 000 €	101 500 €	43 500 €
Prestations - Suivis biodiversité	22 000 €	110 000 €	77 000 €	33 000 €
Prestations - expertises (analyse de données) + matériel	30 000 €	150 000 €	105 000 €	45 000 €

Prestation - Plans de gestion (30) - label Haie	sur les 3 premières années	85 000 €	59 500 €	25 500 €
Communication	A mi-parcours et en fin de projet	5 000 €	3 500 €	1 500 €
Total		792 500 €	554 750 €	237 750 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver la demande de subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le financement des contrats PSE de l'ordre de 3 000 000 euros,
- D'approuver la demande de subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le financement de l'animation du PSE de l'ordre de 800 000 euros,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à la demande de subvention pour le financement des contrats PSE de 2021 à 2026,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à la demande de subvention pour le financement de l'animation du dispositif PSE de 2021 à 2026.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la demande de subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le financement des contrats PSE de l'ordre de 3 000 000 euros,

- **D'approuver** la demande de subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le financement de l'animation du PSE de l'ordre de 800 000 euros,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à la demande de subvention pour le financement des contrats PSE de 2021 à 2026,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à la demande de subvention pour le financement de l'animation du dispositif PSE de 2021 à 2026.

Ainsi fait et délibéré, le 20 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**13**	**14 (1 pouvoir)**

Séance du 20 mai 2021

Date de la convocation
12 mai 2021
Date d'affichage
12 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 mai 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_119

Attribution de subventions dans le cadre de l'aide au développement du commerce, de l'artisanat et de service avec point de vente

Absents :

Michel	JACQUARD	Excusé
Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Christophe	MONIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210520-DELIB-21-119-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/05/2021

Secrétaire de séance élu **: Jean-Paul COURRIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Par délibération du 17 mai 2018, le Conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de Communes de la Dombes, et décidé de contribuer au dispositif d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, mis en place par la Région, selon les modalités suivantes :
• Montant plafond des dépenses éligibles : 50 000 €,
• Montant plancher des dépenses éligibles : 5 000 €,

• Taux d'intervention de la Communauté de Communes de la Dombes : 10 %,
• Enveloppe annuelle consacrée par la Communauté de Communes : 42 000 €.

Lors de sa séance du 12 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution relatif au dispositif d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, qui précise, notamment, les entreprises éligibles.
Ce règlement a été modifié par délibération du 7 mars 2019 et par délibération du 29 avril 2021.

La Commission Développement économique a donné un avis favorable aux dossiers suivants, pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente :

- une subvention dont le montant ne peut excéder 5 000 € pour le Bar tabac de Villars les Dombes, SNC Rivière Foray constituée le 16 février 2020, exploitée par Monsieur Bruno CHAMPALLE pour des travaux d'aménagement du local commercial, création WC PMR, rénovation façade et enseigne, mobilier de vente, réfection totale électricité et plomberie (y compris chauffage et climatisation).
  Le montant total des investissements liés à la demande de subvention est de 189 138 €.

- une subvention dont le montant ne peut excéder 5 000 € pour le commerce d'électroménagers RIBAUT à Chatillon sur Chalaronne, SARL constituée le 30 septembre 1999, exploitée par Madame Nathalie RIBAUT pour des travaux de rénovation intérieure du local commercial, création d'un espace literie, rénovation luminaires, création de sanitaires , remplacement tableau électrique et mise en place de la climatisation.
  Le montant total des investissements liés à la demande de subvention est de 55 641,39 €.

- une subvention dont le montant ne peut excéder 1 386,24 € pour le salon de coiffure IDEA COIFFURE situé à Chalamont, Entreprise Individuelle constituée le 1er juillet 2005, exploitée par Madame Isabelle TOZZI pour des travaux de rénovation extérieure, sécurisation des locaux et agrandissement par l'aménagement de 2 pièces en étage (suite Covid espacement postes de travail - nécessité d'en créer un nouveau) + pièce intime pour personnes malades dont essais de perruques.
  Le montant total des investissements liés à la demande de subvention est de 13 862,40 €.

- une subvention dont le montant ne peut excéder 5 000 € pour la boucherie charcuterie traiteur et épicerie Armand à Neuville les Dames, SARL constituée le 26 août 2005, exploitée par Monsieur et Madame ARMAND pour le développement de la boucherie du village, en prenant une enseigne Proxy ; la demande concerne l'acquisition de matériel pour développer cette activité : étalage, étagère... et le renouvellement de matériel vétuste (hachoir, scie à os, poussoir hydraulique, four, table de découpe...).
  Le montant total des investissements liés à la demande de subvention est de 58 051 €.

- une subvention dont le montant ne peut excéder 3 306 € pour la création du restaurant « l'essentiel » à Chatillon sur Chalaronne , SARL constituée le 1er janvier 2021, exploitée par Monsieur Jérôme DUFOURMONT pour la remise en état d'un restaurant pour exploitation (local vacant depuis 14 mois) ; rénovation intérieure pour mise aux normes ERP / PMR, enseigne et signalétique, aménagement terrasse, acquisition de matériel de cuisine professionnel et mobilier de caisse.
  Le montant total des investissements liés à la demande de subvention est de 33 068,05 €.

Il est proposé au Bureau communautaire de valider l'attribution de ces subventions et d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De valider** l'attribution des subventions proposées ci-dessus,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré, le 20 mai 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**13**	**14 (1 pouvoir)**

Séance du 20 mai 2021

Date de la convocation
12 mai 2021
Date d'affichage
12 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 mai 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_120

Attribution de subventions

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Absents :

Michel	JACQUARD	Excusé
Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Christophe	MONIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Secrétaire de séance élu **: Jean-Paul COURRIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Il est proposé au Bureau de statuer sur les demandes de subventions suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210520-DELIB-21-120-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/05/2021

DEMANDEUR	OBJET	SUBVENTION SOUHAITEE EN 2021	SUBVENTION ACCORDEE EN 2021
THEATRE CONTEMPORAIN EN DOMBES	Rendez-vous d'automne 15 au 17 octobre 2021	3500,00 €	3500,00 €
ADIL	Subvention de fonctionnement	3 900,00 €	3 800,00 €
AFOCG 01	L'Ain de ferme en ferme 2021	2 000,00 €	1 000,00 €
MJC VILLARS LES DOMBES	Festival "Théâtre et Bottes de Paille 2021	3 000,00 €	1 500,00 €
POLE ENFANCE JEUNESSE ST ANDRE	Action de parentalité	500,00 €	1 000,00 €
CIDFF	Permanences juridiques	1 200,00 €	1 200,00 €
ACADEMIE DE LA DOMBES	Participation au financement de la revue	750,00 €	500,00 €
CROA EDITIONS	Chronique en Dombes	500,00 €	500,00 €
CENTRE MUSICAL ET CULTUREL DE CHALAMONT	Initiation à la danse et aux percussions	5 000,00 €	5 000,00 €

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De valider** l'attribution des subventions proposées ci-dessus,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré, le 20 mai 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**13**	**14 (1 pouvoir)**

Séance du 20 mai 2021

Date de la convocation
12 mai 2021
Date d'affichage
12 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 mai 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_121

Refus de subvention

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Absents :

Michel	JACQUARD	Excusé
Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Christophe	MONIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210520-DELIB-21-121-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/05/2021

Secrétaire de séance élu **: Jean-Paul COURRIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Il est proposé au Bureau de statuer sur la demande de subvention suivante :

DEMANDEUR	OBJET	SUBVENTION SOUHAITEE EN 2021
JUDO CLUB VILLARDOIS	Aide suite crise sanitaire	1 000,00 €

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De ne pas accorder** la demande de subvention proposée ci-dessus,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré, le 20 mai 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**13**	**14 (1 pouvoir)**

Séance du 20 mai 2021

Date de la convocation
12 mai 2021
Date d'affichage
12 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 mai 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2021_05_05_122

Admission en non-valeur des titres de recette 2013 à 2021 – Budget Déchets

Absents :

Michel	JACQUARD	Excusé
Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Christophe	MONIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210520-DELIB-21-122-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/05/2021

Secrétaire de séance élu **: Jean-Paul COURRIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame La Trésorière propose l'admission en non-valeur des titres de recette des années 2013 à 2021 pour un montant de 2 444,33 €.

En effet, certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Il est proposé au Bureau communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette suivants :

Exercice 2021 Budget Déchets

Années	**Montant**	**Nature du produit**
2013 à 2017	543.36 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	177.14 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015 à 2020	367.44 €	Certificat d'irrécouvrabilité
2018 à 2019	706.50 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2019	131.95 €	Décédé
2019	64.54 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	55.10 €	NPAI
2019 à 2021	398.30 €	Combinaison infructueuse d'actes

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'admission en non-valeur des titres de recette présentés supra,

- Dit que le montant total de ces titres de recette s'élève à 2 444,33 €,

- **Dit** que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6541 du budget annexe déchets de la collectivité pour un montant de 1 496,15 €,

- **Dit** que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6542 du budget annexe déchets de la collectivité pour un montant de 948,18 €.

Ainsi fait et délibéré, le 20 mai 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**12**	**15 (3 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_05_06_123

Approbation du procès-verbal de la séance du 20-05-2021

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Absents :

Patrick	MATHIAS	Excusé
Stephen	GAUTIER	Pouvoir à M. Ludovic LOREAU
Émilie	FLEURY	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Philippe	POTTIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-123B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/06/2021

Secrétaire de séance élue **: Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu du 20 mai 2021.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**12**	**15 (3 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Absents :

Patrick	MATHIAS	Excusé
Stephen	GAUTIER	Pouvoir à M. Ludovic LOREAU
Émilie	FLEURY	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Philippe	POTTIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Objet de la délibération
n° D2021_05_06_124

Attribution du marché public de maitrise d'œuvre pour la construction d'une crèche à Neuville-les-Dames

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-124A-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/06/2021

Secrétaire de séance élue **: Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu l'article L.5214-16 II) 5° du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.2123-1, R.2123-1 1°, L.2431-1 à L.2431-3, R.2431-4, R.2431-8 à R.2431-18, R.2172-5 à R.2172-6 du Code de la commande publique et son annexe n°20,
Vu la délibération n°D2020_07_05_099 en date du 23 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu la délibération n°D2020_12_09_234 en date du 10 décembre 2020 relative à l'approbation du programme pour la construction d'une crèche à Neuville-les-Dames et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre,
Vu la décision n°004/2021 en date du 23 février 2021 relative au choix des 4 candidats admis à présenter une offre.

1) <u>Rappel du programme de l'opération envisagée :</u>

Considérant que lors de sa séance du 10 décembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé les principes d'organisation suivants pour la réalisation de la crèche à Neuville-les-Dames :
- construction d'un bâtiment neuf à « RT 2012 -20 % »,
- un nouvel équipement permettant d'accueillir à 24 places,
- un bâtiment d'une surface de l'ordre de 400m² comprenant deux espaces de vie et un espace d'animation-motricité,
- implantation du bâtiment sur la commune de Neuville-les-Dames sur un terrain jouxtant l'école,
- intégration d'une classification énergie/carbone (E+ C) dans la conception du bâtiment, aucune labellisation n'étant souhaitée mais un niveau E3C2 désiré.

Considérant que l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 820 000 € HT,

2) <u>Présentation des caractéristiques de la consultation de maîtrise d'œuvre :</u>

Considérant qu'une consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée restreinte a été organisée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique. Cette consultation s'est déroulée en deux phases :

- 1ère phase : sélection de 4 candidats admis à remettre une offre après analyse et examen des dossiers de candidatures. 31 dossiers de candidature ont été remis pour cette première phase.
- 2ème phase : examen des projets des 4 candidats sur la base d'une esquisse en vue de désigner l'attributaire du marché public de maîtrise d'œuvre. Un comité de pilotage composé d'élus de la commune de Neuville-les-Dames, de représentants de l'association L'Arche des Bambins, des utilisateurs du futur équipement et de représentants de la Communauté de Communes de la Dombes a été mis en place et participé à l'analyse des offres.

Considérant que les critères de jugement des offres étaient pondérés, selon le règlement de la consultation, de la manière suivante :

Qualité de la note synthétique de présentation du projet	20 points
Moyens humains affectés à la mission et cohérence du temps passé pour chaque phase de la mission en corrélation avec la décomposition des honoraires indiquée en annexe de l'acte d'engagement	8 points
Respect et optimisation des surfaces	4 points
Respect et optimisation de l'estimation financière du projet	4 points
Respect et optimisation du planning de l'opération	4 points
Qualité du rendu architectural et compréhension du programme jugées au regard des pièces graphiques	20 points
Prix des prestations	40 points

3) <u>Classement :</u>

Considérant qu'après les négociations menées avec les 4 candidats, le classement s'établit de la manière suivante :

Equipe	Note globale	Classement
Architectures Barillot SARL / Cosinus / Chapuis Structures / Enerpol /Bel Air Réalisations SAS	84,36	1er
Atelier Grégoire Magnien / Ain'Generie / Betec Structures / Flammang-Conseil / Cabinet Bablet Magnien Gaud	83,96	2ème
Guillaume Suply Architecte / Onnix / Bost Ingénierie / E.S.T	66,60	4ème

Serge Roux / SAS C.V.F Structures / SARL Ingetec's	82	3ème

Considérant que l'offre financière de l'équipe classée en 1ère position s'établit comme suit :

Mission	**€ HT**
Forfait provisoire principal	70 000,00 € HT
Forfaits définitifs complémentaires de rémunération	12 095,00 € HT
Montant global et provisoire du marché	82 095,00 € HT

Le forfait provisoire principal correspond à la rémunération de la mission de base comprenant les éléments de mission suivants : APS, APD, PRO, EXE 70 % études d'exécution avant consultation, AMT, EXE 30 % études d'exécution après consultation, DET, AOR et GPA.
Le marché de maîtrise d'œuvre confiera à son titulaire les deux missions complémentaires suivantes :
- Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC)
- Assistance GPA : mission complémentaire d'assistance à la mise en service.

4) <u>Attribution d'une prime :</u>

Considérant que le Code de la commande publique, dans son article R.2172-5, énonce « *(…) les opérateurs économiques qui ont remis des prestations conformes aux documents de la consultation bénéficient d'une prime dont le montant est librement défini par* l'acheteur ».
Considérant que cette prime a été fixée forfaitairement à 5 000 € HT.
Considérant que l'ensemble des soumissionnaires ont remis des prestations conformes au programme et au règlement de la consultation,

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** le marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche à Neuville-les-Dames au groupement conjoint avec mandataire solidaire constitué par Architectures Barillot SARL (mandataire) / Cosinus / Chapuis Structures / Enerpol /Bel Air Réalisations SAS et pour un montant total de 82 095,00 € HT,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents,

- **De verser** une prime de 5 000 € HT à l'ensemble des équipes correspondant à la rémunération de l'esquisse remise avec l'offre.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**12**	**15 (3 pouvoirs)**

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation
21 mai 2021
Date d'affichage
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 21 mai 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Absents :

Patrick	MATHIAS	Excusé
Stephen	GAUTIER	Pouvoir à M. Ludovic LOREAU
Émilie	FLEURY	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Philippe	POTTIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Secrétaire de séance élue **: Fabienne BAS-DESFARGES.**

Objet de la délibération
n° D2021_05_06_125

Demande de financement pour le poste de chef de projet Petites villes de demain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210527-DELIB-21-125A-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/06/2021

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Le Conseil Communautaire du 4 mars 2021 a validé, pour permettre la mise en œuvre du programme Petites villes de demain, la création d'un poste de chef de projet en charge de ce dispositif.

Il est rappelé que le financement de ce poste est largement soutenu puisqu'il est assuré à 75% maximum par l'Etat avec un plafond de 45.000 € par an.

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser Madame la Présidente dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVDD) à gérer les démarches technico-financières, notamment :
- demander à tout organisme financeur et partenaire, l'attribution de prestations et de subventions ;
- procéder au dépôt des demandes sur les plateformes dédiées.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente, dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVDD), à gérer les démarches technico-financières, notamment :
  - ✓ demander à tout organisme financeur et partenaire, l'attribution de prestations et de subventions,
  - ✓ procéder au dépôt des demandes sur les plateformes dédiées.

Ainsi fait et délibéré, le 27 mai 2021

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**14**	**15 (1 pouvoir)**

Séance du 24 juin 2021

Date de la convocation
18 juin 2021
Date d'affichage
18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-quatre juin, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 18 juin 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2021_06_07_152

Approbation du procès-verbal de la séance du 27-05-2021

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Christophe	MONIER	Excusé

Secrétaire de séance élu **: Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu du 27 mai 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210624-DELIB-21-152-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2021

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 24 juin 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**14**	**15 (1 pouvoir)**

Séance du 24 juin 2021

Date de la convocation
18 juin 2021
Date d'affichage
18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-quatre juin, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 18 juin 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2021_06_07_153

Admission en non-valeur des titres de recette 2017 à 2020 – Budget Déchets

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210624-DELIB-21-153-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2021

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Christophe	MONIER	Excusé

Secrétaire de séance élu **: Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame La Trésorière propose l'admission en non-valeur des titres de recette des années 2017 à 2020 pour un montant de 916,25 €.

En effet, certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Il est proposé au Bureau communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette suivants :

Exercice 2021 Budget DECHETS

Années	Montant	Nature du produit	Observations
2017	268.42 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	R-1-1217
2017	245.22 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	R-13-308
2018	81.02 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	R-31-559
2018	85.03 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	R-4-452
2019	49.53 €	Combinaison infructueuse d'actes	R-3-73
2019	59.44 €	Combinaison infructueuse d'actes	R-35-283
2020	59.44 €	Combinaison infructueuse d'actes	R-2-459
2020	68.15 €	Combinaison infructueuse d'actes	R-38-597

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'admission en non-valeur des titres de recette présentés supra,

- **Dit** que le montant total de ces titres de recette s'élève à 916,25 €,

- **Dit** que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6541 du budget annexe déchets de la collectivité pour un montant de 236,56 €,

- **Dit** que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6542 du budget annexe déchets de la collectivité pour un montant de 679,69 €.

Ainsi fait et délibéré, le 24 juin 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**14**	**15 (1 pouvoir)**

Séance du 24 juin 2021

Date de la convocation
18 juin 2021
Date d'affichage
18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-quatre juin, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 18 juin 2021 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2021_06_07_154

Approbation des tarifs de la Ronde des Mots en Dombes 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210624-DELIB-21-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2021

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Christophe	MONIER	Excusé

Secrétaire de séance élu **: Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Il revient au Bureau communautaire de fixer les tarifs d'entrée aux spectacles de La Ronde des Mots en Dombes, action culturelle organisée par la Communauté de Communes de la Dombes, pour l'automne 2021.

Cette tarification ne concerne pas le spectacle d'ouverture du dimanche 19 septembre 2021, proposé gratuitement, comme chaque année, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

Il est proposé de reconduire les tarifs 2020 qui étaient les suivants :

- gratuité pour le spectacle d'ouverture,
- pour les autres spectacles :
  - gratuité pour les moins de 12 ans,
  - pour les plus de 12 ans : 6 € par spectacle.

Il est proposé au Bureau communautaire d'approuver les tarifs de la Ronde des Mots en Dombes pour l'année 2021 et d'autoriser Madame la Présidente à mettre en œuvre toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les tarifs de la Ronde des Mots en Dombes pour l'année 2021 :
  - gratuité pour le spectacle d'ouverture,
  - pour les autres spectacles :
    - gratuité pour les moins de 12 ans,
    - pour les plus de 12 ans : 6 € par spectacle.

- D'autoriser Madame la Présidente à mettre en œuvre toute démarche et à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 24 juin 2021
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

Récapitulatif des décisions 2021

DECISIONS

Numéro	Date	Objet
D21-001	26/01/2021	Lieux des conseils communautaires du 04 février, 18 février et 04 mars 2021
D21-002	02/02/2021	Signature d'une convention entre la CCD et la commune de Chatillon sur Chalaronne pour la prise en charge des frais de fonctionnement de la crèche Tom Pouce à Chatillon sur Chalaronne
D21-003	08/02/2021	Signature d'un bail avec l'entreprise JTEIX services et nettoyage pour la location de locaux à l'hôtel d'entreprises, à Chatillon-sur-Chalaronne
D21-004	23/02/2021	Choix des 4 candidats à remettre une offre pour le marché public de maitrise d'œuvre pour la construction d'une crèche à Neuville les Dames
D21-005	23/02/2021	Déclaration sans suite de la consultation relative à la collecte et au transport du verre recyclable
D21-006	18/03/2021	Lieux des conseils communautaires du 18 mars, 29 avril et 27 mai 2021
D21-007	29/03/2021	Etablissement de la liste des 4 candidats admis à concourrir pour le concours restreint de maitrise d'œuvre pour la construction de la déchèterie et la recyclerie à Chatillon sur Chalaronne
D21-008	29/04/2021	Signature d'une prolongation du bail précaire avec l'entreprise AMP Soudage pour un an pour la location de locaux à l'hôtel d'entreprises, à Chatillon-sur-Chalaronne
D21-009	20/05/2021	Attribution du marché "Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour le renouvellement de la DSP relative à la gestion du camping intercommunal Des Autières" à Villars les Dombes au groupement conjoint MLV Conseil / Cabinet Symchowicz-Weissberg (23780€ HT)
D21-010	15/06/2021	Concours restreint de maitrise d'œuvre pour la construction de la décheterie et la recyclerie - choix du lauréat

DECISION n° 001/2021

OBJET :

DECISION FIXANT LE LIEU DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_10_74_182 du 15 octobre 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire à Mme La Présidente,

– **DECIDE** –

ARTICLE 1 - De fixer le conseil communautaire du 04 février 2021 à la salle polyvalente de Saint André de Corcy.

ARTICLE 2 - De fixer le conseil communautaire du 18 février 2021 à la salle polyvalente de Baneins.

ARTICLE 3 - De fixer le conseil communautaire du 04 mars 2021 à la salle polyvalente de Condeissiat.

ARTICLE 4 - La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 26 janvier 2021,

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210126-21-001-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/01/2021

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DECISION n° 002/2021

OBJET :

DECISION PORTANT SUR L'APPROBATION ET LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CHATILLON SUR CHALARONNE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE TOM POUCE

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n° D2020_10_74_182 du 15 octobre 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire à Mme La Présidente,

Vu l'avis favorable de la CLECT du 14 octobre 2020,

Considérant qu'au 1er janvier 2019, l'intégralité de la compétence petite enfance a été transférée à la Communauté de Communes de la Dombes, cela a engendré des conséquences sur le patrimoine immobilier de la Commune utilisé par la crèche Tom Pouce.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a établi, le 14 octobre 2020 un rapport portant sur ce transfert et réglant les modalités financières. Cette même réunion a permis de valider le principe de la conclusion d'une convention visant à conserver un mode de gestion quotidienne du bâtiment. La Communauté de Communes et la Commune se sont accordées sur un montant annuel forfaitaire correspondant au montant de la charge transférée, soit 3 911 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210202-21-002-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/02/2021

– **DECIDE –**

ARTICLE 1 - D'approuver la convention entre la Communauté de Communes de la Dombes et la commune de Chatillon sur Chalaronne pour la prise en charge des frais de fonctionnement de la crèche Tom Pouce à Chatillon sur Chalaronne.

ARTICLE 2 - D'autoriser la Présidente à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 3 - La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,
Le 02 février 2021,

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DECISION n° 003/2021

OBJET :

DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN BAIL PRECAIRE AVEC L'ENTREPRISE JTEIX SERVICES ET NETTOYAGE POUR LA LOCATION DE L'ATELIER N°3, LOCAL DE L'HÔTEL D'ENTREPRISES SITUE A CHATILLON SUR CHALARONNE

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-2 concernant les dispositions du chapitre II du titre II du livre I,
Vu l'Article L.5211-10 du même code,
Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n° D2020_10_74_182 du 15 octobre 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire à Mme La Présidente,

Considérant la demande de M. Joao PEREIRA TEIXEIRA, gérant de la société JTEIX services et nettoyage, qui souhaite louer l'atelier n°3 de l'hôtel d'entreprises intercommunal situé 535 Rue Christian BARNARD, à Châtillon-sur-Chalaronne,
Considérant que les locaux, objets de la présente, font partie d'un hôtel d'entreprises qui a pour vocation la location de courte durée pour des entreprises en création ou en développement,

Les parties se sont rapprochées en vue de conclure un bail précaire tenant compte des circonstances particulières relatées ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210208-21-003-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/02/2021

L'une des particularités du bail précaire est qu'à son terme, le locataire ne bénéficie d'aucun droit au renouvellement du bail ni d'aucune indemnité d'éviction si le bailleur ne veut pas le reconduire.

Le bail précaire peut être consenti et accepté pour une durée de 2 ans, commençant à courir le 10 février 2021, pour se terminer au terme de la durée susvisée, soit le 9 février 2023.

Le Preneur et le Bailleur pourront résilier le bail à tout moment à condition de donner congé par lettre recommandée avec accusé de réception ou acte extrajudiciaire en respectant un préavis d'un mois.

A l'arrivée du terme, il pourra être décidé par le propriétaire et le locataire d'un commun accord de renouveler le bail précaire pour une durée d'un an supplémentaire. La durée cumulée des baux successifs de courte durée conclus avec le même locataire et dans les mêmes locaux ne doit pas excéder 3 ans.

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

– **DECIDE** –

ARTICLE 1 - De signer un bail précaire d'une durée de deux ans avec l'entreprise JTEIX services et nettoyage à compter du 10 février 2021 jusqu'au 9 février 2023, pour l'atelier n°3, dans le bâtiment de l'Hôtel d'entreprises à Châtillon-sur-Chalaronne, dans les conditions définies ci-dessus.

ARTICLE 2 - La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 08 février 2021,

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DECISION n° 004/2021

OBJET :

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE A NEUVILLE-LES-DAMES / CHOIX DES 4 CANDIDATS ADMIS A REMETTRE UNE OFFRE

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,
Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n° D2020_10_74_182 du 15 octobre 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire à Mme La Présidente,

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes a organisé une consultation en vue de l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche à Neuville-les-Dames,
Considérant que la procédure suivie est la procédure adaptée restreinte visant dans un premier temps à la sélection de 4 candidats admis à remettre une offre après examen des dossiers de candidature,
Considérant que les 31 dossiers de candidature reçus ont été jugés sur la base des critères d'analyse des candidatures suivants : qualification de l'équipe candidate, cohérence de l'équipe candidate, qualité des références fournies par le mandataire et qualité des références fournies pour les autres compétences.

– **DECIDE** –

ARTICLE 1 -

Après analyse et examen des 31 dossiers de candidature, de sélectionner les 4 groupements suivants :
- Guillaume Suply Architecte (mandataire) / Onnix / Bost Ingénierie / E.S.T,
- Architectures Barillot SARL/ Cosinus (mandataire) / Chapuis Structures / Enerpol / Bel Air Réalisations SAS,
- Atelier Grégoire Magnien (mandataire) / Ain'Genierie / Betec Structures / Flammang-Conseil / Cabinet Bablet Magnien Gaud,
- Serge Roux (mandataire) / Sas C.V.F. Structures / SARL INGETEC'S

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210223-21-004-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/02/2021

ARTICLE 2 -

D'autoriser les 4 groupements susmentionnés à remettre une offre sur la base d'une esquisse rémunérée en vue de désigner l'attributaire du marché public de maîtrise d'œuvre.

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 3 - La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 23 février 2021,

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DECISION n° 005/2021

OBJET :

MARCHE PUBLIC RELATIF A LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DU VERRE RECYCLABLE – DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles R.2185-1 à R.2185-2 du Code de la commande publique,
Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n° D2020_10_74_182 du 15 octobre 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire à Mme La Présidente,

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes a organisé une mise en concurrence, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, préalable à la conclusion d'un marché public relatif à la collecte et au transport du verre recyclable,
Considérant que conformément à l'article R.2185-1 du Code de la commande publique, « l'acheteur peut, à tout moment, déclarer une procédure sans suite »,

– **DECIDE** –

ARTICLE 1 - De déclarer sans suite la consultation relative à la collecte et au transport du verre recyclable pour motif d'ordre économique.
L'opérateur économique ayant déposé une offre sera informé de cette décision

ARTICLE 2 - La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210223-21-005-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/02/2021

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,
Le 23 février 2021,

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DECISION n° 006/2021

OBJET :

DECISION FIXANT LE LIEU DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_10_74_182 du 15 octobre 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire à Mme La Présidente,

– **DECIDE –**

ARTICLE 1 - De fixer le conseil communautaire du 18 mars 2021 à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne.

ARTICLE 2 - De fixer le conseil communautaire du 29 avril 2021 à la salle polyvalente de Saint Paul de Varax.

ARTICLE 3 - De fixer le conseil communautaire du 27 mai 2021 à la salle polyvalente de Saint André de Corcy.

ARTICLE 4 - La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 18 mars 2021,

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210318-21-006-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2021

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DECISION n° 007/2021

OBJET :

CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA DECHETERIE ET RECYCLERIE – ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.5214-16 I) 5° du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 2125-1-2°, R.2162-15 à R.2162-26 et R.2172-1 à R.2172-6 du Code de la commande publique et son annexe n°20,
Vu la délibération n° D2020_10_74_182 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente,
Vu les critères de sélection de candidatures énoncés dans l'avis et le règlement de concours,
Vu l'avis rendu par le jury de maîtrise d'œuvre réuni le 25 mars 2021 sur les 9 dossiers de candidature déposés,

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes a lancé un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « esquisse » en application de l'article L.2125-1-2° et des articles R.2162-15 à R.2162-26 et R.2172-1 à R.2172-6 du Code de la commande publique pour la construction d'une nouvelle déchèterie et recyclerie à Châtillon-sur-Chalaronne,
Considérant que 9 dossiers de candidature ont été reçus,
Considérant que le jury s'est réuni le 25 mars 2021 afin d'émettre un avis sur la liste des candidats admis à concourir au regard des critères de sélection de candidature définis dans l'avis et le règlement de concours,
Considérant que, conformément à l'article R2162-16 du Code de la commande publique, « *L'acheteur fixe, au vu de l'avis du jury, la liste des candidats admis à concourir (…)* »,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210329-21-007-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2021

– **DECIDE** –

ARTICLE 1 -

Après avis du jury de maîtrise d'œuvre, d'établir la liste des 4 candidats admis à concourir comme suit :

- SETEC énergie environnement (mandataire) / Cointet et associés / Hangar 21 / AREA études la Roche
- TECTA SAS, agence de Beaune (mandataire) / Sistem Architecture SARL / Terre Eco SARL / CHALEAS Ingénierie SAS / BE Clément SARL
- TEKHNÊ SARL D'ARCHITECTURE (mandataire) / GAIA CONSEILS / NOVAM Ingénierie SAS / Cabinet DENIZOU / SUEZ Consulting SAFEGE SAS
- AA Lyon (mandataire) / EODD / SYNAPSE CONSTRUCTION BELLIGNAT S.A.S / TRACE Paysage & Aménagement / Sotrec / REALIS MOE

Les 4 candidats ainsi retenus seront invités à remettre une esquisse de

projet.

ARTICLE 2 - De déclarer irrecevable la candidature remise par l'équipe Atelier Cité Architecture SARL (mandataire) / Teco / ME2CO / Projelec / Optae, le dossier remis par le candidat étant incomplet.

ARTICLE 3 - La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 29 mars 2021,

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DECISION n° 008/2021

OBJET :

DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DU PROLONGEMENT D'UN AN D'UN BAIL PRECAIRE AVEC L'ENTREPRISE AMP SOUDAGE POUR LA LOCATION D'UN LOCAL A L'HÔTEL D'ENTREPRISES

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-2 concernant les dispositions du chapitre II du titre II du livre I,
Vu l'article L.5211-10 du même code,
Vu la délibération n° D2020_10_74_182 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente,

Considérant la demande de M. Patrick CHABRY, gérant de la société AMP SOUDAGE, louant via un bail précaire un atelier de 150 m² dans l'hôtel d'entreprises intercommunal situé 535 Rue Christian BARNARD, à Châtillon-sur-Chalaronne, depuis le 1er mai 2019,
Considérant que les locaux, objets de la présente, font partie d'un hôtel d'entreprises qui a pour vocation la location de courte durée pour des entreprises en création ou en développement,

A l'arrivée du terme, il pourra être décidé par le propriétaire et le locataire d'un commun accord de renouveler le bail précaire pour une durée d'un an supplémentaire. La durée cumulée des baux successifs de courte durée conclus avec le même locataire et dans les mêmes locaux ne doit pas excéder 3 ans.
Les parties se sont rapprochées en vue de conclure la prolongation du bail précaire en cours, pour une durée d'un an (du 1er mai 2021 au 30 avril 2022) sachant que la société AMP soudage fait actuellement construire un bâtiment d'exploitation sur la zone d'activité de Saint Paul de Varax.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210429-21-008-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2021

– **DECIDE** –

ARTICLE 1 - De signer la prolongation du bail précaire pour une durée ne pouvant excéder un an avec l'entreprise AMP Soudage à compter du 1er mai 2021 jusqu'au 30 avril 2022, pour un local de 150 m², dans le bâtiment de l'Hôtel d'entreprises à Châtillon-sur-Chalaronne, dans les conditions définies ci-dessus.

ARTICLE 2 - La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 29 avril 2021,

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210520-21-009B-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/05/2021

LA DOMBES
communauté de communes

DECISION n° 009/2021

OBJET :

MISSION D'AMO POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DU CAMPING INTERCOMMUNAL DE VILLARS-LES-DOMBES – ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.5214-16 I) 2° du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,
Vu la délibération n° D2020_07_04_092 du Conseil Communautaire en date 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par la délibération D2021_04_04_099 en date du 29 avril 2021,

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes a organisé une mise en concurrence en procédure adaptée, préalable à la conclusion d'un marché public relatif à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion du camping intercommunal « Des Autières » situé à Villars-les-Dombes.

– **DECIDE –**

ARTICLE 1 - D'attribuer le marché public relatif à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion du camping intercommunal « Des Autières » situé à Villars-les-Dombes au groupement conjoint avec mandataire solidaire MLV Conseil (75 008 Paris) / Cabinet Symchowicz-Weissberg et Associés pour un montant total de 23 780 € HT.

ARTICLE 2 - De conclure avec le groupement susmentionné le marché public correspondant.

ARTICLE 3 - La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,
Le 20 mai 2021,

La Présidente de la Communauté
de Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DECISION n° 010/2021

OBJET :

CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA DECHETERIE ET RECYCLERIE – CHOIX DU LAUREAT

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.5214-16 I) 5° du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.2125-1-2°, R.2162-15 à R.2162-26 et R.2172-1 à R.2172-6 du Code de la commande publique et son annexe n°20,
Vu la délibération n° D2020_10_74_182 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente modifiée par la délibération n° D2021_04_04_099 en date du 29 avril 2021,
Vu la délibération n° D2021_02_01_012 en date du 04 février 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle déchèterie et recyclerie à Châtillon-sur-Chalaronne avec un rendu sur esquisse,
Vu l'avis motivé du jury du 25 mars 2021 et la décision n° 007/2021 arrêtant la liste des 4 équipes admises à concourir,
Vu l'avis motivé du jury du 04 juin 2021 classant les projets remis par les 4 équipes selon les critères définis dans le règlement de la consultation,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20210615-21-010B-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2021

Considérant que le jury de maîtrise d'œuvre s'est réuni le 04 juin 2021 et a proposé un classement des projets remis par les 4 équipes selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation :
- Critère 1 : Qualité de la réponse architecturale et technique (45%) :
Organisation fonctionnelle du site, gestion des flux et facilité de circulation, respect des surfaces (15%)
Qualité des options techniques, performances et matériaux proposés (15%)
Évolutivité du site (10%)
Organisation fonctionnelle du bâtiment recyclerie (5%)
- Critère 2 : Qualité du projet en matière d'intégration dans son environnement, qualité architecturale et paysagère (25%)
- Critère 3 : Planning et méthodologie pour respecter le délai des études et travaux (15%)
- Critère 4 : Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (15%).

Après analyse des projets remis par les 4 équipes, le jury a établi le classement suivant :
- 1ère position : PG16081988
- 2ème position : AF08031991
- 3ème position : BJ07071962
- 4ème position : TJ19012018

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Considérant que le jury, par avis motivé, a proposé de désigner lauréat le projet codé PG16081988. Ce projet émane du mandataire TEKHNÊ SARL D'ARCHITECTURE constitué avec les cotraitants : GAIA CONSEILS / NOVAM Ingénierie SAS / Cabinet DENIZOU / SUEZ Consulting SAFEGE SAS.

– **DECIDE –**

ARTICLE 1 - De suivre l'avis motivé du jury et de désigner comme lauréat le groupement suivant : le groupement conjoint dont le mandataire solidaire est TEKHNÊ SARL D'ARCHITECTURE et ses cotraitants GAIA CONSEILS / NOVAM Ingénierie SAS / Cabinet DENIZOU / SUEZ Consulting SAFEGE SAS.

ARTICLE 2 - De négocier avec le lauréat du concours le marché public de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R.2122-6 du Code de la commande publique.

ARTICLE 3 - La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 15 juin 2021,

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.